DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

à 9h00

Sommaire des délibérations

I^{ère} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° du rapport	OBJET
I - 1	Approbation des modalités de tenue des séances de l'assemblée plénière en visioconférence
I - 2	Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières des 22 novembre et 13 décembre 2019
I - 3	Information sur les dossiers contentieux en cours ***(pas de délibération)***
I - 4	Information sur les subventions attribuées aux associations par le Président du Conseil départemental au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
I - 5	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes
I - 6	Approbation du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes
I - 7	Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2019 du budget principal et des budgets annexes

I - 8	Vote du produit de la fiscalité directe locale de l'année 2020
I - 9	Dotations aux amortissements de l'année 2020 du budget principal et des budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyse et du Service Départemental d'Assistance Technique
I - 10	Proposition d'admission en non-valeur pour l'année 2020 et annulation de créances
I - 11	Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement
I - 12	Budget supplémentaire l'exercice 2020 du budget principal

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

à 9h00

Sommaire des délibérations

Ve COMMISSION

Environnement et tourisme

N° du rapport	OBJET
V - 1	Bilan d'activité 2019 du budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique, contribution 2020 des collectivités adhérentes et budget supplémentaire 2020
V - 2	Bilan d'activité 2019 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse et budget supplémentaire de l'année 2020

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_1-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 1

OBJET :

Approbation des modalités de tenue des séances de l'assemblée plénière en visioconférence

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absents excusés et non représentés :
M. Jean-Michel FEUILLET, M. André NOIROT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant le contexte exceptionnel de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que l'ordonnance du 1er avril 2020 autorise les assemblées locales à se réunir à distance, par visioconférence ou audioconférence, et ce pour permettre une continuité de l'action locale, tout en privilégiant une sécurité sanitaire optimale,

Considérant que ce texte prévoit qu'à l'ouverture de la réunion, sont déterminées les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin,

Considérant que l'ordonnance n'autorise dans le contexte des séances à distance que des votes à scrutin public,

Considérant que la réunion séance plénière est diffusée en direct par un lien sur le site internet de la collectivité et est ainsi accessible au public,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

- que le Président du Conseil départemental effectuera un appel nominal dans l'ordre alphabétique pour identifier clairement la présence des membres de l'assemblée départementale et ainsi comptabiliser le quorum,

- que les membres l'assemblée départementale manifesteront leur souhait de prendre la parole en énonçant leur nom ou en appuyant sur le bouton dédié à cet effet sur l'écran (« main verte »),

- que la séance sera enregistrée afin que de garder une trace des réunions tenues dans ce contexte exceptionnel d'état d'urgence sanitaire,

- que le vote de l'assemblée départementale sera recueilli dans le cadre d'un appel nominal dans l'ordre alphabétique ; à l'appel de son nom, le conseiller départemental indiquera oralement son vote.

Ces modalités seront valables pour l'ensemble des séances plénières organisées en audioconférence ou en visioconférence durant la période d'état d'urgence sanitaire.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h20
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_2-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 2**
OBJET : **Approbation des procès verbaux des assemblées plénières des 22 novembre et 13 décembre 2019**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absents excusés et non représentés :
M. Jean-Michel FEUILLET, M. André NOIROT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-13,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les procès-verbaux des séances plénières des 22 novembre et 13 décembre 2019, ci-annexés.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h20
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_2-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

___

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 22 novembre 2019

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 22 novembre 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE**,** Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL (arrivée à 10 h 45), Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER.

Étaient absents : Mme Anne LEDUC, M. Bernard GENDROT, M. Bruno SIDO.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite au préalable excuser un certain nombre de nos collègues :

- Bernard GENDROT, qui a donné pouvoir à Véronique MICHEL ;
- Mireille RAVENEL, qui a donné pouvoir à André NOIROT ;
- Bruno SIDO, qui a donné pouvoir à Fabienne SCHOLLHAMMER ;
- Anne LEDUC, qui a donné pouvoir à Laurent GOUVERNEUR.

Avant de prendre le temps de partager avec vous nos orientations budgétaires pour l'année 2020, étape ô combien importante pour notre collectivité, je souhaite évoquer quelques rapports qui vont être soumis à notre approbation aujourd'hui.

En effet, notre commission permanente, qui est publique depuis plus d'un an, nous permet de montrer notre action et de démontrer que le Département demeure la collectivité du quotidien, celle qui répond en proximité, celle qui est capable de le faire dans des délais courts lorsque les circonstances l'exigent.

Et je souhaite prendre ce matin quelques exemples symboliques de cette proximité et de cette réactivité :

- La proximité, c'est notre soutien au Téléthon depuis près de vingt ans et, le 6 décembre prochain, j'aurai l'honneur une nouvelle fois de non seulement remettre en votre nom un chèque de 1 500 euros à l'association française contre les myopathies mais aussi de voir démarrer le véhicule aux couleurs du Département, mis à disposition des bénévoles pendant trois jours.

- C'est également notre soutien au Conseil départemental de l'Accès aux Droits ou encore aux associations comme la Fédération des familles rurales et la Ligue de l'enseignement, associations qui font la richesse de notre département et qui nous permettent d'avoir une offre culturelle, d'animation de nos territoires qui n'a rien à envier à celle de certaines métropoles.

- C'est enfin les derniers dossiers de soutien aux agriculteurs de la sécheresse en 2018. Vous le savez, cette année a encore été très difficile sur ce plan en Haute-Marne et dans le Grand-Est. Sachez que nous sommes très attentifs aux décisions qui seront prises prochainement par la Région, afin d'accompagner au mieux et au plus juste la ruralité. J'en profite pour passer un message de soutien à nos agriculteurs : ils se sont fortement mobilisés ces derniers mois contre les accords entre l'UE et le Mercosur et pour en finir avec l'image de pollueurs que certains essaient de leur coller. En Haute-Marne, nous devons être fiers de notre agriculture et de toute sa filière qui fait vivre des milliers de familles de la production à la transformation. C'est le sens de mon combat pour le projet d'abattoir qui sera un vrai « plus » pour valoriser nos circuits courts ; c'est celui de la convention que nous avons signée avec Agrilocal qui met en relation les producteurs et nos restaurants scolaires ; c'est enfin le sens de notre présence au salon international de l'agriculture qui sera reconduite pour 2020. Mes chers collègues, il ne faut pas se tromper :

l'image de l'agriculture, c'est l'image de la ruralité donc celle de la Haute-Marne.

- La proximité et, j'insiste, la réactivité : quand le Maire d'Autreville-sur-la-Renne, chère Marie-Claude LAVOCAT, vient nous solliciter parce que sa commune rencontre de graves problèmes de potabilité de son eau et doit réapprovisionner pendant plusieurs mois ses habitants par des citernes, le Conseil départemental se doit d'être au rendez-vous. Nous avons analysé le dossier et vous aurez à vous prononcer, je le souhaite, favorablement sur le soutien à cette commune. C'est ça la solidarité départementale !

Cette commission permanente nous permettra de valoriser des parcours exceptionnels. Nous proposerons au vote la dernière bourse en faveur des sportifs de haut niveau de l'année : je vous rappelle que ce dispositif va nous permettre de récompenser une trentaine de sportifs les plus méritants du département. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer qu'une grande soirée de mise à l'honneur de ces sportifs aura lieu le vendredi 13 décembre à l'issue de notre dernière séance de l'année, en salle Niederberger, soirée qui sera précédée par la remise des Trophées aux jeunes ambassadeurs sportifs en partenariat étroit avec l'Éducation nationale et l'UNSS Haute-Marne. C'est une façon de montrer la continuité des parcours, de nos collèges vers les plus grands espoirs internationaux.

De la continuité de parcours et de l'espoir, il en est question avec le rapport concernant la convention de partenariat avec Axel CLERGET, médaillé de bronze lors des Mondiaux de Judo dans la catégorie des moins de 90 kg et une des très belles chances françaises pour les prochains Jeux olympiques qui auront lieu l'an prochain à Tokyo. Axel est un enfant de la Haute-Marne, formé à l'UNSS dans son collège et au Judo club de Marnaval qui nous a fourni tant de sportifs émérites. Aujourd'hui, il s'entraîne en région parisienne mais il n'a jamais oublié son département et sa ville de Saint-Dizier. Aussi, pour l'aider dans sa quête d'or olympique, je vous proposerai de voter une convention de deux ans avec lui, convention que j'aurai l'honneur et le plaisir de signer, si vous m'y autorisez, demain à Marnaval avec lui et les jeunes judokas de Saint-Dizier. En contrepartie, il participera à des manifestations organisées à destination de nos publics et il portera haut nos couleurs lors des événements et des tournois auxquels il participe. C'est un partenariat gagnant-gagnant, un outil de promotion de la Haute-Marne, de valorisation de nos initiatives et de nos habitants.

Cette valorisation, je veux que chacun la ressente ; pas seulement l'excellence, mais aussi ce qui est plus anecdotique. C'est souvent là qu'on trouve un concentré d'humanité. C'est cette humanité, cette exceptionnelle capacité à inventer que nous allons mettre à l'honneur le 28 novembre lors des Trophées des « Idées inspirées » à Nogent : 78 projets déposés, 60 000

votes sur Internet et des idées plus intéressantes les unes que les autres comme pour montrer la ressource de chacune et chacun d'entre nous, comme pour montrer la capacité à se transcender de tous les héros du quotidien.

Pour permettre ces politiques que nous lançons, que nous prolongeons, nous devons nous projeter vers un budget dont on doit trouver l'équilibre entre la raison et nos ambitions.

C'est tout l'objet des orientations budgétaires qui nous permettent de présenter nos réalisations et de proposer une vision, une stratégie pour l'avenir.

L'an dernier, nous avions le premier test d'une version que j'avais appelée « dynamique » par Stéphane MARTINELLI : cette année, il va aller encore un peu plus loin dans le dynamisme puisqu'il aura un quart d'heure pour brosser nos perspectives.

Préalablement, je voulais partager avec vous quelques réflexions sur cet équilibre qui nous guide.

La raison d'abord, avec le cadre budgétaire qui nous est aujourd'hui imposé et que nous subissons de plus en plus.

- Le Pacte de Cahors nous a placés dans une situation de contraintes sans précédent dans l'histoire de la décentralisation. De la confiance avec les élus locaux qui a guidé les deux actes précédents, nous sommes passés à celui de la défiance, comme j'ai pu encore le constater lors du discours du président de la République durant lequel j'ai vu de la part des Maires présents au mieux de l'indifférence, au pire de l'agacement. Cette nouvelle phase qui s'ouvre, avec celle des nouveaux contrats dès 2021, ne part pas sous de bons auspices. C'est d'autant plus vrai pour les départements qui vont perdre le levier fiscal avec le transfert du foncier bâti vers le bloc communal. Alors, oui nous serons compensés d'une « fraction de TVA » mais nous savons que la TVA a été beaucoup moins dynamique ces dernières années que le foncier, notamment en Haute-Marne, et qu'elle est davantage soumise aux fluctuations macroéconomiques. En fait, de « sous tutelle », nous passons à « sous emprise » : c'est un combat que je continuerai de mener, je l'espère avec vous. Parce que quelle que soit la décision du Gouvernement en matière de contractualisation, c'est à rebours de notre histoire : les Français, nos concitoyens veulent de la proximité et de la réactivité. Ce n'est pas l'État qui fait ça, ce n'est peut-être même pas à lui de le faire ; mais c'est la mission des collectivités et du Département en tant que collectivité des solidarités.

- Néanmoins, nous conservons encore cette année la possibilité de moduler les taux du foncier bâti. Je vais rassurer tout de suite les Haut-Marnais : cette année encore, comme depuis 2011, les contribuables haut-marnais ne la verront pas augmenter pour la part départementale. Je ne peux pas dire partout que la pression fiscale est trop importante et proposer une augmentation en Haute-Marne, même si par artifice, on nous pousse à le faire pour obtenir davantage dans la compensation TFNB/TVA.

- Après la raison, c'est le moment où je vous parle de nos ambitions. Alors qu'il y a quelques jours, la Haute-Marne a été, avec nos voisins de la Côte d'Or, au cœur de l'actualité nationale avec la création du 11e parc national consacré aux forêts que je souhaite que nous accompagnons fortement, je crois que nous devons nous saisir de quelques enjeux essentiels pour l'avenir de notre territoire que je veux évoquer avec vous.

- Je parlais de proximité tout à l'heure et de la géométrie variable que cela peut avoir entre celle que l'État promeut et celle que nous assumons. L'exemple des Espaces France services est criant : l'État labellise des maisons de services aux publics existantes, portées par des collectivités et diminue sa présence effective devant les populations. Nous avons alors devant nous deux options : ou nous refusons de nous plier à cette pirouette en laissant le Gouvernement face au vide qu'il laisse, ou nous prenons nos responsabilités, celles que nous avons devant les Haut-Marnais, et nous apportons notre pierre à l'édifice en proposant les services de proximité que nous exerçons au plus près de nos populations. Concrètement, cela ne peut se faire à moyens constants ; cela voudra donc dire plus d'agents sur le terrain au contact des Haut-Marnais dans le cadre de nos missions.

- Quand j'aborde la question de la fierté de se sentir Haut-Marnais, tout le monde pense aux grandes figures qui ont marqué notre histoire et en particulier celle du Général DE GAULLE. Au-delà de la situation du Mémorial que nous aurons l'occasion d'évoquer lors de la désignation de notre second représentant du Conseil d'administration, 2020 est une année exceptionnelle avec un triple hommage autour des 130 ans de la naissance du Général, des 80 ans de l'appel du 18 juin et des 50 ans de sa mort. Il s'agit d'une année qu'il faudra réussir en se mettant pour objectif de faire venir et revenir un public qui va se déplacer pour ces occasions. Nous lançons une seconde étape pour le Mémorial et nous devrons mettre les moyens.

- Les moyens, il en faut pour nos ambitions en matière de communication : depuis le début du mois de novembre, nous nous affichons Gare de l'Est et dans le métro. J'étais à Paris

cette semaine et je dois vous dire que j'étais très fier, comme tous ces maires de notre Département qui sont venus par le train ; il fallait entendre aussi les questions que les gens se posaient à voir notre campagne. Nous devons poursuivre dans cette voie car les premiers signes se perçoivent.

- Pour rester sur la question du patrimoine, je veux évoquer le vivant en parlant de la culture. Notre Département est riche : riche de ses associations culturelles qui organisent là où on ne l'attend pas des événements de grande qualité. L'AFPAN avec son Festival que j'ai eu l'honneur d'inaugurer cette année encore, le Chien à Plumes à Villegusien-le-Lac et ses 20 000 festivaliers tous les ans, le Festival Bernard-Dimey, la Nouvelle Laurentine… Je pourrais passer beaucoup de temps à citer les centaines d'associations que nous accompagnons chaque année. Je sais que notre soutien est déterminant et depuis plusieurs années le budget « culture » et notre bras armé, Arts Vivants 52, ont tendance à être la variable d'ajustement. Ce ne sera plus le cas et non seulement ce budget sera sanctuarisé mais je souhaite qu'Arts Vivants 52 puissent avoir les moyens des missions qui lui ont été confiées notamment autour de l'animation du château du Grand Jardin.

- Dans le cadre de nos compétences essentielles, nous aurons à voter le prochain schéma de l'autonomie l'an prochain. Le diagnostic est en cours et devrait aboutir au premier semestre 2020. Nous devrons être à la hauteur des attentes et des ambitions élevées que je souhaite que nous nous fixions notamment en matière d'accueil des publics.

- Enfin, je veux terminer sur nos ambitions en matière de santé. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet depuis deux ans et je veux vous le dire avec gravité et calme : il faut arrêter de dire des contre-vérités. Personne n'est spécialiste dans cette assemblée et personne ne détient la bonne solution pour résoudre une situation aussi complexe. Quand j'entends dire qu'il faut simplement des médecins salariés pour régler le problème de la santé en Haute-Marne, c'est au mieux une forme de naïveté ; au pire de la surenchère politique. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de sautiller sur mon siège, j'ai demandé qu'on regarde partout ce qui avait été fait et je souhaite que soit proposé un socle auquel chaque Haut-Marnais doit pouvoir avoir accès. Un médecin oui, salarié, nous le ferons là où il le faudra et je souhaite que prioritairement nous nous penchions sur les médecins coordonnateurs qui ne doivent pas manquer pour nos EHPAD, mais aussi une pharmacie ou encore un accès aux soins infirmiers. e-Meuse santé et la télémédecine sont des outils à activer. C'est cette direction que nous devons prendre pour permettre à beaucoup de Haut-marnais un juste accès à la santé.

J’en profite pour dire quand même que ce choix, c’est celui du manque de courage politique. Pas le nôtre, mais celui du Gouvernement et des parlementaires, de droite comme de gauche : en refusant d’obliger à l’installation, au moins momentanément, les jeunes médecins dans les zones tendues, ils font le choix de faire payer deux fois les Français. D’abord à travers la Sécurité sociale, ensuite avec les collectivités qui salarient ces médecins. Mais nous ne pouvons plus attendre.

Attendre, c’est d’ailleurs ce que nous allons peut-être arrêter de faire très vite à propos du 90 kilomètres/heure, puisque la loi sur les mobilités a été votée ce mardi. Nous n’attendons plus que la promulgation. Mais, sur cette question, pour le coup, je m’attends à tout.

Je voudrais rassurer tous les Haut-Marnais, cela se fera : dans un premier temps sur les 476 kilomètres de routes que nous avons déjà identifiés. Mais je souhaite que, dès les premiers retours d’expérience, nous allions plus loin en étendant à d’autres routes, toujours dans l’esprit de responsabilité qui nous anime.

Je sors de ma digression en revenant sur les investissements importants à réaliser :

- Les 21 millions d’euros pour la gendarmerie de Chaumont. Je rappelle que l’opération sera d’ailleurs équilibrée en une dizaine d’années par le versement d’un loyer. Je vous annonce que je signerai le Contrat de promotion immobilière avant la fin de l’année ;

- Le projet LISI pour lequel la SEM est en passe également de signer un contrat de promotion immobilière ;

- Les centres d’exploitation de Bourg-Sainte-Marie et de Rimaucourt ;

- Les collèges de Prauthoy et La Noue qui se terminent et celui de Langres qui restera un engagement fort que nous tiendrons ;

- Le chalet de la Mazerie au Grand-Bornand où je me rendrai dans les prochaines semaines pour lancer les travaux ;

- La mise en place prochaine d’une structure de gestion pour Haute-Marne Numérique au cours de l’année 2020 ;

- Il y aura enfin Animal’Explora : le marché pour l’AMO juridique et technique est sur le point d’être notifié. Nous aurons besoin d’accompagner fortement son lancement et sa phase de communication en aval.

Alors revenons encore un peu sur le pacte de Cahors.

En réalité, les choses sont claires : ou nous tenons ce contrat, ce que nous sommes encore en capacité de faire cette année mais nous abandonnons toute idée de renforcer nos politiques ou d'en lancer une nouvelle ; ou nous passons outre, quitte à payer.

Nous allons passer outre. Pas n'importe comment : toujours avec cette gestion rigoureuse qui a été notre marque de fabrique depuis plus de vingt ans. Car nous savons bien que chaque euro engagé est en fait un euro des Haut-Marnais que nous dépensons.

Nous allons le faire avec une stratégie transparente en s'appuyant sur les conclusions du séminaire départemental de 2018 et ses 52 actions. C'est cela que je viens de détailler devant vous.

Mon message de ce matin est très clair. Ne pas faire subir aux Haut-marnais, une décision du Gouvernement dont ils seront les premières victimes.

Je ne veux plus me cacher derrière le pacte de Cahors pour ne pas mettre en place des politiques dont les Haut-Marnais ont besoin, dont nos agents ont besoin car je sais que leurs conditions de travail sont difficiles, en particulier dans le secteur des solidarités, avec toujours plus de bénéficiaires et de missions et pas forcément les femmes et les hommes pour suivre efficacement et humainement toutes les personnes que nous accompagnons.

Pour finir, mes chers collègues, je vais vous donner plusieurs dates qui vont rythmer nos prochaines semaines :

- Le 28 novembre, nous remettrons les Trophées des Idées inspirées à Nogent ;
- Le 4 décembre, je signerai le Contrat de Promotion Immobilière de la gendarmerie de Chaumont ;
- Le 5 décembre, nous scellerons le Pacte départemental avec nos partenaires, communes et intercommunalités ;
- Le 11 décembre, nous nous retrouverons pour l'inauguration du rond-point de Semoutiers et le vernissage de nos nouveaux panneaux en partenariat avec APRR ;
- Et le 13 décembre, de retour dans cette salle pour le vote du budget primitif et la concrétisation de ces orientations.

Cinq dates comme autant de messages d'une réelle dynamique portée par cette Assemblée pour les Haut-marnais.

Je terminerai en citant une devise, celle d'un homme qui, à bien des égards, pourrait être associé à notre département, il s'agit de la devise de Jacques CŒUR, fils de modestes marchands de Bourges. Vous la connaissez tous : « à cœur vaillant, rien d'impossible ». D'Axel CLERGET aux 78 dossiers des Idées inspirées, de la création du Parc national de Forêts à l'Année de Gaulle l'an prochain, je sais que nous pouvons faire nôtre cette maxime : « à Haut-Marnais vaillant, rien d'impossible ».

Je vous remercie pour votre attention : la séance est ouverte. Je souhaiterais que vous réagissiez dans un premier temps à mes propos, et que nous discutions dans un second temps des orientations budgétaires. Qui veut s'exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Le président du SDIS l'a souligné cette semaine, nous tenions à condamner l'incendie de deux véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires survenu le week-end dernier à Melay, suite à un incendie survenu dans une maison inoccupée qui avait déjà été incendiée par le passé. Nous exprimons notre solidarité à nos sapeurs-pompiers, dont le dévouement au quotidien, jour et nuit, au service des Haut-Marnais, mériterait le respect de tous. Nous espérons que les services de la gendarmerie disposeront de tous les moyens nécessaires à l'élucidation de cet acte lâche, afin que la justice puisse sanctionner comme il se doit les coupables.

S'agissant de votre discours, nous saluons votre volonté de passer outre le pacte de Cahors. Au sujet des médecins, personne n'a jamais dit que les médecins salariés constituaient une solution miracle. C'est une solution parmi d'autres, qu'il ne faut pas écarter pour des raisons idéologiques, et qui mériterait qu'on s'y attelle dès le premier semestre 2020. Car si l'on attend que le gouvernement réagisse, ce sont des milliers de Haut-Marnais qui se retrouveront sans médecin traitant d'ici deux ou trois ans, y compris à Chaumont. Nous vous avons déjà conseillé d'imiter, en vous adaptant à la situation de la Haute-Marne, ce qui a été fait en Saône-et-Loire, qui est un département beaucoup plus peuplé que le nôtre. Nous ne demandons pas d'avoir autant de médecins salariés, mais il ne faut pas écarter cette solution. J'ai vu que vous envisagiez d'en installer quelques-uns, et j'aimerais un peu plus de clarté sur ce point. Sachez que nous ne sommes pas naïfs ni démagogues : nous n'avons jamais dit que c'était la solution miracle, et nous n'écartons pas d'autres solutions qui peuvent fonctionner. Des maisons médicales fonctionnent avec des médecins libéraux, il faut aussi l'encourager. Mais il faut être pragmatique : là où les maisons médicales n'ont pas fonctionné et dans les zones isolées qui connaissent un déficit de

médecins, essayons de trouver une solution pour attirer les jeunes médecins qui veulent travailler en groupe autour d'un projet médical. Je pense que la collectivité est la mieux à même de le faire dans le département.

Pour terminer, j'ai entendu que la commission avait réalisé un état des lieux de nos infrastructures suite à l'incident de Mirepoix-sur-Tarn. Pourra-t-on avoir, dans les semaines ou les mois à venir, une présentation de l'état des infrastructures dont le département est responsable, pour savoir ce qui est susceptible d'être réparé ? Même si, nous le verrons tout à l'heure, deux ponts tournants seront rénovés. Je sais que le département agit avec intelligence et avec vigueur, mais il faut que les Haut-Marnais puissent être informés des potentiels dangers encourus par nos infrastructures. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Je suis désolé si vous vous êtes senti visé quand j'ai parlé de la santé. Mes propos étaient assez généraux. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous changions un peu de stratégie. Je ne voudrais pas que les Haut-Marnais pensent que nous nous réfugions derrière le pacte de Cahors pour ne pas mettre en place les nouvelles politiques, qui sont pour certaines urgentes. Dire qu'il faut respecter le pacte de Cahors et être de bons élèves, c'est bien, sauf que nous devons rendre des comptes aux Haut-Marnais sur cette question. Je compte donc m'en affranchir, dans la limite du raisonnable, pour plusieurs orientations dont la santé, la culture, la communication, des thématiques sur lesquelles il faut que l'on accélère. Sur la santé, cela fait deux ans que nous travaillons et que nous observons ce que font les uns et les autres, notamment l'exemple de la Saône-et-Loire. Je n'ai pas dit que nous n'aurions pas de salariés médecins. J'ai dit qu'il fallait que nous nous préoccupions du manque de médecins coordinateurs. J'ai parlé d'*e*-Meuse santé et de télémédecine. Pour *e*-Meuse santé, vous savez que nous nous sommes rapprochés du Département de la Meuse et que nous avons de beaux sujets. Je souhaite aussi qu'une partie de nos dépenses soit retraitée dans le cadre du pacte de Cahors, puisque nous allons vraiment sur des sujets régaliens : la santé doit-elle être une politique menée par le Conseil départemental, ou par l'État ? Nous avons beaucoup réfléchi et regardé ce qui se faisait ; il faut maintenant que nous fassions des propositions très concrètes sur la santé, et que nous travaillions avec les intercommunalités qui se saisissent de ce dossier. J'ai reçu la semaine dernière un appel de Jean ROTTNER, qui souhaite associer les départements et les collectivités pour avoir une politique cohérente. J'ai donné mon accord à Jean ROTTNER pour que nous puissions travailler sur des orientations fortes en matière de santé. Le message fort que j'ai souhaité vous transmettre ce matin est le suivant : ne portons pas totalement la responsabilité du pacte de Cahors. Nous ne l'avons pas voulu, et je n'ai pas souhaité le signer car nous ne pouvions pas accepter que l'État nous limite dans nos dépenses, nous empêchant ainsi d'engager de nouvelles politiques. On ne

peut pas revenir sur le pacte de Cahors, mais il faut assumer le fait que nous allons nous en affranchir. Il faudra nous en expliquer.

Sur les ouvrages d'art, nous n'avons pas attendu les accidents récents pour mener un diagnostic sur nos ouvrages. Nous parlerons tout à l'heure de deux ponts, non pas tournants mais levants. Nous avons lancé ce travail de diagnostic, qui est un chantier considérable, avec des effectifs réduits. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident ou d'un incident, mais c'est quelque chose que l'on mène depuis un certain temps avec nos moyens.

M. Paul FOURNIÉ : Je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, au nom de plusieurs collègues de la commission santé, de votre prise de position courageuse sur le sujet de la politique volontariste que le Département veut mener en matière de santé, même si nous n'en sommes pas encore au stade des propositions concrètes. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet, notamment avec Rachel BLANC et la commission santé. Nous étions tous d'accord pour dire que le pacte de Cahors était sur le fond politiquement intolérable, et non tenable sur la forme puisque les bons élèves – dont nous faisons partie – se retrouvent punis. Sur la question de la santé, il me semble que la démographique médicale constitue la base de toute politique. On peut mener des plans de communication très impressionnants, mais dans quelques années, nous risquons de nous retrouver avec des déserts médicaux, y compris en plein cœur des villes de Chaumont et de Saint-Dizier. Il n'existe pas de solution miracle. Nous avons pu voir des territoires ruraux où les maisons médicales fonctionnent très bien, et des zones urbaines où nous rencontrons d'importants problèmes. Nous avons parlé de la reconnaissance de certains diplômes étrangers : c'est un dossier à creuser, parce qu'il faut savoir qu'actuellement pour la médecine libérale, nous refusons des diplômes de Bac + 9 hors Europe, mais acceptons des diplômes sans rapport avec les diplômes français, puisque certains pays font partie de l'Union européenne, ce qui peut parfois poser de graves problèmes.

L'heure est grave d'un point de vue des futurs déserts médicaux. J'ai fait partie de ceux qui défendaient la solution du salariat pour certains territoires, et je pense que sur ce point, il y aura des divergences de vues et des débats sur le périmètre. Je tiens tout de même à rappeler que quand Madame la Préfète était venue avec les services de l'État pour présenter le bilan des activités de l'État. Je l'avais interrogée pour savoir si une politique de santé pouvait être exclue du fameux 1,1 % de dépenses supplémentaires, de manière à ce que ça n'affecte pas négativement les finances du Département. Elle avait répondu que ces dépenses pourraient être recyclées et ne pas compter dans les malus du pacte de Cahors. Je terminerai en rappelant que la santé n'est pas seulement des dépenses mais aussi des recettes. C'est un service dont l'impact financier n'est pas négligeable en termes d'investissements, mais c'est un service rendu à la population qui n'est

pas gratuit, et qui engendre des recettes. Dans le pacte de Cahors, les recettes ne sont pas prises en compte, ce qui peut sembler aberrant. Il faudra l'expliquer à la population.

Mme ROBERT-DEHAULT : À Saint-Dizier, ce sont 12 000 personnes qui sont sans médecin, parce que le précédent a pris sa retraite et n'a pas été remplacé. Les nouveaux arrivants quittent Saint-Dizier du fait de l'absence de médecin traitant référent dans la ville et aux alentours. C'est extrêmement grave. Qui dit médecin dit aussi spécialiste : nous n'avons presque pas de gynécologue, de dentiste, de chirurgien-dentiste, d'ophtalmologue. Il faut parfois un an pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue, sauf urgence, ce qui est aberrant.

Voilà pour la médecine de ville. Des carences s'observent également dans les PMI ainsi que dans la médecine scolaire, puisqu'on s'aperçoit que de plus en plus d'enfants sont atteints de troubles qui perturbent leur apprentissage et ne sont pas forcément détectés par le médecin traitant. On peine à trouver des solutions, car l'attente est longue. Un enfant qui a des difficultés scolaires en raison d'une dyslexie ne peut pourtant pas se permettre d'attendre deux ans alors qu'il devrait être soigné et suivi de façon plus rapide. Les EHPAD manquent également de médecins. On arrive à un point de rupture.

Je voulais vous remercier pour vos paroles en ce qui concerne la culture. J'ai été sensible à votre discours, en ce sens que la politique culturelle du département doit développer de nouveaux projets avec de nouveaux partenaires sur le thème de la solidarité, ainsi que sur le thème des intercommunalités. Il faut que nous construisions une politique culturelle qui accompagne le rayonnement de notre département, et qui justifie une partie de la campagne de communication qui se fait actuellement.

Mme Rachel BLANC : Je voulais rebondir sur les propos de Monsieur FOURNIÉ, pour lui dire que le médecin salarié a largement été débattu dans le groupe santé. Ce n'est pas une fin en soi, et nous avons rappelé la complexité de cette solution dans le cadre du pacte de Cahors. Nous ne sommes pas des experts, c'est une piste parmi d'autres. En tout état de cause, il faut retenir, dans le cadre de l'organisation des soins, les équipes de soin de proximité. Il faut s'assurer qu'un maillage de pharmaciens, de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes soit assuré sur notre territoire. Nous réalisons un diagnostic sur ce sujet avec l'ARS. J'espère que ce diagnostic sera établi rapidement, et qu'il constituera un outil d'aide à la décision. Cela se combinera avec l'ensemble des contrats locaux de santé qui sont travaillés sur l'ensemble des territoires. Bientôt, une importante réunion se tiendra à Chaumont, et un comité de pilotage dessinera des pistes de travail concrètes. Une plateforme territoriale d'appui verra bientôt le jour à Bourgogne. Enfin, la télémédecine et la télé-expertise fonctionnent à Saint-Dizier. Ces initiatives

émergentes doivent converger. Nous sommes très attachés à travailler sur ce sujet avec l'ARS régionale, ainsi qu'avec le délégué territorial. Ce travail doit être mené en lien avec l'hôpital, les services d'urgences et les cliniques de tous les territoires.

Nous sommes tous d'accord sur le diagnostic, reste à nous mettre d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Nous sommes d'accord sur le fait que la santé représente un coût, mais elle représente aussi des recettes. La position de l'État sur la sanctuarisation de ces dépenses est majeure.

Pour répondre à Madame Robert-Dehault, les PMI sont loin de souffrir de carences. Un travail de diagnostic se poursuit, et les familles sont suivies autant que possible.

Le chemin d'autonomie suivi et piloté par Madame LAVOCAT intègre la notion de transversalité et de pluridisciplinarité, ainsi que la question des personnes âgées auxquelles nous sommes très attentifs. Nous souhaitons réinterroger les pratiques à partir du schéma d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'ai toujours été opposée par principe au pacte de Cahors, qui constitue une atteinte inadmissible à la libre administration des collectivités. J'ai toujours regretté que les collectivités concernées n'aient pas pu former une opposition unanime face à ce principe. Je m'associe aux propos de Monsieur le Président : il est inadmissible que nous soyons punis pour faire simplement notre travail. L'État nous impose des dépenses nouvelles tout en nous intimant de limiter les dépenses, ce qui est ubuesque.

Sur la santé, il faut suivre toutes les pistes possibles. Le problème ne concerne pas seulement les Haut-Marnais, mais un grand nombre de Français de toutes régions et départements. Je continue de penser que la surenchère financière n'est pas la bonne piste, parce qu'on sollicite l'argent public pour les équipements et les installations, sans parler de la compétition malsaine que cela fait naître entre régions et entre les communes d'une même région ou d'un même département, quand ce n'est pas le médecin lui-même qui justifie son départ en disant que travailler dans une commune ne lui suffit plus. Je remarque que malgré tout ce qui peut être mis en place et proposé, nous restons soumis à la bonne volonté des médecins. Je pense que tant que l'installation des médecins ne sera pas soumise à un certain nombre d'obligations, nous aurons du mal à nous tirer de nos difficultés. Nous essayons d'attirer de nouvelles populations : or la santé fait partie, avec l'éducation, des services que les nouveaux arrivants regardent en premier.

Je fais partie des gens qui ont été très fiers de voir la Haute-Marne s'afficher en gare

de l'Est. J'ai également été sensible aux interpellations des usagers de la gare. Il est temps de passer à la seconde phase. Nous pouvons être encouragés par le fait que d'autres départements ruraux possédant moins d'atouts que le nôtre ont entrepris des communications très volontaristes et coûteuses, mais qui ont porté leurs fruits. Je ne vois donc pas pourquoi les choses se passeraient différemment pour nous.

Je vous invite également à être nombreux pour la remise des trophées des Idées inspirées, opération qui a suscité beaucoup plus de réponses que nous ne l'espérions et qui met en valeur les initiatives haut-marnaises. L'opération devait à l'origine se dérouler à l'amphithéâtre du mémorial, mais le nombre de dossiers reçus nous a contraints à trouver un espace plus grand.

Il nous faut enfin mieux communiquer sur les actions du Conseil départemental et les conséquences de nos décisions sur la vie quotidienne des Haut-Marnais. Il faudra notamment bien communiquer sur la naissance du 11e parc national.

M. Stéphane MARTINELLI : Je voulais à mon tour dire un mot des contrats locaux de santé. La démographie médicale constitue bien sûr l'un des problèmes centraux, et le salariat ne pourra pas être la solution à toutes les difficultés, comme d'ailleurs la télémédecine et les maisons médicales. N'oublions pas néanmoins que la santé, ce n'est pas uniquement la démographie médicale, c'est aussi la promotion et la prévention. C'est ce qui ressort d'ailleurs des contrats locaux de santé, aussi bien celui du pays de Chaumont que du Pays de Langres. La prévention et la promotion passent par le médico-social, par l'associatif. Les contrats locaux de santé ont probablement permis l'émergence des communautés professionnelles territoriales de santé qui s'organisent en Pays de Chaumont. Ces communautés sont conscientes des problématiques et cherchent à trouver des solutions. Il ne faut donc pas noircir le tableau. Madame NÉDÉLEC a raison, la situation est nationale : on sait que dans la banlieue est et sud-est de Paris, on ne trouve pas de médecin traitant. On trouve aussi des zones qui sont à 50 kilomètres de Bordeaux qui sont en difficulté, alors même que les données globales du département sont bonnes. Des contrats locaux de santé vont bientôt être signés pour Langres et pour Chaumont, et le comité de pilotage se tiendra au mois de décembre.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Pour conclure sur cette question de la santé, vous avez compris que beaucoup de collectivités y travaillent : des comités de pilotages, des groupes, des contrats, des schémas. Nous allons nous donner un objectif ici. Je vous propose que nous sortions des réflexions et des diagnostics. Nous consacrerons donc une séance aux questions de santé avant l'été 2020. Nous nous laissons le premier semestre pour vous faire des propositions très concrètes, des diagnostics, des schémas, avant l'été. C'est la mission qui est donnée à la

commission et aux élus qui m'entourent que de proposer des solutions qui pourront être mises en place rapidement.

M. Nicolas FUERTES : Je salue cette démarche. Nous participerons à ces réflexions. Je vous remercie pour la richesse de ces débats. Au niveau local, le département est moteur, même si la problématique est nationale.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose d'ouvrir la séance, et de prendre un des deux rapports.

Désignation d'un administrateur représentant le Conseil départemental au sein de la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Madame NÉDÉLEC.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de désigner un administrateur pour représenter le Conseil départemental au sein de la société d'économie mixte d'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle. Les statuts de cette société prévoient, dans leur article 15.1.3, que le Conseil départemental de Haute-Marne bénéficie de deux sièges au sein du Conseil d'administration. Jusqu'à présent, nos collègues Stéphane MARTINELLI et Paul FOURNIÉ étaient nos deux représentants au sein de ce Conseil d'administration, et Stéphane MARTINELLI assurait les fonctions de président de la SEM. Ayant récemment démissionné de ses fonctions et de son siège d'administrateur, l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale concernée (c'est-à-dire le Conseil départemental) doit désigner un nouveau représentant lors de la première réunion qui suit la vacance. Je vous propose donc de désigner Nicolas LACROIX pour siéger en tant qu'administrateur au Conseil d'administration de la société d'économie mixte d'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle. Des élections se tiendront ensuite au sein de ce Conseil d'administration pour en désigner le Président. Le second siège d'administrateur reste occupé par Paul FOURNIÉ. Je vous saurais gré de vous prononcer sur cette proposition.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Qui veut s'exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Nous saluons la démission de notre collègue Stéphane MARTINELLI de la Présidence et du Conseil d'administration, à la veille d'une année très importante comme vous l'avez souligné. La raison l'a emporté, et soucieux du redressement à venir du Mémorial (qui ne sera pas aisé), nous privilégions l'unité au sein de cette assemblée en ne proposant pas de candidature et en soutenant la vôtre, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose de vous prononcer sur la proposition qui vous est faite.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	1 (Nicolas LACROIX)

La proposition est adoptée.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour votre confiance.

Un petit mot sur la suite sur le Mémorial : vous le savez, l'année 2020 va être une année exceptionnelle pour Colombey. Certaines personnes commencent d'ores et déjà à travailler à cette année, le territoire des Hauts-de-France vient de lancer une grande campagne de communication. J'ai également sollicité la Région Grand-Est pour que l'on puisse travailler à l'échelle de la région sur ces dates anniversaires. Les projecteurs vont se tourner vers Colombey en 2020, ce qui est bien pour la destination gaullienne que l'on souhaite faire de ce territoire. Mais l'année 2020 sera un peu artificielle, car nous aurons mécaniquement une affluence importante à Colombey du fait que l'on nous annonce la venue de personnalités politiques, parce que la programmation sera un peu plus poussée. Mais il ne faut pas se tromper sur l'objectif que l'on veut donner à Colombey et au Mémorial. On l'a dit ici : au bout de dix ans, le Mémorial avait besoin d'un second souffle, et l'année 2020 ne sera pas une année de référence. Ce sera une année anniversaire, qui connaîtra une forte affluence. Nous devons maintenant nous projeter sur les dix prochaines années. C'est l'objectif que nous allons nous donner avec le Conseil d'administration et avec vous, car bien sûr le destin du Mémorial est étroitement lié au Conseil départemental.

2020 sera aussi l'année du renouvellement de la DSP, et je souhaite auparavant lancer un audit pour savoir pourquoi nous perdons aujourd'hui des visiteurs, et comment améliorer l'organisation interne du Mémorial. Je souhaite réaliser cet audit avant le renouvellement de la DSP pour pouvoir donner toutes les cartes à la nouvelle gouvernance qui aura à gérer les affaires du Mémorial dans les prochaines années. L'urgence est donc de recruter rapidement un directeur qui pourra s'appuyer sur cet audit. Une consultation a d'ores et déjà été lancée, dont le retour est prévu pour fin février. Nous devons tout de suite nous projeter sur l'objectif 2030 pour le Mémorial. Au bout de 10 ans, l'outil est vieillissant, la scénographie devra peut-être être revue. Pour ne pas entacher l'image du Général, nous devons rester très proches de l'image que celui-ci pouvait renvoyer auprès des Français. Mais il faut ouvrir le Mémorial à d'autres publics, car nous n'aurons plus de groupes de gaullistes qui viendront visiter le Mémorial. Il nous faut donc travailler en direction d'autres publics. Pour répondre à ces questions, il nous faudra nous faire accompagner

par des spécialistes qui pourront nous aider à relancer une véritable stratégie. Nous devons mener ce travail avec les agents du Mémorial. La tâche ne sera pas facile, car l'objectif est ambitieux. Colombey doit s'inscrire dans une politique touristique plus large qui inclura le parc national et Animal'Explora. C'est la Haute-Marne en tant que destination que nous devons intégrer dans notre réflexion sur le Mémorial.

D'autres interventions ? Oui, Madame LAVOCAT.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Quel est le poids de la Fondation de Gaulle dans le Conseil d'administration et dans les choix de gestion ? Sont-ils très orthodoxes, ou sera-t-il possible de faire bouger les lignes ?

M. le PRÉSIDENT : La Fondation de Gaulle est représentée par deux administrateurs. Nous sommes propriétaires des lieux, mais les décisions se prennent à plusieurs. J'entends en revanche renforcer nos liens avec la Fondation qui, comme vous le savez, a un nouveau président en la personne d'Hervé GAYMARD, qui souhaite impulser de nouvelles orientations. Je reste toutefois convaincu que les orientations doivent être définies par ceux qui paient. Mais nous ne pourrons faire sans la Fondation. Il faut des liens de confiance, nous avons un destin commun. Il nous faut donc travailler plus étroitement. La Fondation a sa place au Conseil d'administration, qui comporte également des représentants de l'agglomération, de la commune, de la région, des collectivités, de la communauté de communes. Le collège des représentants est donc important. Je ne veux pas pour autant me lancer dans des dynamiques visant à savoir qui pèse et qui ne pèse pas. Je pense que nous avons un travail collectif à mener. Lors de la période de crise qu'a connue le Mémorial, la Fondation nous a accompagnés et soutenus pour trouver une issue. Nous travaillerons en bonne intelligence avec eux, dans l'intérêt du Mémorial et de la destination Colombey.

M. Paul FOURNIÉ : Pour avoir assisté à un certain nombre de conseils d'administration du Mémorial, je confirme que la Fondation est un appui précieux, qui a toujours été très compréhensif envers le Conseil départemental. Nous n'avons jamais eu aucun problème avec eux. Nous ne sommes pas dans un rapport de pouvoir. La Fondation a bien conscience que le Conseil départemental est propriétaire. La gouvernance se fait dans un esprit de confiance, chacun sait quel est son rôle.

Mme ROBERT-DEHAULT : Le projet d'exposition pour le cinquantenaire de la mort de DE GAULLE sera-t-il labellisé d'intérêt national ? Il me semble en effet que l'on peut difficilement manquer cette étape.

M. le PRÉSIDENT : Je ne peux vous répondre. Je sais en revanche que la programmation 2020 est pour l'heure insuffisante. Il nous reste peu de temps pour élaborer une programmation qui soit à la hauteur de notre ambition. Nos équipes y travaillent.

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse sur les raisons de mon départ. Vous comprendrez que je ne m'exprimerai désormais plus sur le Mémorial Charles-de-Gaulle. Je ne doute pas que le nouveau président du Mémorial saura mettre en place les expositions, conférences et événements qui doivent être mis en place pour une année aussi importante que l'année 2020.

M. le PRÉSIDENT : Aujourd'hui, la programmation prévue est totalement insuffisante, et ne me paraît pas assez ambitieuse. Si l'année 2020 est à ne pas manquer en raison de l'afflux important de visiteurs, notre idée est de les faire revenir rapidement. Nous devons tout de même créer un événement important, même si les chiffres que nous enregistrerons en 2020 ne pourront pas servir de référence. Pour moi, l'année de référence sera l'année 2021. Que va-t-il se passer en 2021 ? Il faut déjà l'anticiper. Vous savez que des travaux vont affecter le fonctionnement du Mémorial. Ce sera donc une période compliquée de remise en place de l'organisation, du fonctionnement et des objectifs. Mais je ne peux pas aller plus loin aujourd'hui, car notre stratégie devra s'appuyer sur des spécialistes qui ont travaillé sur des lieux de mémoire, sur des établissements qui ressemblent fortement au nôtre.

Je laisse la parole à Monsieur MARTINELLI, qui va nous faire une présentation de quinze minutes des orientations budgétaires.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Rapport n° I-2

M. Stéphane MARTINELLI : Cette présentation reprendra les éléments qui ont été développés par Monsieur le Président en préambule de cette séance. Un premier graphique présente le déficit public français et ses origines, qui sont à chercher essentiellement dans la gestion de l'État. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Vous voyez que sur 2019 et sur 2020, les administrations publiques locales, le système de Sécurité sociale et les divers services de l'administration centrale sont en excédent, ce qui permet de réduire d'autant le déficit de l'État. Si l'objectif est à – 2,2 % sur la projection 2020, c'est parce que l'État sera probablement à – 4 % et que les trois autres seront probablement positifs en cumulé à 1,8 %. Le pacte de Cahors a des conséquences, mais cela n'empêche pas l'État de ne pas beaucoup changer sa trajectoire.

Ensuite, quelques éléments supplémentaires sur le contexte national. Vous voyez que la dette va atteindre 99,5 % du PIB, à 2 375 milliards d'euros. On voit sur le tableau de ces vingt dernières années l'impact de la crise de 2008-2010 et l'aggravation de la situation depuis. Vous avez ensuite le stock de dettes : vous voyez qu'entre 1995 et aujourd'hui, la dette a été multipliée par quatre. La crise ne l'explique qu'en partie. En termes de structure, l'État n'a fait que prendre une place plus importante dans cette dette publique.

Le PLF 2020 contient des éléments très importants pour les départements, notamment le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes, qui devrait être remplacée en 2021 par une fraction de produit de TVA. Nous aurons l'occasion de vous montrer en quoi cette nouvelle n'est pas bonne pour les départements. Nous pouvons en revanche nous réjouir de la consolidation et de la pérennisation de la péréquation horizontale, qui nous a apporté presque 6 millions de recettes supplémentaires en 2019. Cette péréquation horizontale étant affectée par les droits de mutation à titre onéreux, vous retrouverez parmi les grands contributeurs les départements de Paris, des Alpes-Maritimes, les Hauts-de-Seine, la Gironde, le Var et les Yvelines. Ce sont les départements où le marché immobilier est le plus dynamique et où les prix au mètre carré sont les plus élevés.

La dynamique d'évolution des bases du foncier bâti est supérieure à la dynamique de la TVA. La TVA est très volatile, et a connu une baisse durant la crise des subprimes. La dynamique de la TVA n'est donc pas exceptionnelle. S'agissant de la Haute-Marne, les bases ont connu sur la période 2005-2018 une augmentation de 42,25 % contre 34 % pour la TVA sur la même période, soit 2,2 millions d'euros de recettes en moins.

Parmi les éléments clés de la construction du budget 2020, notons la stabilisation de la pression fiscale. Cela fait plusieurs années que le département n'a pas utilisé le levier fiscal pour augmenter ses ressources. Le faire aujourd'hui serait contre-productif, car cela ne rentrerait pas dans le calcul de compensation de la recette. Le fonds de péréquation permet également de sécuriser les recettes, malgré le caractère aléatoire du marché immobilier. Le budget de fonctionnement est contraint par le pacte de Cahors, qui limite son augmentation à 1,8 %. Les deux priorités affichées sont la mise en œuvre du RIFSEEP à hauteur d'un peu plus de 600 000 euros, et les besoins supplémentaires aux politiques sociales. Le cycle d'investissement promet d'être important, nous vous en avons parlé ce matin : la gendarmerie de Chaumont, le collège unique de Langres, etc.

Le scénario retenu pour la construction budgétaire s'appuie sur les évolutions actuellement constatées :

- l'hypothèse d'une reconduction du pacte de Cahors au-delà de l'année 2020 ;
- une évolution moyenne des dépenses de fonctionnement d'1,4 % sur la période, tenant compte de l'ouverture de nouveaux établissements et de la mise en place d'autres politiques publiques ;
- une évolution prudente des recettes dans un contexte de volatilité ;
- la simulation d'un cycle soutenu d'investissement qui s'amorcerait d'ici aux cinq prochaines années.

Sur les années 2020-2023, le budget s'élèverait à 278 millions d'euros, dont 71 millions d'infrastructures routières, 57 millions pour la coopération territoriale, à quoi il faut ajouter Animal'Explora, les collèges, les bâtiments du département, les gendarmeries et les casernes de pompiers.

Le programme d'investissement serait financé pour un tiers par l'emprunt, le reste étant financé par les subventions et par l'épargne du département. En valeur absolue, la dette pourrait s'élever à 80 millions d'euros, ce qui se traduirait par des ratios d'endettement de 2,8 ans, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne des départements de France.

Les simulations de l'évolution des dépenses montrent que nous resterions sur la trajectoire en 2020, mais que nous ne pourrions pas tenir cette trajectoire les années suivantes si la politique de contrainte des dépenses imposée par l'État devait se poursuivre. Le niveau

d’autofinancement repose sur l’hypothèse d’une augmentation des dépenses sociales, qui entraînerait une baisse de l’épargne brut. Si les dépenses sociales augmentaient de 1,8 %, 20 % de l’épargne brut diminuerait en trois ans.

L’écart avec le pacte de Cahors est calculé en fonction de sa reconduction ou de sa non-reconduction. Le scénario central prévoit une baisse de 4,5 millions d’euros de dotations en 2024. Si les dépenses sociales augmentent plus vite que prévu, cette baisse s’élèverait à 8 millions d’euros. Le scénario central prévoit que la DGF se situe à hauteur de 42 millions d’euros, tandis que le scénario aggravé prévoit qu’elle se situe à hauteur de 38,5 millions d’euros. L’épargne brute et la capacité de désendettement s’en trouveraient affectées.

Nous serons capables d’intensifier le programme d’investissement. La trajectoire financière ne souffrira pas de déséquilibre majeur, malgré la hausse de l’endettement. La principale inconnue est la reconduction ou non du pacte de Cahors, avec des contraintes allégées ou non, plus pénalisantes ou non, sur de nouveaux critères ou non. La reconduction du pacte aurait fatalement une incidence sur les finances du département.

J’en ai terminé ; avez-vous des questions ?

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI. Nous avons souhaité laisser du temps au débat. Qui veut s’exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Nous nous réjouissons de l’ambition de passer outre le pacte de Cahors, que nous jugeons inique. Nous nous réjouissons également d’un alignement de planètes qui nous est enfin positif avec l’ouverture du 11e parc national et le projet Animal’Explora, qui devraient entraîner des retombées significatives pour notre département dans les années à venir. Nous saluons également l’effort de soutien financier à nos communes et intercommunalités. Nous nous félicitons de la reconduite de l’initiative du stand Haute-Marne au salon de l’agriculture, qui a permis de mettre en valeur nos producteurs locaux et leur savoir-faire.

A la lecture de ce rapport, nous avons cependant une pensée amusée à vos collègues qui nous traitaient de dangereux socialistes dépensiers quand nous proposions dès 2016 de faire preuve d’audace dans vos politiques par un endettement progressif mais soutenu. Nous lisons dans ce rapport des projections de dépenses d’investissement pour 2020-2023 estimées à 278 millions d’euros hors dette. Ces investissements provoqueraient un quadruplement de l’encours de la dette, qui passerait de 18 millions d’euros en décembre 2019 à 80 millions d’euros fin 2023. Nous avons été plus qu’entendus, et le rapport confirme que ces choix ne nous mettent pas dans le rouge, loin de là, puisque la capacité de désendettement passerait de 6 mois à 2,8

ans ou, au pire, à 4,8 ans. Notre capacité de désendettement tournera probablement autour de deux ans, car nous ne réaliserons sûrement pas 100 % des 278 millions d'euros d'investissement sur ces quatre années. Même si les pires hypothèses se réalisent, nous resterons toujours en deçà de l'endettement moyen des conseils départementaux, et nous saluons ce volontarisme politique en matière d'investissement.

Entendus sur plusieurs de nos propositions d'orientation, nous vous ferons part de quelques remarques et propositions de bon sens d'augmentations mais aussi de baisses de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Nous espérons là aussi être entendus tôt ou tard. Nous vous renouvelons, parallèlement à la création du parc national, notre demande de reconstitution d'une filière bois modernisée afin d'exploiter notre première richesse. Pour cela, il faudrait mener une réunion avec les acteurs privés et publics du bois pour engager un partenariat et développer cette ressource véritablement sous-exploitée. Nous vous répétons également la nécessité de tripler l'aide aux emplois sportifs dans les associations sportives, pour passer de 3 000 euros par salarié à 9 000 euros par an. Nous pourrons certainement, par cette mesure, doubler le nombre d'équivalents temps plein, ce qui supposerait un surcoût de 300 000 euros de dépenses de fonctionnement. Ce surcoût peut être atténué de trois façons : en ne lançant pas certains projets onéreux ; en réduisant notre soutien financier à certains organismes ; en convainquant le Conseil régional de s'associer à cette aide aux emplois salariés dans les associations sportives ou culturelles, ce qui soulagerait les finances du Département et montrerait que la Région ne se contente pas de faire de la communication. On attend en effet toujours les projets concrets quand on voit les coupes budgétaires de 27 % dans les lycées, du jamais vu depuis des décennies.

Dernière proposition : la révision du projet de fusion des deux collèges langrois dans le site de l'ex-BSMAT. L'étude de flux lancée il y a un an n'est toujours pas sortie, et quelque chose me dit que l'on veut cacher des choses qui dérangent. On m'a annoncé que l'étude était au Département depuis le 30 septembre, mais lorsque j'ai posé la question en octobre personne ne semblait au courant. Je n'insisterai pas sur les problèmes urbanistiques et pédagogiques, qui sont l'affaire de la ville de Langres, pour insister sur les problèmes financiers. Je lis dans le rapport que le projet représenterait un coût de 28 millions d'euros toutes taxes comprises, soit 38 millions d'euros en comptant la caserne des pompiers à proximité. Il y a vraiment de quoi bondir, puisqu'en février 2018 en commission et devant les représentants des professeurs, des principaux et des parents d'élève, il avait été affirmé que le coût du projet s'élèverait à 16,686 millions d'euros hors taxe, soit 20,8 millions d'euros TTC. Avant même le début des travaux, le coût du projet a donc augmenté de 8,6 millions d'euros TTC. Peut-on se permettre, pour des raisons uniquement

politiciennes, de dépenser 8 millions d'euros d'investissement en plus, alors que nous pourrions sûrement faire mieux avec moins ? Nous vous proposons de ce fait d'envisager des scénarios d'investissement plus efficaces. Je rappelle que déplacer le site professionnel du lycée sur le site général permettrait de mutualiser les équipements, notamment la cuisine payée pour moitié par le Département et pour moitié par la Région, et de faire des économies de fonctionnement. Le projet actuel coûte plus cher en investissement et en fonctionnement, alors que d'autres scénarios existent qui permettraient de diminuer ces coûts. Il serait temps de revenir à la raison, et nous ne désespérons pas de voir intervenir des changements sur le sujet au premier trimestre de l'année prochaine. Alors qu'on nous promettait une réalisation rapide du projet avec 19 mois d'étude, 21 mois se sont aujourd'hui écoulés depuis que nous avons pris la décision et les études sont encore prévues pour 2020. Nous serons au mieux à 33 mois d'étude au lieu de 19, ce qui fait tomber l'argument de la rapidité. Il faut donc vraiment revoir ce projet, et j'espère que nous serons entendus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur FUERTES. Je ne sais pas qui a utilisé l'expression de « dépensiers socialistes ». Les stratégies évoluent, les besoins du territoire évoluent. J'ai tenu des propos assez durs sur le pacte de Cahors, vous avez bien compris que la stratégie de la majorité, que vous avez l'air de partager, a évolué pour ne pas pénaliser les Haut-Marnais à qui nous avons des comptes à rendre. Vous avez raison, notre Département a beaucoup investi et a mis beaucoup de politiques en place. Notre département continue pourtant à perdre de la population. Il manque d'attractivité et a vraiment besoin d'accélérer pour créer de nouvelles politiques. Des politiques sont nécessaires et récurrentes, et certaines ont fonctionné dans des départements plus en difficulté que le nôtre : l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, qui sont des départements très ruraux dont les difficultés sont similaires aux nôtres, et qui gagnent à nouveau de la population. C'est l'objectif que nous devons nous donner, et c'est la raison pour laquelle nous essayons de mettre en place des politiques ambitieuses qui coûtent de l'argent, qui sont incertaines mais qui doivent être tentées. Expérimenter des politiques représente un coût. Nous vous proposons régulièrement des initiatives nouvelles, quitte à dégrader un peu la situation financière du Département. Nous avons toujours affiché des investissements importants, mais nous n'avions pas les moyens d'ingénierie pour les mettre en place. Nous avons de ce fait toujours privilégié l'accompagnement des collectivités, qui ont parfois des projets aussi importants que les nôtres. Je voudrais que nous nous fassions accompagner dans le cadre de nos investissements par une ingénierie extérieure, si aucune solution interne n'existe.

Je suis favorable au développement de la filière bois, comme tout le monde ici. Comme beaucoup de questions importantes, cette question est devenue un sujet « tarte à la

crème », à l'instar de l'abattoir : tout le monde en parle, mais personne ne s'y attelle jamais. Le sujet de la filière bois va de pair avec la mise en place d'une véritable politique de ressources en eau dont je vous parlais il y a quelque temps. J'ai récemment affirmé au directeur de l'ONF que nous devions travailler à ces questions d'eau, d'environnement et de forêts. Mettre en place une filière bois demandera du temps, et nécessitera un accompagnement d'ingénierie. Faites-nous des propositions concrètes, sans attendre l'année prochaine. Il est vrai que nous n'avons pas avancé sur le sujet, mais je suis preneur de toute initiative. Il faut une synergie entre forêts privées et forêts publiques, y compris autour de la manière d'exploiter ces forêts. Beaucoup de choses ne me conviennent pas sur la façon même dont on exploite la forêt, raison pour laquelle je me suis rendu avant l'été en forêt communale de Bourbonne-les-Bains pour observer les initiatives prises en matière de gestion, et qui me semblent être celles que nous devons développer. Je m'étais également engagé à revenir vers les agents de l'ONF pour travailler aux questions de gestion de la forêt, et je vous encourage à aller voir ce que font ces agents sur le secteur de Bourbonne afin que nous avancions sur cette question.

Nous avons beaucoup de chantiers. Je me suis engagé à travailler sur le dossier de la santé pour revenir vers vous avant l'été avec des propositions concrètes. Sur les emplois sportifs, nous pourrions certes faire mieux. Mais alors que vous me parlez d'économies d'investissement, vous proposez 300 000 euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Je veux bien que l'on s'affranchisse du pacte de Cahors, mais nous ne le pourrons pas sur toutes nos lignes. Nous essayons néanmoins d'accompagner davantage le monde sportif avec lequel nous cherchons à nouer une nouvelle relation de confiance. Toutefois, je ne suis pas sûr que nous puissions dépenser 300 000 euros supplémentaires en faveur de l'accompagnement des emplois sportifs.

Le coût du collège de Langres a effectivement augmenté, car nous avons l'ambition de travailler sur un collège d'excellence. Des éléments n'avaient pas été prévus, en matière de surfaces, de bien-être des collégiens, etc. Nous avons toujours accompagné les collectivités pour leurs projets, certains modestes, certains pharaoniques. Lorsqu'il s'agit d'investir pour nos propres projets départementaux, nous regardons toujours à la dépense, ce qui est normal puisqu'il s'agit de l'argent des contribuables haut-marnais. Mais nous pouvons aussi être ambitieux. Je vous le redis : je crois que ce collège sera un collège d'excellence, qui apportera une vraie plus-value. C'est une grande ambition que nous avons pour Langres. Le site est remarquable, mais nécessite peut-être des travaux complémentaires. Sur la proposition que vous me faites, Monsieur FUERTES, avec la Région, je n'ai pas la même version que vous. Nous avons fait un choix que vous ne partagez pas, mais il est désormais trop tard pour s'arrêter. Je me rendrai le 6 décembre à Langres pour avoir le rendu définitif de l'étude de flux, qui a posé des questions qui ne se

posaient pas au départ y compris concernant la proximité de la caserne. Il s'agit d'un projet double, puisque des problématiques de flux se posaient entre la sortie des pompiers et celle des collégiens, ce qui nous a coûté du temps. En revanche, la décision a été prise et nous ne reviendrons pas sur le projet. Sinon, quelle image renverrions-nous ? Vous vous exprimerez au moment des élections municipales à Langres. Je suis persuadé que vous éprouverez une grande fierté lorsque nous inaugurerons ce collège.

M. Nicolas FUERTES : Nous avions eu l'idée de réunir d'abord les acteurs forestiers privés pour identifier les freins les empêchant de développer la filière bois, avant de rencontrer les acteurs plus institutionnels comme l'ONF ou des intercommunalités. Procéder par étapes nous permettrait d'avancer sur le sujet, qui est un facteur de développement économique important si l'on raisonne à moyen ou long terme.

M. le PRÉSIDENT : Je suis, je le répète, favorable à ce que nous travaillions à la mise en place d'une filière bois. Je propose à Monsieur GOUVERNEUR d'organiser dans sa commission des rencontres avec des acteurs du bois. Nous en avons déjà beaucoup parlé, mais les problématiques d'environnement et d'utilisation énergétique du bois évoluent, et le contexte est peut-être plus favorable aujourd'hui qu'il y a dix ans. Je crois que nous pouvons mettre en place une filière bois, qui pour l'instant ne décolle pas et rencontre même des difficultés. Je laisse le vice-président en charge de ces questions organiser sa commission et se rapprocher de vous.

Je vous propose de débattre franchement des orientations budgétaires, qui doivent être concrétisées d'ici au 13 décembre. Y a-t-il des interventions sur les orientations budgétaires ?

Mme ROBERT-DEHAULT : Il me semble important de souligner l'effort particulier fourni par le Conseil départemental au travers de l'augmentation conséquente de l'enveloppe accordée aux communes, de la contractualisation avec les villes importantes et les bourgs centres qui verront leur centralité et leur attractivité confortée. La commission *ad hoc* travaille à la bonne répartition de ces crédits, et apprécie particulièrement l'effort consenti. Peut-être certains investissements qui relèvent d'une volonté politique davantage que de l'intérêt général devront-ils être cadrés. Nous nous félicitons néanmoins du nouveau souffle qui bénéficiera aux communes et aux communautés de communes, ces dernières voyant leur ligne spécifique se renforcer, ce qui permettra de mieux structurer le territoire.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame ROBERT-DEHAULT. C'est effectivement le but de la contractualisation de renforcer les bourgs centres. On discute beaucoup, vous le savez, de SCoT, de PLUi et de schémas : tous ces documents d'aménagement du territoire parlent de

bourgs centres, de points de centralités. Le fait de pouvoir contractualiser avec les bourgs centres et les intercommunalités permet de se mettre en adéquation avec le nouveau paysage communal et intercommunal et leurs évolutions. Le fait intercommunal doit se renforcer et se démocratiser, et nous devons nous mettre en cohérence avec ces questions. C'est la raison pour laquelle nous avons accentué les intercommunalités tout en renforçant l'accompagnement des petites communes et des communes centres, qui sont des relais importants pour l'aménagement du territoire. Il nous aura fallu deux ans, et les choses pourront encore évoluer pour coller à la réalité du quotidien des élus locaux.

M. FUERTES : Je m'étonne que le Rassemblement National ne fasse aucune remarque ni ne pose aucune question sur le débat relatif aux orientations budgétaires.

M. le PRÉSIDENT : Pas d'autre intervention ? Bien. Les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote. Nous pourrons bien entendu entrer davantage dans le détail lors du budget.

La séance du Conseil départemental est levée.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

___

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 13 décembre 2019

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 13 décembre 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE**,** Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques semaines, des tensions, sur lesquelles je reviendrai dans mon discours, montent au sein de notre Service départemental d'incendie et de secours. A la demande des syndicats représentatifs, une délégation est présente parmi nous ce matin. Afin de nous présenter leurs revendications, ils ont souhaité lire une courte déclaration avant le début de cette séance. Evidemment, comme je l'ai toujours fait depuis mon élection, j'ai accepté et je laisse la parole à ses représentants.

Je suspendrai ensuite la séance pendant une vingtaine de minutes afin de les recevoir.

Un représentant du SDIS : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour ce temps d'expression devant votre assemblée et nous espérons que cela pourra vous éclairer quelque peu sur les évolutions de notre activité. En quelques décennies, le monde des sapeurs-pompiers a profondément changé

avec la disparition des corps communaux pour arriver aujourd'hui à un corps départemental afin d'en assurer l'efficience. Néanmoins, plusieurs paramètres sont venus perturber ou rendre plus difficile la tâche de celles et ceux qui en ont la gestion.

La technicité et la diversité de nos interventions demandent des matériels et des connaissances de plus en plus poussés, amenant ainsi la mise en place de véritables spécialités et une constante remise en cause de nos connaissances de base. Le nombre croissant de nos interventions a contraint le SDIS à professionnaliser une partie de ses effectifs. Mais aujourd'hui, bien que le nombre de sapeurs-pompiers volontaires sur le département tende à se stabiliser, leur disponibilité ne cesse de baisser, notamment en journée. Il est maintenant fréquent que, pour une intervention des plus banales, deux centres soient engagés afin d'assurer l'effectif d'un seul véhicule en théorie, voire, à certains moments de la journée, les sapeurs-pompiers des centres principaux du département assurent les interventions hors de leur secteur de premier appel. Souvent, le manque d'encadrement dans les plus petits centres nécessite le déplacement du premier niveau de commandement depuis le centre principal de l'arrondissement.

Pour les trois principaux centres d'incendie et de secours que sont Chaumont, Saint-Dizier et Langres, notre activité s'est encore accentuée avec la prise en charge des transports sanitaires appelés carences d'ambulanciers privés, pour l'ensemble de nos arrondissements respectifs. De ce fait, la mobilisation des agents permanents a encore progressé, sans moyen de compensation ou de substitution. Cela a juste le mérite de soulager en journée nos collègues sapeurs-pompiers volontaires qui sont au travail. L'éloignement de certains services hospitaliers agrandit également les durées d'intervention, mobilisant plus longtemps les personnels et rendant les coûts plus élevés pour notre collectivité.

Le SDIS 52 s'est doté d'un magnifique outil de formation qu'est l'école départementale avec des moyens techniques et pédagogiques qui font venir en formation des sapeurs-pompiers de beaucoup de départements. Mais une école ne peut fonctionner sans formateur. Ce sont donc en partie des sapeurs-pompiers professionnels affectés dans les trois centres principaux qui assurent ces missions. Mais leur absence en caserne ne peut être compensée, faute de personnel.

Pour 2020, le budget de formation se voit fortement amputé, avec le risque d'impacter l'efficacité de nos interventions à terme.

Pour le moment, la seule variable d'ajustement est la précarisation des emplois permanents, avec des sapeurs-pompiers volontaires qui assurent des gardes postées. Bien que

cela soit intéressant pour les uns et les autres en termes d'acquisition de compétences et de rémunération, ce système a dépassé les limites du raisonnable avec des temps de présence et des niveaux de rétribution de certains SPV qui ne sont plus acceptables.

Les services administratifs et techniques du SDIS sont confrontés à une surcharge de travail qui leur devient difficile à gérer, et ces services sont comme les sapeurs-pompiers, ils ne travaillent maintenant presque plus que dans l'urgence. Combien de temps vont-ils tenir, car, contrairement aux sapeurs-pompiers, ils ne peuvent compter sur les renforts ou les relèves ?

Il est également difficile au SDIS de recruter des personnels, car l'attractivité de notre département est bien moindre que celle de nos voisins en ce qui concerne les conditions salariales des agents. Un effort doit être réalisé dans ce sens. La promesse d'une prise en charge partielle de la mutuelle et de la prévoyance se fait attendre par tous.

Faute de moyens, l'avancement des agents s'en trouve impacté, avec des avancements de carrière pénalisés ou retardés. Les évolutions législatives avec des normes sociales, techniques et de sécurité ont dû être mises en place bien souvent avec des moyens constants. Tristement, nous sommes également confrontés dans notre département aux violences à l'encontre des sapeurs-pompiers et la dégradation volontaire de nos véhicules.

Mesdames, Messieurs les élus, nous sommes conscients que votre contribution au budget du SDIS est importante, mais n'oublions pas que vous bénéficiez de la TSCA, qui assure une partie importante de votre participation. Comprenez bien que, sans moyens supplémentaires, le niveau de secours se dégradera sur l'ensemble du territoire haut-marnais. Nous vous remercions de votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose de suspendre la séance, et de nous retrouver dans la salle prévue pour cette rencontre.

La séance est suspendue.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie d'avoir patienté. Il faut se réjouir que notre assemblée soit un lieu de discussions ouvert sur l'extérieur : les sollicitations régulières démontrent la place que conserve le Département dans la hiérarchie des collectivités. Celle d'une collectivité de proximité et des solidarités.

Pour cette dernière séance plénière de l'année, nous allons bien évidemment avoir l'occasion de détailler le budget primitif de notre collectivité départementale. Je vais retracer les

grandes lignes de l'ambition que nous avons pour la Haute-Marne, notre stratégie et les moyens mis en œuvre tant financiers qu'humains pour y parvenir.

Mais avant cela, avant que nous détaillions ce budget, ce qui est acte de transparence important vis-à-vis des Haut-Marnais, je veux revenir sur l'ambiance du moment, assez lourde en cette fin d'année 2019. Nous sommes en effet dans une période de grande incertitude qui touche de très nombreux secteurs. Cela se sent dans les rapports humains qui se tendent et se durcissent :

- Cela se retrouve d'abord dans le cadre des mouvements concernant la réforme des retraites. Le bras de fer engagé avec le gouvernement provoque incompréhensions et divisions. Il n'y a pas un responsable plutôt qu'un autre, nous sommes tout simplement face à ce que de nombreux commentateurs identifient comme le manque de culture du dialogue dans notre pays.

- On le voit également dans les réactions amplifiées sur les réseaux sociaux ou les chaînes d'information en continu : celui qui sera interrogé, retenu pour une interview sera celui qui sera le plus jusqu'au-boutiste.

- On le constate enfin dans tous les SDIS de France et je veux avoir un mot aujourd'hui pour nos sapeurs-pompiers, les administrateurs et le Président du SDIS. Nous venons d'avoir un échange franc et direct avec les représentants des syndicats. Je crois pouvoir dire que cela était nécessaire, et, s'il le souhaite, je laisserai la parole à André NOIROT, le Président du SDIS, à qui j'apporte mon plein et entier soutien.

Chaque jour, les sapeurs-pompiers de notre Département, qu'ils soient volontaires ou professionnels, veillent sur la sécurité de nos concitoyens et assurent la protection des biens et des personnes. Ces soldats du feu effectuent un nombre conséquent d'interventions sur notre territoire, qui croît d'année en année et nous en connaissons les causes. A cela s'ajoute l'immense inquiétude suscitée par le manque de négociations avec l'Etat sur les moyens financiers qui sont alloués aux pompiers de France. Face à ce contexte tendu, je tiens, en votre nom à tous, j'en suis certain, à leur apporter mon total et entier soutien et à leur témoigner notre reconnaissance. Nous, élus locaux, nous devons prendre nos responsabilités dans le rééquilibrage des moyens financiers nécessaires au maintien de la qualité de ce service public au plus près des populations et, vous le verrez, le Conseil départemental prendra sa part en votant le budget primitif 2020. Face à l'augmentation considérable de leurs interventions, chaque élu responsable doit, dans l'intérêt des populations, faire preuve de solidarité à l'égard des sapeurs-pompiers.

Cette ambiance générale, ces incertitudes touchent également notre collectivité, à la fois sur le plan institutionnel et financier. Cela pèse fortement sur l'avenir du Conseil départemental et de ses missions :

- Le dernier Congrès de l'ADF a laissé un goût amer à tous les élus présents. Au flou des derniers mois a succédé la porte fermée, presque claquée, du gouvernement aux propositions de l'Assemblée des Départements de France. Pas de possibilité de faire varier les DMTO, une fraction de TVA pour compenser la perte du foncier bâti et 250 millions d'euros de soutien aux politiques départementales.

250 millions d'euros… Voilà l'aumône du gouvernement, alors que les Départements ont acquitté en 2018 à la place de l'Etat un reste à charge de 9,4 milliards d'euros.

- Ces montants donnent le tournis, mais je veux que chacune et chacun les appréhendent. En Haute-Marne, on est passé d'un budget pour les dépenses sociales, hors MNA, de 78,8 millions d'euros (compte administratif 2010) à une présentation dans le cadre du budget primitif 2020 qui vous sera proposé dans quelques instants de 95,5 millions d'euros. 16,7 millions d'euros en plus, soit une augmentation de 20 % en dix ans, sans que l'on ait décidé de quoi que ce soit. C'est tout simplement surréaliste !

- Tout cela aboutit au sentiment de défiance, ressenti par les élus de tous bords. La confiance se crée avec des mains tendues, du débat et même du compromis ; il est essentiel que le gouvernement l'entende rapidement. Car sinon, après l'hiver 2018 avec les gilets jaunes, celui de cette année avec les opposants à la réforme des retraites, il pourrait aussi y avoir un hiver 2020 des élus locaux qui auront l'entière légitimité des urnes des élections de mars prochain.

Dans ces conditions d'inquiétudes et d'incertitudes, quelles réponses pouvons-nous apporter ? Il faut tenir le cap et accélérer sur des politiques dont les Haut-Marnais ont besoin.

Tenir le cap, celui de notre stratégie financière :

C'est le maintien des taux, comme je m'y étais engagé lors des orientations budgétaires et comme le Conseil départemental de la Haute-Marne le fait depuis 2011. Nous avons parlé de la compensation pour le Département, mais nous n'avons pas évoqué le transfert du foncier non bâti. Ce levier fiscal a été utilisé avec mesure par cette assemblée : qu'en sera-t-il à l'avenir alors qu'il sera transmis au bloc communal ? Cela sera un enjeu fort des prochaines élections municipales, je n'en doute pas….

C’est celui d’un niveau d’investissement fort, j’allais dire sans précédent. Lors de la signature des contrats avec les intercommunalités et les communes les plus importantes de notre département la semaine dernière, j’ai eu l’occasion de revenir sur cette volonté forte du Conseil départemental d’investir partout et pour tous :

- Evidemment à travers ce nouveau pacte départemental pour lequel nous nous sommes donné les moyens d’une contractualisation forte, un partenariat « gagnant-gagnant ». Nous passerons de 2,7 millions d’euros à 5,6 millions d’euros par an : nous avons donc plus que doublé notre effort vers les EPCI et les plus grandes communes de notre département.

- Tous fonds confondus, nous passons de 9 millions d’euros d’aides par an à 14 millions d’euros, soit 51 % d’augmentation si on prend la moyenne des trois précédentes années et des trois prochaines. C’est la preuve de notre soutien indéfectible aux réalisations de nos partenaires.

Mais une collectivité, aussi importante soit-elle, ne saurait oublier ses propres investissements et ses propres agents. Je l’ai dit devant les cadres du Département lundi en clôturant leur séminaire : soutenir les autres, c’est bien, c’est même indispensable pour nos territoires ruraux ; mais nos collaborateurs doivent aussi pouvoir travailler dans de bonnes conditions. J’ai donc souhaité que nous mettions l’accent sur nos bâtiments en accélérant sur les centres d’exploitation (deux inaugurés cette année à Montigny et Doulevant, deux lancés l’an prochain, à Bourg-Saint-Marie et Rimaucourt), nos collèges (nous finissons La Noue et Prauthoy et je poserai dès le début de l’année la première pierre du groupe scolaire de Joinville avant de préparer les travaux de celui de Langres), et plus généralement tous nos bâtiments accueillant du public (je pense à la Liez ou à la Mazerie qui vont retrouver une seconde vie au bénéfice de notre jeunesse). Je pense également à nos agents de la CAS de Chaumont qui va être rénovée, tout comme l’ancienne école Jean-Moulin. Je pense enfin au Mémorial qui va entrer dans sa seconde vie sur le plan bâtimentaire avec la nouvelle DSP qui sera lancée en 2020.

L’attractivité de notre collectivité, c’est aussi la considération vis-à-vis de nos agents. Dans certaines collectivités, les personnels ont été la variable d’ajustement et c’est comme cela qu’elles ont pu tenir le Pacte de Cahors. Je ne voulais pas que nos agents soient des victimes collatérales de cette mise sous tutelle et de notre renoncement à rester une collectivité libre. C’est le sens du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP que nous avons mis en place. Avec 620 000 euros en fonctionnement, il constitue surtout un vrai choix que nous avons souhaité porter.

La solidarité territoriale est aussi dans les missions que nous exerçons pour nos populations. C'est l'engagement fort du Département pour les territoires, dans tous les domaines et le budget primitif en est l'illustration parfaite :

- En matière de tourisme, ce sont 7 millions d'euros qui seront investis pour réaménager les voies sur berges du canal. C'est également Animal'Explora : la procédure est sur les rails avec le recrutement d'un assistant maître d'ouvrage juridique, technique et financier. Bien sûr, quand je parle de tourisme, c'est le soutien à notre bras armé, la Maison départementale du tourisme et nos partenaires que sont le PETR de Langres et le Syndicat du Der.

- Pour la santé, au-delà de ce qui pourra ressortir de nos réflexions en juin prochain, c'est notre adhésion à E-Meuse Santé qui va nous permettre d'investir notamment dans les projets de télémédecine et de maintien à domicile.

- C'est également le prolongement de notre plan haut débit qui a permis à la Haute-Marne d'être en avance. Je vous le rappelle, le Conseil départemental, avec le soutien du GIP, paie le reste à charge des communes et des EPCI dans le cadre du déploiement par la Région : c'est 7,4 millions d'euros de soutien aux EPCI qui vont permettre l'accès à la fibre à la maison pour les Haut-Marnais.

- En matière d'infrastructures routières, et en attendant la décision définitive du Conseil constitutionnel concernant la loi sur les mobilités, nous allons poursuivre nos actions de sécurité : la réception du pont au lieu-dit de la Thullière à Auberive, les projets de carrefour d'Is-en-Bassigny et de Val-de-Meuse, de la Croix Coquillon à Chaumont, l'aménagement des points noirs de la RN 67 dans le cadre du projet de développement de territoire Cigéo notamment à Roche-sur-Marne. Sur le PDT, ce sont 32 millions d'euros qui vont être investis à court et moyen terme dans nos infrastructures.

- C'est aussi notre soutien à la Chambre d'agriculture de Haute-Marne avec laquelle nous entretenons des rapports étroits et de confiance. Ici, mes chers collègues, on aime les agriculteurs, mais, plus de le dire, on le prouve. Notre soutien à l'agriculture et à la ruralité a été fort cette année : il va se poursuivre l'an prochain, avec très prochainement le retour de l'étude sur le portage juridique du futur abattoir. C'est un enjeu majeur pour toute la filière agricole et donc pour tout notre territoire.

Je veux avoir un mot pour notre soutien aux corps constitués : nous sommes à leurs côtés, y compris quand cela n'est pas de notre compétence : j'ai signé la semaine dernière le

contrat de promotion immobilière pour le groupement et les logements de la gendarmerie de Chaumont (21 millions d'euros). Nous portons les projets de Chalindrey, de Chevillon, et je lancerai les travaux de celui de Bologne en début d'année parce qu'ils ont trop attendu et que ce ne sont pas des conditions dignes pour des serviteurs de l'Etat. Nous allons accélérer également sur la gendarmerie de Nogent et je n'oublie pas celle de Langres pour laquelle l'Etat doit avancer.

Il en va de même pour nos sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires ou JSP : nous maintenons notre fonds de concours pour le plan caserne, nous avançons d'ailleurs bien pour le Centre d'incendie et de secours de Langres ; nous augmentons de 50 000 euros notre participation au budget du SDIS après avoir ajouté en DM 4 250 000 euros ! J'entends beaucoup de paroles. Ceux qui condamnent les attaques dont nos pompiers ont été victimes à Melay il y a quelques semaines ont raison. Mais je pense qu'au lieu de hurler, il faut agir : chacun devra prendre ses responsabilités, car ce n'est pas ici que se votent les lois.

Je veux terminer en revenant sur les ambitions du pôle des solidarités. Celle d'accompagner les personnes à leur domicile au maximum afin d'éviter la prise en charge globale : c'est ce qu'attendent les Haut-Marnais, ils veulent rester chez eux le plus possible. Pour cela, il faut amplifier nos actions de prévention, notamment dans le cadre de la conférence des financeurs.

En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, nous poursuivrons la politique volontariste et son prolongement en matière d'accompagnement des jeunes majeurs, de tous les jeunes majeurs.

Les initiatives prises en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus en difficultés ont été marquantes cette année : le RSA vendanges et le RSA bénévolat ont fait leur début. Cela sera long, compliqué, car les bénéficiaires sont souvent très éloignés du travail, mais nous ne pouvons pas accepter de laisser des personnes sur le bord du chemin. C'est une question de dignité et une mission essentielle du Département que nous devons assumer.

La solidarité, c'est également la culture et le sport : l'actualité de la Médiathèque, d'Arts Vivants 52 et de nos Archives est toujours aussi intense comme vous le constaterez ; il faut les soutenir fortement, car elles constituent des têtes de pont précieuses pour les réseaux culturels de notre département. J'ai souhaité que soit sanctuarisé ce budget, comme celui du sport. Au-delà des actions auprès des associations et de la jeunesse (nous en aurons un beau témoignage ce soir avec la remise des trophées du sport auprès des collégiens ainsi que notre soirée de récompenses des sportifs de haut niveau), je dois d'ailleurs vous dire que je suis satisfait

avec la montée en puissance progressive de notre Fonds d'aide aux équipements sportifs qui va aider à mettre à niveau nos infrastructures sportives.

Comme je m'y étais engagé, c'est donc un budget sincère, solide, qui sera présenté, mais aussi dans la trajectoire de bonne gestion que nous tenons depuis de nombreuses années. Mais comme je m'y étais engagé également, je veux vous dire que ce budget pourra évoluer au cours de nos DM. En effet, vous aviez bien compris ma volonté de nous affranchir du Pacte de Cahors afin de mettre en place des politiques nouvelles dont les Haut-Marnais ont besoin. Mais nous devrons penser l'équilibre subtil de la raison et des ambitions.

Les évolutions se feront de façon éclairée et concertée : dans chaque domaine, un travail préalable d'identification de nos objectifs et de moyens à y consacrer sera réalisé, car nous savons bien que chaque euro engagé est en fait un euro des Hauts-Marnais que nous dépensons. Ce n'est qu'après cette phase de dialogue et d'évaluation que nous proposerons une modification budgétaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en propos introductif. Il reste de très nombreux sujets à aborder, mais je vais laisser le débat s'installer. Nous devons trouver notre voie. Je souhaite qu'elle soit originale parce que nous devons nous réinventer. Être force de proposition pour l'avenir. Le philosophe Alain écrivait que *« le pessimisme est de raison et l'optimisme de volonté »* : soyons volontaires pour notre Département. Je vous remercie et je vous laisse la parole.

M. Nicolas FUERTES : Nous avons reçu les résultats des élections législatives au Royaume-Uni. Avec la majorité dont dispose Boris Johnson, la volonté des Britanniques de sortir de l'Union européenne est claire. Ce sujet est historique, un Etat membre de l'Union européenne décidant d'en sortir. Comme le plus illustre des Français en son temps, je ne suis toutefois pas mécontent de cette sortie, car les Britanniques contribuaient surtout à paralyser l'Union européenne. Un important problème de moyens devra être réglé au sein de l'Union, au-delà des conséquences économiques et commerciales de cette sortie dans les relations entre la France et la Grande-Bretagne.

Vous avez évoqué le contexte national tendu, en lien avec une réforme des retraites incompréhensible. La confusion règne au sein même du gouvernement depuis plusieurs mois. Les annonces du premier ministre, mercredi, ont réussi à susciter l'opposition des syndicats réformistes, favorables à une retraite à points, mais très opposés à l'âge pivot, c'est-à-dire le recul de deux ans de l'âge de la retraite avec un niveau de pension correct. Tous les Français

souhaitent une amélioration du système, mais ils refusent une réforme qui pénalise une grande majorité des salariés. Il est vrai que quelques catégories, dont les agriculteurs, en bénéficieront, car ils disposaient de retraites indignes. Toutefois, une écrasante majorité de Français, notamment les salariés du privé, perdront en pension. L'exemple de la Suède le démontre. La France avait réussi à atteindre un très faible taux de pauvreté parmi ses retraités, grâce au système né du Conseil national de la Résistance, présidé par le Général de Gaulle et soutenu par des socialistes et communistes. Ce système est remis en cause, ce que nous estimons scandaleux. Je participe donc aux manifestations depuis le 5 décembre. Une importante mobilisation est d'ailleurs prévue mardi prochain, à 15 heures, à Chaumont. Monsieur le Sénateur, vous avez, en votre temps, participé à des manifestations dont nous payons le prix aujourd'hui en termes de santé. Il vaut mieux prévenir que guérir.

M. le PRÉSIDENT : Pourriez-vous revenir à mon discours ? Nous commençons à nous ennuyer.

M. Nicolas FUERTES : Ce n'est pas mon problème. Je me fais le porte-parole de nombreux Haut-Marnais mécontents de ce système de retraite. Nous ne vous voyons évidemment pas dans les rues. La mobilisation de mardi aura aussi lieu à Saint-Dizier et à Langres.

Je souhaite ensuite aborder le sujet du manque de concertation et de dialogue, que vous dénonciez au niveau national. Ce sujet existe aussi au niveau départemental. Nous l'avons constaté avec les sapeurs-pompiers. Nous espérons que la situation va s'arranger. Lorsque vous vous êtes rendus à Langres pour visiter les casernes où devrait s'implanter le collège fusionné, ni Anne ni moi n'avons été invités. En revanche, le Président du PETR, la Présidente du Grand Langres et la maire de Langres ont été invités. J'appelle cela une campagne électorale de bas étage. Ce sont les Langrois qui trancheront en mars prochain sur cette question, que cela vous plaise ou non. Vous pouvez persister, mais vous ne pourrez pas construire ce collège sans les collectivités de Langres et du Grand Langres. Vous risquez d'assumer des conséquences très fâcheuses. Nous verrons les résultats de l'étude de flux, le 6 janvier. Si elle a été réalisée correctement, sans obéir à ses commanditaires, elle devrait démontrer de forts problèmes de circulation sur l'avenue Turenne, qui sont déjà constatés notamment lors des convois exceptionnels. En outre, il est prévu d'installer à côté la nouvelle caserne des pompiers.

Concernant le Pacte de Cahors, je regrette l'absence de tous les représentants de la majorité lors de l'Assemblée générale de l'Association des maires ruraux de France, il y a une dizaine de jours, près de Chaumont. Le directeur de cabinet de Jacqueline GOURAULT était présent. Il s'est montré à l'écoute de Madame la Préfète et de moi, afin de sortir du Pacte de

Cahors. Le salariat des médecins constitue l'une des solutions permettant de sortir de l'impasse. Vos amis du Conseil départemental de la Marne viennent de décider d'y recourir pour les médecins généralistes, comme d'autres conseils départementaux. Ne prenons pas de retard, car nous connaîtrions alors des difficultés à attirer ces professionnels. Il en va de même pour le recrutement de nouveaux officiers sapeurs-pompiers.

Nous dénonçons donc naturellement l'aberration du maintien du Pacte de Cahors pour 2020.

Concernant le budget primitif, nous ne pouvons qu'être favorables à une politique volontariste comprenant davantage d'investissements – sauf sur certains investissements, sur lesquels nous reviendrons. Nous le préconisions dès notre élection en 2015. Je me félicite que vous nous ayez écoutés, et que vous sortiez d'une certaine idéologie pour recourir à l'endettement afin de relancer la dynamique de notre territoire. Notre contexte deviendra plus favorable avec Animal'Explora et le parc national. Les départements ruraux du Massif central y sont parvenus. Nous pouvons donc réussir aussi.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je précise que les trois représentants que vous avez cités, concernant ma visite à Langres, sont tous membres du Grand Langres. Il s'agissait de la Présidente, sa première vice-présidente et un vice-président. Nous avons prévu un temps d'échange pour vous présenter l'étude.

Je réaffirme que le projet du collège et de la caserne verra le jour. Je ne conteste pas le droit des Langrois d'élire qui ils le souhaitent. Nous avons en revanche décidé, ici, de manière très majoritaire, de la réalisation d'un collège unique à Langres, et nous le ferons. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter après le mois de mars, mais nous continuons d'avancer.

Au sujet de l'assemblée de l'Association des maires ruraux, je ne vous croyais pas aussi naïf. Jacqueline GOURAULT demande à ses collaborateurs d'y affirmer tout ce que les élus présents veulent entendre. Vous savez comment elle se comporte vis-à-vis des Départements. Elle leur dit « oui », mais elle ne décide rien. Elle est courageuse, car elle est envoyée auprès des associations et des collectivités, mais nous n'obtenons rien. L'ADF n'obtient rien de ce gouvernement. Elle obtient plutôt des reculs. Même si le directeur de cabinet s'est déplacé, nous avions tous des contraintes. Des maires avaient organisé des inaugurations et des manifestations depuis des semaines, voire des mois. Nous avons appris le jour du congrès des maires qu'une assemblée des départements ruraux se tiendrait. Vous y avez représenté le Département, puisque vous vous êtes exprimé sur le Pacte de Cahors. Nous verrons si cela pèse. Pour l'instant, nous

n’obtenons absolument rien de ce gouvernement.

Enfin, nous allons revenir sur notre politique d’investissement durant cette séance. Vous pourrez constater que notre rythme d’endettement n’évolue pas. Nous avons prévu un emprunt d’équilibre de 20 millions d’euros. Nous maintenons notre niveau d’endettement pour l’instant, et nous ne souhaitons pas le dépasser. Nous serons néanmoins obligés d’investir dans les années à venir, au-delà des 73 millions d’euros du budget.

M. Luc HISPART : Je n’évoquerai pas, en ce qui me concerne, la politique internationale, ni la politique. L’intervention de M. FUERTES nous rappelle que nous nous trouvons en plein débat politique, et non concentrés sur les sujets du département qui blessent. Ces préoccupations visent à récupérer des voix, ce qui est légitime en période électorale. Nous sommes néanmoins présents aujourd’hui pour évoquer les sujets du département. Ne perdons donc pas de temps.

Lors de l’intervention des pompiers, j’ai été rassuré par la sagesse des propos des représentants syndicaux. Il semble qu’il existe un problème, qui peut être difficile à résoudre et qui peut ne pas relever de notre compétence. M. le Président, vous avez répondu favorablement à leurs attentes de communication. Je souhaite que ce type de conflit puisse être résolu rapidement et en bonne intelligence.

Quant au débat sur les retraites, si nous écoutions uniquement les syndicats, nous pourrions avoir l’impression que la majorité de la population est opposée à la réforme. Or en écoutant la population, dans la rue, il en va autrement. Je fréquente en effet aussi la rue, M. FUERTES. J’ai d’ailleurs récemment fréquenté à Saint-Dizier des manifestants au gilet rouge et aux trois lettres blanches. Je leur ai expliqué que certains de leurs collègues manifestants disposaient de retraites très confortables, notamment une personne que je connais bien et qui exerce le même métier que vous. Il convient tout de même de défendre collectivement les personnes, sur tous les sujets. Cette réforme des retraites a au moins le mérite d’exister, alors que le sujet était évoqué depuis 30 ans sans action concrète. Si cette réforme est néfaste, elle est néfaste pour tout le monde. Si lors de son application, elle pose problème, nous devrons tous nous manifester. Il existe une tendance en France à vouloir tout détruire avant d’essayer, ce que je regrette.

Il en va de même avec UNITECH, à Joinville. Si le danger pour la population est avéré, je serai solidaire. Prenons néanmoins le temps d’écouter les débats. Pour l’instant, personne n’a encore rien pu m’expliquer. Je redoute les ayatollahs de l’écologie, surtout lorsqu’ils sont parisiens.

Il convient de ne pas décourager les Français qui souhaiteraient s'installer dans notre département, touristes ou non.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je souhaite réagir à la remarque de M. FUERTES sur mon absence lors des manifestations. J'estime que chacun doit rester à sa place. A ma place, j'essaye d'entretenir un dialogue social permanent. Nous avons inscrit 620 000 euros de régime indemnitaire. Nous bénéficions d'un climat de confiance auprès de nos collaborateurs. J'ai participé à la conclusion du séminaire des cadres. Nous avons lancé plusieurs audits pour améliorer l'organisation de certains services. Il n'appartient pas, sur un tel sujet, au Président du Conseil départemental de manifester dans la rue. Nous ne nous trouvons pas dans la même position, M. FUERTES. J'essaye, au Conseil départemental, d'entretenir des relations solides et de confiance avec nos collaborateurs, conformément à mon rôle.

M. Nicolas FUERTES : Je précise que ce n'est pas le Conseil départemental qui manifeste lorsque je manifeste. Je travaille. Je manifeste par rapport à mon métier, et en tant que citoyen. Je me fais en revanche, dans cette assemblée, le porte-voix des nombreux Haut-Marnais qui s'inquiètent légitimement. M. HISPART, j'ai évoqué la politique nationale, comme vous, mais j'ai aussi beaucoup évoqué le département. La santé, la présence de médecins traitants et la retraite touchent tous les Haut-Marnais. Il est très facile de demander à ses concitoyens de travailler plus longtemps et toucher de plus petites pensions lorsque l'on a bénéficié de l'ancien système. Telle n'est pas ma conception de la solidarité. Je ne me bats pas uniquement pour ma profession, mais parce que cette réforme s'avérera perdante pour une écrasante majorité des salariés. Il est pourtant possible de financer le système, car trois ou quatre réformes se sont produites, depuis plus de 30 ans, contrairement à ce qui a été affirmé. Il est vrai qu'il reste des éléments à corriger. La majorité des Français est opposée à cette réforme gouvernementale, y compris les électeurs qui vous ont élu en 2015, M. HISPART. Plusieurs sondages le prouvent. Je sais que LR est mal à l'aise sur le sujet, puisque M. MACRON instaure une mesure que M. FILLON et LR auraient rêvé de mettre en place.

M. Jean-Michel RABIET : J'estime que faire payer nos retraites à nos enfants et à nos petits-enfants n'est pas très solidaire. L'Etat emprunte pour payer une retraite sur dix actuellement, ce qui a des conséquences négatives pour nos descendants. Je préfère percevoir une pension moindre et ne pas pénaliser mes enfants.

M. Luc HISPART : Je ne suis pas sûr du tout que les électeurs qui nous ont élus soient opposés à cette réforme. Ils sont plus conscients que vous le pensez de la nécessité de financer les retraites. Il convient de trouver les fonds nécessaires. Apparemment, vous ne

rencontrez pas ce problème dans votre profession.

Je suis d'accord avec vous concernant le manque d'effectifs en matière de santé. Cependant, je doute du recours au salariat des médecins pour une profession dont le malaise n'est pas lié à des questions financières. Je ne suis pas certain qu'il appartienne à la collectivité de les financer.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne vais pas évoquer les retraites, car il ne me semble pas que notre assemblée soit le lieu adapté pour cela. Les propos de M. FUERTES concernant les projets de Langres me choquent. Pour l'instant, nous travaillons avec les élus de Langres et du Grand Langres. Personne ne sait qui seront les prochains élus. Il ne peut pas être reproché au Conseil départemental de ne pas travailler avec les représentants démocratiquement élus à Langres. Par ailleurs, il semble que si l'étude de flux aboutit au résultat que vous espérez, vous la considérerez comme correctement menée. Dans le cas contraire, vous en déduirez que l'étude a été truquée pour complaire à ses commanditaires.

M. Nicolas FUERTES : Je n'espère rien de l'étude de flux, mais je ne suis pas dupe. Lors de la présentation du projet, le collège était estimé à 20 millions d'euros TTC. Le projet est déjà passé à 28,6 millions d'euros. Je suis très méfiant, en m'appuyant sur mon expérience. Les Langrois constatent tous les jours les problèmes sur l'avenue de Turenne, surtout lors des convois exceptionnels. Les sapeurs-pompiers s'inquiètent aussi. Les élections trancheront.

M. le PRÉSIDENT : Nous pouvons nous demander pourquoi vous souhaitez prendre connaissance des résultats de l'étude, si vous n'en attendez rien.

M. Bruno SIDO : Je rappelle à M. FUERTES qu'il n'existe pas en droit de tutelle d'une collectivité sur une autre. Par ailleurs, nous connaissons bien des difficultés avec Langres. Vous perdez des habitants, mais vous vous égarez en querelles. Je ne comprends pas. Je me rappelle des questions qui s'étaient posées pour la nouvelle caserne de pompiers de Chaumont. J'avais dit à M. Luc CHATEL que nous pourrions positionner la caserne dans une autre commune que Chaumont, si celle-ci n'en voulait pas. Ce n'est pas une menace.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je me suis aussi sentie visée par les propos de M. FUERTES. Notre non-participation à des manifestations ne signifie pas que nous ne réalisons pas nos missions. Le sujet de l'entreprise AUER a ainsi donné lieu à un grand rassemblement. En ce qui nous concerne, nous avons simplement rencontré la Direction et le personnel, avec le Président de la communauté de communes. Une discussion constructive a permis de faire émerger des solutions. Nous menons ces démarches en toute discrétion, pour trouver une

solution.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Nous pouvons aborder le premier rapport.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-1

M. Gérard GROSLAMBERT : Merci, M. le Président. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale.

Aussi vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Ces contentieux sont notamment liés aux compétences sociales du Département.

M. le PRÉSIDENT : Merci. En l'absence d'observations, nous pouvons passer au deuxième rapport.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2019

Rapport n° I-2

M. le PRÉSIDENT : Avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal relatif à notre séance du 25 octobre 2019, consacrée à la décision modificative n° 4 ? Je constate qu'aucune observation n'est formulée. Je vous propose de soumettre ce document au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole à M. GROSLAMBERT.

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Rapport n° I-3

M. Gérard GROSLAMBERT : Merci. Conformément à la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Ce rapport doit être exposé préalablement à l'adoption du budget primitif. Ce document est l'occasion de vous présenter le bilan des actions engagées par le Conseil départemental au cours de ces dernières années et précise les perspectives susceptibles d'être formalisées à court ou moyen terme, au regard des cinq grandes finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport qui vous a été soumis comporte deux parties, la première recensant les actions menées en interne par les services du Département, la seconde étant dédiée aux politiques publiques menées sur le territoire.

Ce rapport sans caractère exhaustif s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens et dans la discussion qui amorce la préparation du budget primitif 2020. A partir d'exemples concrets, il montre la volonté du Département de promouvoir un développement du territoire de manière durable et responsable.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la I^{e} commission le 25 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne

Rapport n° I-4

M. Gérard GROSLAMBERT : Conformément au décret du 24 juin 2015, les Départements doivent établir et présenter un rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Cet exercice conduit à dresser à la fois l'état des lieux et le bilan de la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport doit aussi faire état des politiques conduites sur son territoire par la collectivité, afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la continuité des éléments présentés l'année passée, ce nouveau rapport illustre la préoccupation et les efforts de la collectivité afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au cours de l'année 2019, cinq femmes ont été recrutées sur des postes de direction : directrice générale adjointe du pôle aménagement, directrice de l'autonomie, directrice de la culture, des sports et du monde associatif, directrice de l'éducation et directrice des ressources humaines. Actuellement les deux postes de DGA sont occupés par des femmes ainsi que sept postes de directeurs sur douze.

Cet objectif se traduit aussi bien au niveau des promotions, des avancements et de l'accès aux postes à responsabilité en interne, que dans les politiques menées sur le territoire haut-marnais, par le biais d'actions de solidarité et en faveur du monde associatif.

Ces positionnements démontrent la volonté de valoriser les parcours professionnels, quel que soit le sexe, en reconnaissant avant tout les compétences.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I^{e} commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : M. le Président, ce rapport est accablant, car la parité n'est pas constatée. Seules pour les catégories C, le nombre d'hommes est supérieur au nombre de femmes. Je vous invite à corriger ces chiffres, afin d'atteindre une parité, car la disproportion est trop importante.

M. le PRÉSIDENT : Vous essaierez de faire évoluer la loi dans ce sens, en tant que parlementaire.

M. Bruno SIDO : La loi est tout à fait satisfaisante, mais elle n'est pas appliquée.

M. Nicolas FUERTES : Elle n'est pas appliquée non plus au Sénat, mais dans l'autre sens.

M. le PRÉSIDENT : Je soumets le rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Tableau des effectifs

Rapport n° I-5

M. Gérard GROSLAMBERT : Le tableau des postes et des effectifs adopté depuis la séance plénière du 15 décembre 2016 comptait 905 postes permanents.

A la suite de la mise en place du nouvel organigramme, validé en comité technique, un travail d'actualisation et de numérotation des postes modifiés a été réalisé. Il est donc nécessaire de mettre en cohérence le tableau des postes et des effectifs avec l'organigramme et de l'actualiser afin de sécuriser les postes existants.

Ainsi, 15 postes viennent actualiser le tableau des effectifs adopté et le nombre de postes permanents passe de 905 à 920.

Par ailleurs, les commissions administratives paritaires des 1er et 3 octobre 2019 ont émis un avis favorable à l'inscription sur liste d'aptitude et à la nomination de 18 agents par la voie de la promotion interne. Aussi, il est nécessaire de modifier le cadre d'emplois des postes de ces agents.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la Ie commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : Je ne suis pas conservateur, mais je préférais la présentation des années précédentes, qui donnait à voir l'évolution des effectifs.

M. le PRÉSIDENT : L'effectif passe de 905 à 920. La masse salariale demeure constante. En effet, des postes occupés n'apparaissaient pas au tableau des effectifs. Ce tableau a été totalement revu. Tous les emplois ont été numérotés, pour disposer d'une vue réelle du tableau des effectifs, qui tient notamment compte de la modification de l'organigramme.

M. Bruno SIDO : Je ne vous reprochais pas une vision qui ne serait pas réelle. Nous devons simplement chercher l'évolution dans le rapport, alors que l'ancienne présentation les mettait en évidence de manière synoptique.

M. le PRÉSIDENT : Cela figure à la fin du dernier tableau, M. SIDO.

M. Nicolas FUERTES : Un recrutement est-il en cours pour pourvoir le poste vacant

de directeur général de service adjoint ? Par ailleurs, il manque treize agents techniques territoriaux et onze techniciens territoriaux. Cela correspond-il à des difficultés pour attirer ces profils ou à un besoin moindre ?

M. le PRÉSIDENT : Le poste de DGA est volontairement vacant. Sur les postes de techniciens, vous connaissez nos difficultés, M. FUERTES. Nous nous trouvons en permanence en recrutement. La rotation est forte. Nous rencontrons des difficultés pour recruter, à notre grand désespoir. Nous devons donc aussi envoyer des messages rendant notre institution attractive. Nous ne souhaitons pas mettre les services en difficulté. Nous ne parvenons pas toujours à recruter le personnel qui nous permettrait d'atteindre nos ambitions.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je remercie les services pour leur important travail d'actualisation et de numérotation concernant ce tableau des effectifs et concernant le rapport suivant.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nouveau régime indemnitaire des agents départementaux

Rapport n° I-6

M. Gérard GROSLAMBERT : Le régime indemnitaire départemental a atteint ses limites pour les raisons suivantes :

- une absence de cohérence ;
- des montants d'indemnités très différenciés ;
- un régime indemnitaire peu optimal ;
- un manque de lisibilité et de transparence ;
- un régime indemnitaire qui ne respecte pas les derniers textes qui s'imposent aux collectivités locales.

Le nouveau régime indemnitaire a cherché à atteindre les objectifs suivants :

- plus d'équité et de transparence ;
- le respect des textes réglementaires en vigueur ;
- une prise en compte des missions et des fonctions exercées par les agents ainsi que certaines sujétions et l'expérience professionnelle ;
- le respect des équilibres financiers définis dans le cadre de la prospective financière du département.

Les résultats de la réflexion et des travaux menés ont largement été partagés et concertés dans le cadre du dialogue social. Les caractéristiques du nouveau régime indemnitaire sont les suivantes :

- une délibération unique ;
- l'instauration de groupes de fonctions par catégorie ;
- la prise en compte de sujétions liées à l'exercice des missions ;
- la reconduction de la délibération sur le complément indemnitaire exceptionnel ;

- la valorisation de l'exercice de fonctions de niveau supérieur au grade détenu ;

- le maintien dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire pour certains congés ;

- l'instauration d'une indemnité compensatrice pour maintenir le montant de régime indemnitaire dans certains cas.

Il est précisé que ce nouveau régime indemnitaire, à effet au 1er janvier 2020, concerne l'ensemble des agents publics stagiaires, titulaires ou contractuels.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la Ie commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Si aucune observation n'est formulée, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif des ressources humaines 2020

Rapport n° I-7

M. Gérard GROSLAMBERT : Les crédits à prévoir en termes de masse salariale et de frais de personnel à inscrire au budget primitif pour l'année 2020, qui fera éventuellement l'objet de réajustements lors de décisions modificatives, s'élèvent à :

- en dépenses de fonctionnement : 40 565 000 euros ;
- en recettes de fonctionnement : 700 000 euros.

Ces propositions relatives aux dépenses en matière de personnel appellent de ma part les précisions suivantes :

- Pour la rémunération du personnel (hors assistants familiaux), le présent budget tient compte notamment :
    - de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire ;
    - de l'estimation de l'incidence budgétaire des promotions internes, des avancements de grade et d'échelon ;
    - de l'évolution des dispositions relatives au traitement indiciaire versé aux agents contractuels (prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent sur des missions de même nature du grade auquel ils sont nommés sur postes permanents, et de la grille indiciaire en vigueur à la date de nomination pour tous les contrats).
- Les frais de formation recouvrent notamment :
    - les dépenses liées au compte personnel de formation des agents ;
    - les frais de repas dont le taux forfaitaire est modifié à effet du 1er janvier 2020.

S'agissant des conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction, les dispositions prises dans la délibération de la commission permanente en date du 8 février 2019 sont reconduites à l'identique pour l'année 2020.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui

a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I[e] commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je ne constate aucune demande d'intervention. Je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 – Moyens généraux

Rapport n° I-8

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2020 relatif aux moyens généraux du conseil départemental. Le budget des moyens généraux regroupe les services de la direction des finances et du secrétariat général, et plus précisément les services finances, juridique-documentation et intendance.

L'ensemble de ces services assurent des missions d'intérêt général pour la collectivité et d'assistance et de conseils aux différentes directions opérationnelles. Ces services supports ou interfaces sont essentiels au fonctionnement quotidien du Département et garants d'une sécurité financière, juridique et de moyens et services techniques adaptés aux besoins des politiques départementales mises en œuvre.

Pour l'essentiel, le budget de fonctionnement de l'année 2020 des moyens généraux soumis à votre approbation s'établit à 5,407 millions d'euros, dont 49 000 euros pour la documentation, 101 000 euros pour des frais juridiques, 2,267 millions d'euros pour les charges générales d'intendance et 2,990 millions d'euros pour des dépenses à caractère financier dont 0,380 million d'euros pour les intérêts de la dette et 1,975 millions d'euros de contribution de la collectivité aux fonds de péréquation.

Il est à souligner que le budget des moyens généraux est stable depuis plusieurs années, bien que certaines dépenses (contrats de maintenance, fluides, contrats d'assurance) augmentent à un rythme supérieur au taux d'inflation calculé par l'INSEE.

En section d'investissement, les crédits proposés au vote s'établissent à 6,515 millions d'euros dont 6,1 millions d'euros au titre du remboursement du capital de la dette et 380 000 euros pour les équipements matériels et mobiliers relevant du service intendance dont 250 000 euros pour le renouvellement de photocopieurs.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la I^{e} commission le 25 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert, si aucune remarque n'est formulée.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Contribution 2020 au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours et fonds de concours aux travaux de casernement

Rapport n° I-9

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux concours attribués au service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice budgétaire 2020.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celle du Département nécessaires à l'équilibre de son budget.

Depuis la loi du 27 février 2002, la contribution des communes et EPCI ne peut excéder le montant de l'année précédente augmenté de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2020, le Conseil d'administration du SDIS a décidé de retenir le résultat de cette indexation ressortant à + 1,10 %, ce qui portera la contribution du contingent des communes et EPCI à 8,017 millions d'euros, en hausse de 87 000 euros par rapport à l'année dernière.

La contribution du Département est, quant à elle, fixée en fonction de l'évolution des ressources et charges prévisibles du budget du SDIS prenant en considération le niveau attendu des contributions communales et intercommunales. La contribution départementale permet ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire du SDIS, positionnant le Département comme un financeur de dernier ressort de cet établissement public.

En contrepartie de cette garantie de financeur de dernier ressort et du contexte budgétaire contraint imposé par l'Etat, le Conseil départemental attend du SDIS la poursuite d'une gestion rigoureuse et maîtrisée de son budget en s'appuyant notamment sur la convention de mutualisation avec le Département afin d'engager toutes les actions de synergie possibles.

Aussi, compte tenu du niveau des contributions communales et intercommunales arrêtées par le SDIS lors de son Conseil d'administration du 29 octobre 2019 pour l'exercice 2020, mais aussi de la poursuite d'une gestion rigoureuse des moyens généraux et opérationnels, la contribution financière du Département serait fixée à 6 100 000 euros. Pour mémoire, la contribution votée au budget primitif de l'année 2019 s'était établie à 5,8 millions d'euros et a été

portée à 6,050 millions d'euros lors de la décision modificative d'octobre 2019.

Enfin, dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le Conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 1 500 000 euros est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2020. Conformément aux orientations budgétaires du SDIS, le soutien financier du Département concernera quelques opérations majeures relatives aux centres d'intervention et de secours de Saint-Dizier, Longeau, Colombey-les-Deux-Eglises, Prauthoy et Bayard-sur-Marne.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la I^{e} commission le 25 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci.

M. André NOIROT : Le SDIS est d'actualité. Je souhaiterais effectuer un rappel, sans vouloir ajouter de l'huile sur le feu. Je vous remercie, M. le Président, d'avoir accepté de recevoir les organisations syndicales ce matin. Il me semble que nous avons trouvé un accord. Nous avons répondu en partie à leurs préoccupations.

Un des deux points essentiels portait sur la participation du SDIS à la mutuelle du personnel, évaluée à 40 000 ou 50 000 euros. Vous vous êtes engagé à proposer à l'assemblée départementale, dans le cadre d'une DM, ce financement, qui sera affiné. Les organisations syndicales ont apprécié ce geste du Département. L'autre point portait sur une sollicitation en termes d'emploi. Les représentants reçus souhaiteraient une augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels, le volontariat ayant ses limites. Nous travaillons sur ce point depuis un certain temps dans le cadre du règlement opérationnel. Il convient aussi d'adapter le personnel en fonction des actions à mener. Une réflexion est en cours, mais elle n'a pas encore conduit à arrêter une position. Nous nous sommes donc engagés à fixer un calendrier avec le directeur, permettant d'organiser un large débat avec les organisations professionnelles. Il me semble que ces deux avancées ont été appréciées par les organisations présentes.

Je constate, concernant le budget, que le Conseil départemental a fourni un nouvel effort, avec une augmentation de 50 000 euros. Contrairement aux propos tenus, les interventions de 2019 sont pour l'instant en diminution par rapport à 2018. Il s'agit toutefois d'une donnée que nous ne maîtrisons pas, ce qui complique la question du budget du SDIS. Par exemple, de nombreuses inondations ont eu lieu en 2018.

Je remercie tous mes collègues pour leur soutien à l'occasion d'un passage assez

difficile pour moi, mardi dernier, lors du Conseil d'administration. J'avais pourtant essayé de faire le nécessaire, puisque j'avais également reçu les organisations syndicales en début de Conseil d'administration. Je leur ai répondu au mieux et sans agressivité. Je leur ai indiqué que ma porte était toujours ouverte, et que je participais largement au dialogue social au sein du SDIS. Il est vrai que lorsque je suis sorti, j'ai effectué un geste que je regrette aujourd'hui. Je m'en excuse. Cependant, j'avais avant cela reçu des insultes de leur part. Je remercie aussi notre Président qui a rappelé aux organisations syndicales qu'il m'accordait tout son soutien.

M. le PRÉSIDENT : Nous étions pour l'instant épargnés par le mouvement national. Un événement départemental s'est produit. Nous avons entendu parler cette semaine du mouvement des sapeurs-pompiers, mais il s'agit d'un mouvement national qui perdure dans certains départements depuis plus d'un an. J'ai donc effectivement souhaité que nous puissions discuter rapidement avec les pompiers, afin d'éviter des images de pompiers jouant avec le feu ou utilisant les sirènes à mauvais escient. Le Président du SDIS et moi avons donc souhaité discuter avec leurs représentants. Nous leur avons effectivement proposé de prendre en charge partiellement la mutuelle prévoyance. La proposition doit encore être chiffrée. Nous en échangerons, car cette proposition engendrera un coût.

Les sapeurs-pompiers ont estimé que les dépenses allouées au fonctionnement des SDIS devraient être retraitées dans le Pacte de Cahors. Cela est vrai. La protection des personnes relève bien du champ régalien. Lorsque les sapeurs-pompiers nous demandent d'augmenter notre concours au fonctionnement du SDIS, nous pourrions donc aussi exiger que ces dépenses soient retraitées dans le cadre du Pacte de Cahors. Nous avons renouvelé notre confiance aux sapeurs-pompiers. Je ne souhaite pas non plus que se produisent des tensions entre les pompiers volontaires et les pompiers professionnels, qui exercent le même métier. Le dialogue est donc renoué. Il appartient ensuite au Président et au directeur du SDIS d'initier une nouvelle démarche. Nous n'irons pas plus loin en ce qui nous concerne. J'ai renouvelé toute ma confiance à André NOIROT, car il est un grand Président de SDIS, et qu'aucun de nous ne pourrait agir mieux que lui. La situation devrait désormais rentrer dans l'ordre. Les discussions doivent perdurer afin de trouver des solutions, et nous devrions ne plus voir ces images que tout le monde regrette. Les Haut-Marnais sont très attachés à leurs pompiers. Le pays est déjà très bouleversé, notamment par la réforme des retraites. N'en rajoutons pas.

M. Nicolas FUERTES : Nous réaffirmons, nous aussi, notre soutien au Président du Conseil d'administration du SDIS. Nous sommes très heureux que tout le monde sorte grandi de cette journée. Merci à vous d'avoir reçu et écouté cette délégation. Merci au Président du SDIS d'avoir reçu et écouté, pour la deuxième fois de la semaine, ces représentants. Il a les même

entendus, pour ce qui relève de notre Département.

M. Jean-Michel RABIET : Le responsable des pompiers a indiqué que nous percevions la taxe sur les assurances, qui nous permet de payer notre contribution au SDIS. Je précise que cette taxe ne nous permet de verser qu'une partie de notre contribution au SDIS. La somme supplémentaire versée constitue donc un réel effort du Département.

M. le PRÉSIDENT : J'ai rappelé que la TSCA avait évolué entre 2005 et 2019 de 1,058 million d'euros, tandis que notre contribution au SDIS avait évolué à hauteur de presque 1,3 million d'euros. Même s'il n'est pas possible de comparer les départements, j'ai aussi rappelé que la moyenne des départements s'élevait à 66,41 euros par habitant. Notre moyenne s'élève à 71,43 euros par habitant. Cela nous donne tout de même à voir une tendance.

Les pompiers demandaient aussi des réponses sur cette taxe touchée par les Départements. Nous leur avons donc répondu, en démontrant que nous leur reversions la totalité de cette taxe et que nous ajoutions un complément.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je souligne que les communes participent également, à hauteur de 50 000 euros pour Châteauvillain, ce qui n'est pas négligeable. Nous sommes donc tous solidaires.

M. le PRÉSIDENT : Si personne d'autre ne souhaite intervenir, le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Projet Animal'Explora – Budget primitif 2020

Rapport n° I-10

M. Jean-Michel RABIET : Lors de notre séance de commission permanente du 12 juillet 2019, nous avons approuvé la poursuite du projet Animal'Explora, profondément repensé sous le contrôle du comité de pilotage mis en place en octobre 2018 et présidé par notre collègue Bernard GENDROT.

Le projet conserve l'esprit qui animait les précédentes réflexions : une situation dans l'écrin unique et préservé du parc aux daims de Châteauvillain, le respect de l'environnement en mettant en valeur la vallée de l'Aujon et en s'intégrant parfaitement dans les aménagements déjà réalisés.

Animal'Explora constituera un produit d'appel qui attirera des partenaires privés capables d'investir dans une résidence hôtelière de qualité, notamment pour accueillir les visiteurs du parc national, afin de porter le projet à un haut niveau d'excellence et de performance.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, la collectivité sera accompagnée par une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage dotée d'un large panel de compétences, administratives, techniques, juridiques, économiques, financières et fiscales, dont la première mission sera de consolider le montage juridique permettant de construire et d'exploiter Animal'Explora. Il vous est donc proposé de créer une autorisation de programme spécifique pour un montant de 380 000 euros .

Pour 2020, il vous est proposé d'inscrire au budget principal 350 000 euros en dépenses d'investissement pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la communication autour du projet. Pour assurer les travaux d'entretien et de sécurisation du parc aux daims, le Président vous propose également d'inscrire 47 800 euros en dépenses de fonctionnement et 410 000 euros en dépenses d'investissement. 10 000 euros seront inscrits en recettes de fonctionnement, correspondant aux ventes de bois et des produits issus de la régulation de la population de daims. Enfin, le Président vous propose d'inscrire des crédits au budget annexe (150 000 euros en dépenses d'investissement et 150 000 euros en recettes d'investissement) qui permettront de solder les anciens marchés. Le budget annexe sera clôturé lorsque les dépenses liées à ces marchés seront totalement exécutées.

Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la I^{e} commission, lors de sa réunion du

M. Bruno SIDO : J'ai lu dans la presse quotidienne haut-marnaise que Thomas CORVASCE, qui avait travaillé sur le projet Animal'Explora, quittait ses fonctions. Je souhaite à nouveau le remercier pour avoir pensé un projet plus moderne et plus adapté à la demande touristique actuelle. J'imagine que Bernard GENDROT continuera de suivre ce projet au niveau politique.

M. le PRÉSIDENT : Oui.

M. Bruno SIDO : Qui va désormais suivre ce projet au niveau administratif et en termes de communication ?

M. le PRÉSIDENT : Cela est inscrit dans un rapport à suivre. Dans le cadre de la convention avec la Maison départementale du tourisme, Thomas CORVASCE sera mis à disposition, pour demeurer la référence du Département concernant Animal'Explora. Cette convention le précise, comme vous le constaterez en commission permanente.

M. Bruno SIDO : Je m'en réjouis.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je rappelle que les daims sont encore plus d'une centaine. Je n'ai pas le temps de lire toute la presse locale, mais il semblerait qu'il y aurait été annoncé qu'il n'en restait qu'une trentaine. Ils sont en réalité au moins 130.

M. le PRÉSIDENT : Je vous le confirme. Ils sont presque 140. Une campagne de régulation est en cours. Les daims sont parqués. Ils ne peuvent plus se promener librement dans l'ensemble du parc. Des arbres tombent régulièrement sur les clôtures. Certains daims se trouvent à l'extérieur du parc, et peuvent se promener dans les rues de Châteauvillain. Nous en faisons régulièrement rentrer dans le parc.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Il semble que certains Castelvillanois se disent prêts à réaliser des entailles dans le grillage. Il convient donc de réaffirmer haut et fort que le parc comprend toujours le même nombre de daims.

M. le PRÉSIDENT : Le sujet est soumis à un plan de chasse, régulé et contrôlé. Le parc comprend effectivement encore près de 140 daims.

Le vote est ouvert sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32	
Contre :	0	
Abstentions :	2	(Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement crées ou modifiées

Rapport n° I-11

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées ou modifiées lors du vote du budget primitif 2020.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du Code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif.

Il vous est ainsi proposé la création de dix nouvelles autorisations de programme pour un montant global de 20 996 400 euros et quatre autorisations d'engagement pour un montant global de 1 420 000 euros, avec une inscription de 2 175 000 euros de crédits de paiement sur l'exercice 2020.

Il vous est également proposé la modification de quatre autorisations de programme pour un montant total de 2 685 000 euros.

Enfin, une annexe au rapport vous présentait l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment voté et ventilé par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la I^e commission le 25 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : Quelle est la différence exacte entre une autorisation de programme, une autorisation d'engagement et des crédits de paiement ?

M. le PRÉSIDENT : L'autorisation de programme correspond à de l'investissement. L'autorisation d'engagement correspond à du fonctionnement. En l'absence d'autres questions, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Le rapport I-12 et la DM 5 seront votés par la suite. Nous pouvons aborder les rapports de la II^{e} commission.

Attractivité des territoires et communication

Rapport n° II-1

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Le rapport sur le budget primitif 2020 de l'attractivité des territoires et de la communication se décompose en trois volets principaux. La valorisation de l'action départementale correspond à un montant de 462 000 euros, soit une baisse de 5 000 euros par rapport à l'année précédente. La campagne de notoriété correspond à une somme de 300 000 euros, comme en 2019. Le CVB52 correspond à 220 000 euros, une somme équivalente à 2019. Suite au débat d'orientation budgétaire, une décision modificative vous proposera de renforcer certaines actions dans le domaine de la communication.

En ce qui concerne la communication de la collectivité, afin de valoriser les politiques votées par l'Assemblée départementale, nous disposons du magazine *Haute-Marne* (ancien *Ligne directe*) distribué chaque trimestre, et d'insertions presse dans les journaux locaux (*Journal de la Haute-Marne, La Voix de la Haute-Marne, L'Affranchi*) dédiées aux événements des sites et services culturels du Département et à l'actualité de la collectivité comme la VH. Il convient surtout d'améliorer la lisibilité du Département sur les bâtiments et sur les services du Conseil départemental. Par ailleurs, le Département a relancé la campagne sur ses compétences à partir d'affichages grand format ou d'encarts presse. L'année 2020 marquera le 230e anniversaire de la création des départements, ce qui constituera aussi une occasion de rappeler leur rôle et leurs compétences.

Le service communication orchestre la communication des différents services de la collectivité à partir d'une image cohérente, moderne et dynamique du Département et d'une charte graphique commune déclinée sur tous les supports utilisés. Le service communication intervient comme « service ressources » : il assure la création de l'ensemble des supports de communication en partenariat avec les différents services. Par exemple, en 2020, il accompagnera le déploiement d'Agrilocal 52.

Par ailleurs, toutes les commissions connaissent un jour un besoin de communication. Il convient alors de prendre en contact en amont avec le service communication, dont le budget n'est pas extensible.

Le deuxième volet concerne la campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne, à destination d'une première cible que sous les Franciliens, au moyen d'une marque de territoire de plus en plus connue et utilisée. Depuis 2016, la Haute-Marne s'affiche à Paris, dans le

métro, sur un panoramique de 270 mètres carrés en gare de l'Est, ou sur 310 entrées de métro dans Paris intra-muros. Le concept se décline sur différents supports de communication : des insertions en presse magazine ciblée sur le thème de « Quittez Paris » (*L'Express, Capital, Management, Le Point*, etc.), de campagnes digitales, de voyages presse, et de salons professionnels. Il est notamment question du salon professionnel du travail et de la mobilité. En plus de la CCI et des Agglomérations de Chaumont et Saint-Dizier, le PETR du Pays de Langres, Pôle emploi et Action Logement participeront au stand en 2020. L'objectif est de créer une sorte de salon virtuel qui permettra de mettre directement en relation les candidats avec les entreprises ou les collectivités. Action Logement pourra répondre à leurs questions concernant le logement et l'immobilier. Notre participation au salon international de l'agriculture sera reconduite. Nous avions rencontré un succès à Paris et auprès des Haut-Marnais. Cette opération a pu se réaliser grâce au soutien financier du GIP Haute-Marne, car elle n'était pas prévue dans le budget 2019 de la communication.

Les Haut-Marnais constituent notre deuxième cible, au travers du réseau ambassadeurs et du concours départemental « Les idées inspirées », qui a fait émerger environ 80 projets. Une soirée a été dédiée à la récompense des lauréats.

L'enjeu de cette campagne est d'inverser la courbe démographique, ce qui est un objectif ambitieux et de long terme. Il s'agit d'attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants, et de valoriser, auprès des Hauts-Marnais, les atouts de leur territoire, afin qu'ils en soient les premiers ambassadeurs.

En parallèle, en 2019, la déclinaison touristique de la marque de territoire a été engagée avec la Maison départementale du tourisme pour un déploiement en 2020.

Cette démarche n'est efficace que si elle s'inscrit dans le temps et si elle rencontre un véritable écho sur le territoire. Aussi, il vous est proposé de reconduire en 2020 cette campagne de notoriété et d'attractivité, notamment par une seconde participation au salon international de l'agriculture, de nouveaux voyages presse thématiques, la participation à un salon professionnel, la communication digitale, et une deuxième édition du concours « Les idées inspirées de la Haute-Marne ». Il serait également nécessaire de faire évoluer le concept publicitaire.

Une réunion s'est tenue hier au Syndicat mixte du Pays de Chaumont. Elle portait sur la programmation des projets LEADER. De beaux projets, très bien présentés, ont été soumis, ce qui constituait une première source de satisfaction. Par ailleurs, ces projets étaient portés par des personnes assez jeunes, dont certains revenaient en Haute-Marne, leur département d'origine,

pour développer leur projet. Presque tous les projets présentés reprenaient spontanément la marque de territoire. Ils anticipaient également sur les actions fortes développées dans le département, dont le parc national nouvellement ouvert et la relance du projet Animal'Explora. Cela marque une confiance dans ces actions de la part de ces porteurs de projets prêts à prendre des risques. Les projets en question étaient en effet assez lourds financièrement.

Comme l'a annoncé M. le Président, en 2020, il serait souhaitable d'augmenter la visibilité de la Haute-Marne à l'extérieur comme à l'intérieur du département en prévoyant le déploiement d'une phase 2 de communication, qui pourrait comprendre la mise en place d'une enquête quantitative pour mesurer la perception de la Haute-Marne par ses habitants et ajuster la communication sur la cible haut-marnaise en fonction des résultats de l'étude. Concernant la cible parisienne, la Haute-Marne pourrait renforcer sa présence dans les médias tels que l'affichage et la presse magazine, et organiser des événements spécifiques à Paris avec un partenaire web sur le thème de « Paris, je te quitte ».

La troisième partie est consacrée au CVB 52. Depuis la saison 2012-2013, le CVB 52 évolue à un très bon niveau, avec une visibilité médiatique croissante. Le club participe au développement de la notoriété de la Haute-Marne. Il est proposé de reconduire en 2020 pour ce volet la même somme qu'en 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^{e} commission le 2 décembre 2019.

M. Nicolas FUERTES : Merci, Madame NÉDÉLEC, d'avoir précisé le renouvellement du concours des idées inspirées. Cette initiative est très positive pour promouvoir entre Hauts-Marnais l'image de notre département, comme toutes les autres initiatives. Je vous félicite aussi pour le choix de la période de la campagne d'affichage en gare de l'Est et dans le métro, en novembre, et non en décembre.

M. le PRÉSIDENT : Concernant le monde du sport, nous disposons désormais d'une vision du futur kimono d'Axel CLERGET. Vous pourrez constater que figurent sur ce kimono la France et notre Département.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je suis ravie de ces multiples projets sur notre territoire, grâce au parc national et à Animal'Explora. Je suis toutefois aussi inquiète. J'espère que les restrictions de la loi ALUR ne freineront pas nos projets. Avec le SRADDET, le SCOT et le PLUi, nous subissons de nombreuses restrictions. Nous ne parviendrons pas à faire progresser certains projets. Nous devons donc faire preuve de vigilance. Mon propos s'adresse surtout aux

parlementaires. Il semble important de faire modifier la loi ALUR, afin de disposer de davantage de possibilités de développer des projets.

M. Stéphane MARTINELLI : Je remercie Anne-Marie NÉDÉLEC d'évoquer le comité de programmation LEADER qui s'est tenu hier soir. Je rappelle que des élus y participent, mais que ce comité est majoritairement composé de la société civile. Les projets étaient effectivement de grande qualité, et ont été très bien présentés. Ces porteurs de projet sont venus ou revenus en Haute-Marne. Ce comité de programmation était très particulier, car il se tenait après presque trois ans de morosité, dus à une gestion française du programme LEADER défaillante. Nous n'avons donc pas pu communiquer sur le programme durant trois ans. Hier soir, plus de 350 000 euros ont été affectés à ces projets. Ces sommes permettront aux porteurs de projet de déployer leur projet. Tous ces projets concernaient l'hébergement ou la restauration, domaine dans lequel notre département connaît parfois des difficultés.

Concernant la réflexion de Mme Yvette ROSSIGNEUX, je confirme qu'il existe plusieurs strates de documents de planification. Le SRADDET constitue la strate régionale. Il doit naturellement se mettre en conformité avec le Code de l'urbanisme. S'agissant du SCOT, nous disposons d'autres options qu'une mise en conformité avec le SRADDET. Nous pouvons veiller à répondre aux exigences du SRADDET tout en veillant à une répartition territoriale qui fasse l'objet d'une concertation et d'un consensus. Le sujet n'est d'ailleurs pas propre au territoire des Trois Forêts. Les réflexions seront menées de la même manière dans l'agglomération de Chaumont ou à Meuse-Rognon. Nous aimerions disposer de davantage de possibilités. L'enquête publique sur le sujet vient de s'achever. Nous sommes très ennuyés par l'avis de l'Autorité environnementale. Cet avis indique que pour le territoire centre haut-marnais du Pays de Chaumont, il convient de ne plus produire de logements neufs qui consommeraient du foncier. Cela revient à nous demander de figer le territoire. Ce n'est pas ce qui figure dans le SCOT. Il reste néanmoins à savoir ce que les commissaires-enquêteurs auront entendu des uns et des autres sur ce dossier.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	32	
Contre :	0	
Abstentions :	2	(Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 – voirie départementale

Rapport n° III-1

M. Paul FOURNIÉ : Je vous présente une délibération qui porte sur le plus important budget d'investissement du Conseil départemental, soit plus de 17 millions d'euros pour la voirie départementale. Je vais vous présenter les principales évolutions par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement, de 6 408 600 euros, connaissent une baisse de plus de 600 000 euros. En effet, une ligne budgétaire est passée du fonctionnement à l'investissement. Cela permet de faire diminuer fortement le budget de fonctionnement, avec un service demeurant strictement identique.

3 672 000 euros seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Il s'agit d'un budget presque constant, hormis le transfert des 600 000 euros. 605 000 euros seront affectés à l'entretien des véhicules, des engins et autres matériels, comme en 2019.

Pour la viabilisation des routes en période hivernale, nous nous sommes basés sur les chiffres de l'année dernière, avec un montant de 905 000 euros. Il s'agit de l'un des budgets de fonctionnement les plus importants du Département. Les prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises sont précisées. Dans les routes difficiles d'accès, il apparaît en effet plus rentable de recourir à ces prestations, pour un total de 250 000 euros (110 000 euros pour les agriculteurs et 144 000 euros pour les entreprises).

Les autres dépenses de fonctionnement atteignent 1,2 million d'euros, dont l'achat de carburant pour le SDIS et l'agglomération de Chaumont. Ces sommes sont ensuite facturées.

Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel du budget, avec 17 733 800 euros, dont 14 millions d'euros d'intervention sur le patrimoine en fonction du schéma directeur routier départemental voté. 1,3 million d'euros sont consacrés aux opérations de sécurité. Il s'agit des aides que le Département peut apporter aux communes pour des aménagements routiers améliorant la sécurité des usagers. Cette aide porte sur plusieurs traversées d'agglomérations, réalisées en assistance à maîtrise d'ouvrage avec des communes (aménagement de la traverse de Donjeux, Bologne et Vignory). Une ligne est aussi prévue pour des aménagements en lien avec le passage à 90 kilomètres-heure. Quelques études sont programmées, concernant des aménagements de carrefours ou de ronds-points : échangeur

autoroutier de Montigny-le-Roi, « Y » entre la RD 417 et la RD 74 à Is-en-Bassigny (40 000 euros), et l'aménagement du carrefour de la Croix Coquillon à Chaumont.

8 740 000 euros sont destinés aux chaussées, comme en 2019. Ces investissements courants sont programmés suivant un schéma. 3 500 000 euros sont destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art. De nombreux ponts ont été refaits. D'autres seront refaits. Il existe un système de bascule entre les études et la réalisation des travaux.

525 000 euros sont prévus pour le renouvellement de la signalisation verticale et touristique et des équipements de sécurité.

110 000 euros sont prévus pour les études topographiques et les acquisitions foncières, comme en 2019. 2 361 800 euros sont destinés à l'acquisition ou au renouvellement de petit matériel, de véhicules et d'engins.

Le contrat de développement de territoire représente 750 000 euros, avec notamment la troisième phase de la traversée de Thonnance-lès-Joinville. Ce projet s'était heurté à des problèmes de propriété pour l'eau passant sous la chaussée.

100 000 euros d'études sont budgétés pour l'itinéraire cyclable partagé le long du canal « Entre Champagne et Bourgogne ». Il a été décidé lors de l'avant-dernier séminaire qu'il s'agissait de la colonne vertébrale touristique du département. Des autorisations de programme de plus de 7 millions d'euros ont été votées pour la période 2020-2027. Le projet doit néanmoins commencer par une phase d'étude.

Enfin, des parkings de covoiturage au niveau des échangeurs autoroutiers sont prévus. Le covoiturage devient une norme pour nos habitants. Un des premiers parkings sera construit à Sémoutiers. Cette AP correspond à 350 000 euros.

Je tiens par ailleurs à saluer le beau travail réalisé par le service communication et le cabinet du Président pour la soirée avec AP2R et le PETR de Langres, à l'occasion de la présentation de tous les panneaux qui seront posés sur l'A5 et l'A31. 20 000 véhicules circulent chaque jour sur l'A5. 30 000 véhicules circulent chaque jour sur l'A31. Cet axe est donc vital. Il permettra une communication touristique de très grande ampleur. Le travail réalisé a été unanimement apprécié par toutes les personnes présentes. Le travail des graphistes Tino et Zoé est très partagé sur internet et sur les réseaux sociaux. Il est parvenu à montrer de manière originale et parlante les atouts de notre territoire. Il s'agit d'un travail exemplaire, même s'il ne

s'agit pas du sujet de cette délibération. Le travail de pose de panneaux durant le premier semestre 2020 permettra de donner une nouvelle image du département.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement pour 2020 s'établissent à 3,2 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement augmentent de 152 000 euros, pour atteindre à 646 000 euros, car les droits d'occupation des sols augmenteront. Les ventes de sel aux communes et au SDIS intègrent ces recettes de fonctionnement. Les recettes d'investissement concernent notamment le GIP Haute-Marne, des subventions de l'Etat et des communes, d'AP2R et de VNF, à 2 566 000 euros. Les systèmes automatiques de contrôle et de sanction ont été évalués à 600 000 euros.

600 000 euros d'opération d'ordre correspondent à un simple transfert de dépenses de fonctionnement en lien avec la réalisation en régie de travaux d'investissement.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement recouvrent 6,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement correspondent à 17,7 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 646 000 euros. Les recettes d'investissement correspondent à 2,5 millions d'euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III^{e} commission le 18 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : M. le Président, comme vous me l'aviez demandé, j'ai déposé une question écrite relative à l'avenir des nationales, afin de connaître la position du gouvernement actuel. Selon des rumeurs, il voulait s'en séparer, au profit des régions ou des départements. Je souhaite que la ministre me réponde que le gouvernement conserve l'entretien des routes nationales. Néanmoins, si le gouvernement décide de s'en séparer, j'espère qu'il les confiera aux départements, avec obligation pour les régions de cofinancer les travaux nécessaires. Je ne sais pas si la ministre me répondra. En effet, toutes les questions écrites adressées au ministre deviennent caduques lorsque le gouvernement tombe.

Cette autre colonne vertébrale qu'est la RN 67 coûte très cher en entretien. Or son état est très dégradé sur presque toute sa longueur. D'ailleurs, cette route devrait être aménagée en deux fois deux voies sur toute sa longueur. La petite section de la RN 67 allant du rond-point du viaduc à l'entrée de l'autoroute Semoutiers a été conçue et réalisée selon les normes d'une route départementale. Depuis que l'autoroute a ouvert à Semoutiers, les poids lourds passent sur cette route, ce qui entraîne une dégradation accélérée. L'Etat ne parvient pas à entretenir cette section d'une dizaine de kilomètres, par manque de moyens. La question est donc très grave. Je souhaite

que le Département ne réclame pas de récupérer la nationale. Nous nous étions battus à l'époque pour démontrer que la RN 67 constituait une route de grand transit pour les poids lourds. Cela signifie que l'origine des poids lourds y circulant est extrarégionale dans les deux sens. Cette étude était cofinancée par l'Etat et le Département. Les services de l'Etat ont réalisé l'étude. L'Etat n'a donc pas pu en contester les résultats.

M. le PRÉSIDENT : Merci, M. le Sénateur, d'avoir posé cette question. Nous sommes effectivement interrogés par l'ADF sur la position que nous adopterions en cas de nouvel acte de décentralisation. Je ne partage pas entièrement votre position. Avant de nous positionner en faveur ou en défaveur d'un transfert, il nous faut connaître les conditions de ce transfert. Sur ces anciennes ou actuelles routes nationales qui constituent des axes structurants, la Région doit effectivement prendre toute sa part, selon l'esprit des routes d'intérêt régional, comme évoqué régulièrement par la Région Grand Est. Ma position n'est aujourd'hui pas tranchée, mais il convient d'étudier ce qui nous sera proposé. J'y suis plutôt favorable si les conditions nous sont favorables. En effet, avec un transfert, nous aurions ce dossier en main et pourrions progresser comme nous le souhaitons. Il s'agit bien de la colonne vertébrale du département, sur laquelle nous continuerons de rouler à 80 kilomètres-heure, car la décision appartient à l'Etat. Les Hauts-Marnais confondent d'ailleurs souvent les routes nationales et les routes départementales. Ils nous font souvent part de la dégradation de la RN 67. Nous leur expliquons qu'elle ne nous appartient pas.

M. Bruno SIDO : Je n'identifie pas de point de divergence entre nous, M. le Président. Je suis d'accord avec vous. Vous savez comment se déroulent les transferts. La moyenne annuelle des dépenses des cinq dernières années est prise en compte. Dans la mesure où l'Etat ne réalise aucune dépense pour ces routes, nous ne percevrons rien. Nous ne pourrons donc pas nous-mêmes entretenir la RN 67. Un certain nombre d'entre nous ont vécu la décentralisation RAFFARIN. Nous avons été dupés. Une décentralisation avait d'ailleurs auparavant concerné la RD 60, qui passe à Bures, et la RN 67A, qui va de Donjeux à Rimaucourt. Nous avons été dupés, comme pour les collèges. Nous sommes perdants, dès qu'une décentralisation est mise en place.

M. le PRÉSIDENT : Nous sommes rarement gagnants lorsque nous négocions avec l'Etat.

M. Bruno SIDO : Nous sommes tout à fait d'accord.

M. le PRÉSIDENT : Nous y travaillerons. Je ne souhaitais pas fermer la porte. Dans un premier temps, j'ai entendu que la Région s'intéressait à ces routes nationales, alors qu'elle ne

dispose ni des moyens humains ni de la compétence. Je doute aussi qu'elle dispose du budget correspondant. J'ai donc souhaité réagir vivement. J'ai transmis ma position favorable à l'ADF, sous réserve que les conditions nous le permettent.

M. Luc HISPART : Je considère que cette route nationale, colonne vertébrale, revienne au Département. En matière de routes, le Département a en effet largement démontré ses compétences. Aujourd'hui, il est vrai que la population se demande pourquoi le Département n'entretient pas cette route dégradée. En outre, cela renforcerait aussi les compétences et l'existence même du Département dans notre région.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je partage pour une très grande part vos propos, M. HISPART. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je déclare le vote sur ce rapport ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous pouvons aborder un dernier rapport avant la pause. Je donne la parole à M. GENDROT.

Budget Primitif 2020 – Infrastructures numérique

Rapport n° III-2

M. Bernard GENDROT : Le réseau Haute-Marne Numérique (HMN), construit de 2011 à 2017, compte 2 000 kilomètres d'infrastructures optiques souterraines. Il permet à l'ensemble des usagers de la zone d'initiative publique de disposer de débits allant jusqu'à 100 mégabits et de la télévision par internet sans parabole.

Les pylônes de téléphonie mobile sont aujourd'hui tous « adductés » au réseau HMN et permettent aux opérateurs qui le souhaitent de fibrer leurs équipements. Cette situation leur permet de déployer facilement la 4G (internet mobile à haut débit).

Jusqu'en 2052, les infrastructures HMN seront utilisées par Losange, opérateur chargé par la Région Grand Est de déployer et d'exploiter le futur réseau « tout fibre optique » (Ftth).

Ainsi, depuis 2019 et jusqu'en 2023, de nombreux contrats de location de fibres optiques ou de fourreaux sont et seront établis avec Losange. L'objectif est de s'appuyer sur le réseau public existant pour desservir les futurs centraux optiques et équipements du réseau Ftth qui seront construits.

Dorénavant, les missions du service Haute-Marne Numérique seront principalement axées sur la commercialisation et l'exploitation/maintenance du réseau existant. Ce réseau supporte actuellement 500 contrats « opérateurs ». D'ici cinq ans, la majorité des services de téléphonie fixe et mobile et internet transiteront par le réseau HMN.

Le présent rapport vous propose des crédits pour la totalité de l'année 2020. Néanmoins, il vous sera soumis dans le courant de l'année un rapport pour la création d'une structure dédiée à l'exploitation du réseau HMN. En effet, Monsieur le Président souhaite trouver la structure juridique la plus adaptée permettant de répondre aux enjeux à venir que représentent notamment la commercialisation et le suivi d'environ 487 contrats, la maintenance du réseau et la gestion des délais de rétablissement des pannes.

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées pour 2020 représentent un montant total de :

- 381 700 euros en dépenses de fonctionnement, principalement pour la maintenance du réseau et la consommation d'électricité des 209 sites d'hébergement ;

- 2 480 000 euros en dépenses d'investissement, dont :

    - 50 000 euros permettant d'accéder, au travers d'une entreprise spécialisée, à des outils de mesures de réception destinés à dresser, par opérateur, un état des lieux précis de la couverture de téléphonie mobile voix et données. Ces outils permettront d'identifier précisément les zones fragilisées du Département pour proposer la construction de nouveaux sites ;

    - 300 000 euros pour la desserte optique des entreprises et des points hauts de téléphonie mobile ;

    - 600 000 euros pour la réalisation de points de coupure permettant de séparer le réseau HMN du futur réseau Ftth ;

    - 1 500 000 euros pour le déploiement du réseau Ftth, dont la Région Grand Est assure la maîtrise d'ouvrage pour sept départements (Ardennes, Aube, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Haute-Marne) ;

    - 30 000 euros correspondant au solde à verser au cabinet d'études mandaté en juillet dernier afin de nous accompagner et de nous conseiller sur le choix d'une structure dédiée à l'exploitation du réseau HMN.

Les recettes attendues s'élèvent à 805 000 euros en fonctionnement (principalement les redevances des opérateurs) et 450 000 euros en investissement, dont 250 000 euros au titre du GIP Haute-Marne et 200 000 euros au titre du remboursement par les « clients » des travaux de raccordement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III^{e} commission le 18 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : Je me réjouis que la Région ait pris le relais du travail réalisé par le Conseil départemental. Il convient tout de même de relativiser. Avant notre réseau de fibre optique, je disposais chez moi d'un débit de 512 kilobits. Je constate d'ailleurs que la plupart des habitants ne connaissent pas leur débit. Avec l'arrivée de la fibre optique dans le répartiteur situé à 1,5 kilomètre de mon domicile, mon débit est passé à 17 mégabits, soit une multiplication par 30. L'objectif est désormais, dans ce projet qui ne coûtera rien aux communes et aux intercommunalités, de passer à 100 mégabits. Mon débit se trouvera donc multiplié par six. Pourtant, les habitants passés à un débit de 100 mégabits ne constatent aucune différence avec la

situation précédente.

Cette opération constitue une opération de communication pour la Région, et coûte un milliard d'euros. M. le Président, nous assurez-vous que notre réseau sera bien utilisé et payé par Losange ? S'agira-t-il bien d'une recette pour le Département, qui pourrait approximativement compenser la dépense engagée ?

M. le PRÉSIDENT : Je vous le confirme. Nous nous battons quotidiennement dans ce sens. Losange nous explique en permanence que notre réseau n'est pas adapté. Nos techniciens, qui connaissent le réseau, restent donc aux côtés de Losange sur le terrain. Nous essayons de rester associés. Nous expliquons aux maires que nous devons être informés de l'intervention de Losange dans les communes, afin de nous assurer que notre réseau soit utilisé à 90 %. Lorsque la Région et Losange ont pris le relais, nous avons en effet ressenti une inquiétude, car certains techniciens mettaient en avant tous les moyens leur permettant de ne pas louer notre réseau.

M. Bruno SIDO : Je suis très satisfait. Je vous remercie, et je vous félicite.

M. Stéphane MARTINELLI : Je ne suis pas d'accord avec l'analyse de M. Bruno SIDO. Il convient d'examiner la question dans la perspective des années à venir. J'ai connu le passage d'un débit de 512 kilobits à 8 mégabits. Un débit de 8 mégabits ne posait pas de problème il y a deux ou trois ans. Cependant, le nombre de foyers équipés et le nombre d'appareils utilisant ces réseaux croissent. Il s'agit du monde de demain. Nous avons donc besoin d'une augmentation de ce débit, afin de ne pas subir de régression du service apporté. Actuellement, pour pouvoir visionner la télévision par internet, je dois déconnecter tous les appareils fonctionnant en WiFi. Je n'aurais peut-être pas dû choisir la télévision par internet. Nous connaîtrons un besoin croissant en termes de débit dans les foyers.

M. Bruno SIDO : Je ne faisais que relativiser la question. Je ne condamne pas du tout cette opération. Nous en aurons effectivement besoin, notamment au regard du développement de la télémédecine. Cela n'est cependant peut-être pas le cas dans les zones les plus rurales.

M. Bernard GENDROT : Je souhaite abonder dans le sens des propos de M. Stéphane MARTINELLI. Les entreprises, les petits commerçants, les agriculteurs ou les personnes de ma profession ne peuvent plus, désormais, communiquer avec l'Etat que par internet. Les fichiers sont de plus en plus lourds. Je passerai, en ce qui me concerne, à une ligne dédiée, car avec 40 mégabits, mon débit était insuffisant. Un agriculteur qui doit adresser une déclaration à la PAC a besoin de débit.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence d'autres questions, je soumets le rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. La séance est levée. Nous nous retrouverons à 14 heures 30.

Budget Primitif 2020 – Bâtiments départementaux et collèges publics (Volet immobilier)

Rapport n° III-3

M. le PRÉSIDENT : Nous pouvons reprendre nos travaux. Je donne la parole à M. Paul FOURNIÉ, Président de la III^{e} commission.

M. Paul FOURNIÉ : Merci. Je vous propose de vous présenter les changements intervenus entre 2019 et 2020. 350 000 euros sont prévus pour les dépenses de fonctionnement, soit une différence de 10 000 euros avec 2019. La majeure partie de ce budget porte sur la maintenance du patrimoine immobilier et arboré, et les impôts et taxes sur nos bâtiments.

Le budget des dépenses d'investissement a presque doublé, surtout à cause de quelques opérations immobilières de grande ampleur. Il atteint 16 millions d'euros. Il comprend des opérations spécifiques, dont le plan de modernisation des centres d'exploitation routiers et le centre technique départemental (4 746 000 euros). Il est prévu en 2020 la livraison du centre d'exploitation de Bourg-Sainte-Marie, qui remplacera celui de Bourmont, et de Rimaucourt, qui remplacera celui d'Andelot. Sont prévues les études pour l'acquisition de la parcelle sur la ZAC, pour le CE de Joinville, et les études pour la réhabilitation du centre d'exploitation de Chaumont.

La construction et la réhabilitation des gendarmeries concerneront les gendarmeries de Bologne, Chevillon et Chalindrey, qui commencera début 2020, pour six à sept mois, et un total de 1 600 000 euros. L'autorisation de programme relative à la gendarmerie de Chaumont porte sur 5 000 000 euros.

La réhabilitation du bâtiment Issartel, qui accueille le pôle solidarité, nécessitait des travaux de toiture. 500 000 euros sont prévus pour cela.

La réhabilitation de l'ancienne école maternelle Jean Moulin devrait être livrée en 2020, après un désamiantage. En 2020 sont prévues les études pour l'école primaire Jean Moulin, qui accueillera la circonscription d'action sociale de Chaumont. Ces opérations correspondent à 300 000 euros.

La rénovation du chalet de la Mazerie devrait être livrée à l'été 2021, pour 1 100 000 euros.

L'achèvement des travaux de réhabilitation de l'école de la deuxième chance à Chaumont coûtera 535 000 euros. Ce dossier a connu des retards et des difficultés. La livraison aux utilisateurs est prévue pour juin 2020.

L'aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle avait été repoussé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Lors du premier appel d'offres, nous avions constaté de nombreux lots sans candidat. Nous avons choisi de repousser les travaux d'un an pour éviter la période touristique de 2020. 280 000 euros sont budgétés pour 2020.

Les frais d'étude liés à la réhabilitation de l'école de voile de la Liez sont prévus à hauteur de 100 000 euros. Nous avons découvert des problèmes dans le bâtiment qui nécessiteront soit une réhabilitation lourde, soit la construction d'un nouveau bâtiment. L'autorisation de programme s'élève à 5 millions d'euros. Cet investissement est nécessaire, le bâtiment accueillant de nombreux jeunes.

1 200 000 euros sont prévus pour l'aménagement de la parcelle Salin attenante au Château du Grand Jardin. Les travaux débuteront début 2020 et s'achèveront en 2020. La maison d'accueil, mutualisée avec la communauté de communes correspond à la moitié de l'investissement.

La rénovation du système acoustique et vidéo de la salle Jean Schwab est aussi prévue pour 100 000 euros.

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 741 000 euros, majoritairement pour la réalisation de travaux pour le CTD, dont la réhabilitation de l'immeuble « Barrel » à Chaumont pour l'accueil de VNF.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement inscrites sont respectivement de 80 000 euros (participation des utilisateurs de la chaufferie de Saint-Blin) et de 488 300 euros (subvention au titre du GIP Haute-Marne pour les travaux de rénovation des gendarmeries de Bologne, Chalindrey et Chevillon).

Pour les dépenses de fonctionnement du volet immobilier des collèges publics départementaux, 576 000 euros sont prévus, essentiellement pour l'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy. En dépenses

d’investissement, 9 580 000 euros sont prévus, dont 9 000 000 euros pour le plan collèges. Ce plan porte notamment sur la reconstruction du collège Les Vignes du Crey à Prauthoy pour un montant de 2 050 000 euros, qui devrait s’achever en 2020. La livraison des dernières tranches de travaux (locaux de l’agent de maintenance, plateau sportif et vestiaires des collégiens) est en cours. En 2020, les travaux de réhabilitation du collège La Noue à Saint-Dizier devraient s’achever, avec la livraison de la dernière phase de l’externat et de la salle polyvalente, pour 1 200 000 euros. Ils ont commencé il y a quatre ans. La construction d’un ensemble scolaire à Joinville correspond à 5 000 000 euros. Les travaux commenceront en juillet 2020. Le délai prévu est de 24 mois.

100 000 euros de frais liés à la conduite du projet par un assistant à maîtrise d’ouvrage sont prévus pour la construction d’un collège unique à Langres. Je ne reviens pas sur ce sujet, dont nous avons déjà parlé.

Le recrutement d’un maître d’œuvre pour permettre d’étudier le projet de réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt est prévu pour 100 000 euros.

Dans le cadre de la reprise des désordres affectant le collège La Rochotte, 50 000 euros sont prévus pour la consultation d’une maîtrise d’œuvre pour les travaux de couverture.

Au titre des dépenses hors plan collèges, il est proposé d’inscrire des crédits à hauteur de 850 000 euros pour des études diverses, de la signalétique, et des travaux de maçonnerie.

Les recettes pour 2020 sont estimées à presque 5 966 000 euros. La plus grande partie des recettes de fonctionnement correspond au remboursement des frais de chaufferies biomasses, partagées avec le lycée agricole de Fayl-Billot, la communauté de communes de Meuse-Rognon, la CCAS de Bourmont, le SIVOM du collège de Bourmont, et la région de la commune de Vassy.

Les recettes d’investissement, de 5 700 000 euros, correspondent à des recettes du GIP pour la réhabilitation de La Noue et la construction de collèges, notamment Prauthoy et l’ensemble scolaire de Joinville.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l’ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III^{e} commission le 18 novembre 2019.

M. Nicolas FUERTES : Sans refaire le débat, nous voterons contre ce rapport, car nous ne sommes pas d'accord avec l'une des propositions qu'il contient.

M. le PRÉSIDENT : Nous le notons.

Mme ROBERT-DEHAULT : Concernant la salle des assemblées, pourrions-nous prévoir un budget permettant le lessivage du béton blanc, le changement des rideaux, et le remplacement de la structure poussiéreuse contenant des lampes passées de mode ?

M. le PRÉSIDENT : Ces travaux sont prévus. Nous nous heurtons aussi à de réels problèmes d'infiltration. Ce bâtiment connaît un problème de structure.

Si vous n'avez pas d'autres interventions, je déclare le vote ouvert.

VOTE

Pour :	32
Contre :	2 (Anne CARDINAL, Nicolas FUERTES)
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à la majorité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Nous pouvons aborder les rapports de la IV^{e} commission, présentés par Mme Karine COLOMBO.

Aménagement du territoire — budget primitif 2020

Rapport n° IV-1

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2020 en matière d'aménagement du territoire.

Chaque année, lors du vote du budget primitif, le Conseil départemental se prononce sur les autorisations de programme affectées aux fonds d'aide aux communes, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les fonds d'aide sont le cœur de la compétence reconnue au Département et consolidée par la loi NOTRe du 7 août 2015, en matière de solidarité territoriale.

Conformément aux orientations définies lors de notre séminaire des 29 et 30 mars 2018, la IV^{e} commission a élaboré, avec l'appui d'un cabinet-conseil, de nouvelles modalités d'intervention, dans le cadre d'un dispositif qui se veut plus lisible et cohérent avec les besoins des territoires. Ces nouvelles modalités d'aides aux territoires ont été approuvées par notre assemblée départementale le 15 mars 2019.

Ainsi, le soutien du Département s'appuie désormais sur trois processus distincts : la contractualisation sur la période 2019-2021, dont l'aboutissement a été la conclusion du Pacte départemental le 5 décembre dernier, les fonds territoriaux et les fonds thématiques.

Aussi, je vous propose la création d'une autorisation de programme d'un montant de 7 050 000 euros pour les fonds territoriaux et thématiques 2020, et d'inscrire 11 760 000 euros en crédits de paiement, dont 3 450 000 euros sur les fonds relevant des anciens règlements d'aide, 6 130 000 euros pour honorer nos engagements sur la contractualisation, les fonds territoriaux et thématiques, ainsi que 2 180 000 euros sur les opérations spécifiques (telles que le fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat, la construction du complexe PALESTRA sur Chaumont, le contrat de revitalisation de Bologne ou encore la restauration des remparts de Langres).

Je vous propose également d'inscrire en recettes d'investissement 92 443,27 euros, correspondant au remboursement d'avances attribuées pour diverses opérations entre 2012 et 2018 aux communautés de communes des Savoir-Faire et du Bassin de Joinville en Champagne, ainsi que la commune de Longeau-Percey, pour des travaux sur des maisons de santé pluriprofessionnelles.

S'agissant des interventions économiques, je vous propose d'inscrire un crédit de

paiement en dépenses d'investissement de 53 248 euros, dont 43 248 euros pour l'avance remboursable accordée pour le multiservice de Vouécourt en 2019 et 10 000 euros pour plusieurs travaux au pôle technologique de Nogent. En recettes d'investissement, je vous propose d'inscrire un crédit de 145 268 euros, pour le remboursement des avances et prêts accordés pour des aménagements économiques.

Enfin, je vous propose d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de paiement de 85 000 euros, au titre de la participation du Département au fonctionnement du SYMTEC.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^{e} commission le 15 novembre 2019.

Mme ROBERT-DEHAULT : Je souhaitais signaler que la ville de Saint-Dizier avait voté à l'unanimité la contractualisation avec le Conseil départemental. Je vous transmets la gratitude du conseil municipal.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Maire. Si aucune autre intervention n'est demandée, j'ouvre le vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

Rapport n° V-1

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au Fonds départemental pour l'environnement. Ce fonds vise explicitement à soutenir financièrement les collectivités départementales (communes, communautés de communes, syndicats) s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux dans le domaine de l'environnement, alors que leurs moyens financiers et d'emprunt sont de plus en plus limités et que les aides nationales se font de plus en plus rares.

Entre 2012 et 2019, 827 projets ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 15 423 074 euros. Ce nombre ne devrait pas décroître, car nous avons transféré des dossiers qui relevaient du FAL, comme l'eau pluviale, les réseaux incendie et l'éclairage public sur le FDE.

Monsieur le Président vous propose de voter pour 2020 les crédits nécessaires à la poursuite de cette politique de solidarité territoriale, à savoir :

- le vote d'une nouvelle autorisation de programme de 2 400 000 euros pour l'instruction des demandes de subvention qui arriveront au cours de l'année 2020 ;

- l'inscription de 2 121 801 euros de crédits de paiement, répartis de la manière suivante : 1 221 801 euros pour honorer les engagements antérieurs à 2020 et 900 000 euros pour les opérations qui seront engagées dans l'année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci. En l'absence de demande d'intervention, j'ouvre le vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Actions environnementales – Programme 2020

Rapport n° V-2

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Dans le domaine de l'environnement, l'action du Conseil départemental est diverse et variée. Outre l'action du laboratoire départemental d'analyse et du service départemental d'assistance technique, le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les collectivités et les associations haut-marnaises œuvrant pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de nos concitoyens.

A cet effet, il vous est proposé :

- de poursuivre notre politique visant à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leurs captages d'eau, avec une autorisation de programme de 10 000 euros et 4 000 euros de crédits de paiement pour répondre aux engagements pris sur les autorisations de programme en cours et en instance ;

- de continuer à soutenir deux associations œuvrant dans les domaines de l'aménagement, à savoir :

    - SOLIHA 52, en inscrivant 72 500 euros de crédits de paiement,

    - et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), en inscrivant 240 000 euros de crédits de paiement,

- de soutenir l'association départementale des communes forestières œuvrant auprès des collectivités pour une meilleure gestion du patrimoine forestier des communes, en inscrivant 5 000 euros de crédits de paiement ;

- de poursuivre notre accompagnement financier en direction de l'EPAMA, en inscrivant 5 000 euros de crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la valorisation et de la préservation des espaces naturels sensibles

Rapport n° V-3

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Le Code de l'urbanisme confère aux départements des compétences fortes en matière de protection des espaces naturels. En effet, *« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2. »*

Chaque année, devant justifier auprès des contribuables et des services de l'Etat de l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement départementale, il nous est apparu important de nous doter en 2019 d'une politique en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles.

Au-delà de cet exercice légitime de rendre compte de l'affectation de cette ressource fiscale locale, une des dernières d'ailleurs qui liera le Conseil départemental, et les actions qu'il porte en ce sens, à son territoire, ses habitants, et ses acteurs économiques, notre politique en matière d'espaces naturels sensibles réponds à de nombreux enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages, atteintes au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, atteintes d'espaces naturels remarquables, assèchements de cours d'eau suite à des périodes d'étiages de plus en plus sévères, ruissellement et érosion des sols provoquant des inondations… Tout autant de maux, et donc de défis qui font que notre résilience nous convie à préserver et valoriser notre environnement pour les générations futures.

La qualité et la richesse de notre environnement sont un indéniable vecteur d'attractivité pour notre Département, reconnue nationalement d'ailleurs avec la création du 11e parc national.

Ainsi, il vous est proposé :

- de poursuivre l'affectation à la politique ENS, des actions départementales afférentes à ses différentes politiques pour un montant total d'environ 839 000 euros au titre :

- de la protection de la ressource en eau,
- des actions PDIPR,
- des projets de cyclotourisme,
- des exploitants agricoles engagés dans l'expérimentation de bandes enherbées favorable à la biodiversité dans les territoires du parc national,
- des dépenses de gestion, d'entretien et aménagement du parc aux daims,
- des actions d'éducation à l'environnement des scolaires.

- de continuer à confier l'animation de la politique départementale des espaces naturels sensibles au CAUE ;
- enfin, d'effectuer 263 000 euros d'inscriptions au budget primitif 2020 dont :
  - 250 000 euros d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour les projets locaux d'espaces naturels sensibles, d'aménagement des milieux aquatiques et zones humides, et des programmes paysagers (haies, vergers fruitiers et truffiers) ;
  - 13 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour le programme paysager d'implantation de bandes enherbées, faune sauvage et mellifère en secteur agricole.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui a recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci. En l'absence de demande d'intervention, je soumets le rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement

Rapport n° V-4

M. Laurent GOUVERNEUR : Je souhaiterais, avant de procéder à la lecture du rapport, vous alerter sur un point concernant l'aide par rapport à l'apport de fourrage suite à la sécheresse. Vous avez pu lire dans le JHM que la Région n'entendait plus apporter cette aide, qu'elle apportait l'année passée. Or en matière d'aides agricoles, nous conventionnons avec la Région pour apporter un complément. La position de la Région semble aujourd'hui complexe. J'ai posé la question à son DGS. La Région n'aurait pas été sollicitée par la FDSEA ou la Chambre d'agriculture. J'ai contacté hier le directeur de la FDSEA, qui m'a transféré ce matin l'objet de la réunion du 14 octobre dernier. Pascal GAILLOT est venu se rendre compte sur place des difficultés, lors d'une visite d'exploitation. Des sollicitations ont été émises concernant l'aide au monde agricole en lien avec la sécheresse.

Le Président vous demandera l'inscription de 650 000 euros pour cette aide. Toutefois, cette aide sera conditionnée par deux feux verts. D'une part, la Région devra nous autoriser à intervenir. Je ne sais pas si notre aide interviendra en complément d'une aide de la Région. D'autre part, le contrôle de la légalité de la préfecture devra autoriser cette aide, car la loi prévoit que le Département verse des aides en complément de la Région. La non-participation de la Région pourrait donc bloquer tout le système.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter expose les différents dispositifs soutenus ou mis en place par notre collectivité en faveur du monde rural et du monde agricole.

Sur la base de quatre objectifs stratégiques définis (contribuer au maintien du tissu social en milieu rural, valoriser les produits et les savoir-faire locaux issus de notre agriculture, défendre notre environnement et le rendre attractif, assurer un service public de la santé animale et de la sécurité alimentaire et la gestion durable de nos forêts), ces dispositifs s'inscrivent dans une concertation élargie et renouvelée avec les très nombreux différents partenaires du monde agricole :

- la Région Grand Est, bien sûr, avec laquelle nous avons signé le 8 février 2018 une convention qui nous permet de compléter, par des subventions, les aides financières

accordées par la Région en faveur de l'agriculture (je vous rappelle que c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons apporté notre soutien à 896 éleveurs haut-marnais [de bovins, ovins et caprins], soit environ 80 % des exploitants, victimes de la sécheresse de 2018, pour un montant total d'environ 638 000 euros [638 307,76 euros avec une AP/CP de 642 000 euros]) ;

- la Chambre d'agriculture, l'association point accueil installation et l'association départementale des communes forestières (COFOR), le Groupement de Défenses Sanitaire (GDS), naturellement, avec lesquelles nous œuvrons depuis de nombreuses années ;

- les différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts.

L'effort porté sur l'investissement et l'ambition du maintien de la population rurale, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, me conduit à vous proposer 867 000 euros d'inscriptions au budget primitif 2020 dont :

- 55 000 euros d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour la diversification des exploitations agricoles ;

- 650 000 euros de crédits d'investissement pour la réhabilitation du potentiel de production des élevages dégradé consécutivement à la sécheresse, particulièrement sévère, de l'année 2019 ;

- et 162 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement, dont 150 000 euros pour la Chambre d'agriculture et environ 10 000 euros pour Agrilocal. La somme à destination de la Chambre d'agriculture comprend des aides secondaires, car nous ne pouvons plus apporter des aides en direct.

Il vous est demandé d'approuver les règlements départementaux de financement et les fiches actions correspondantes jointes au rapport en annexes 2 à 4, d'approuver les termes des conventions à signer avec la Chambre d'agriculture, et, enfin, de donner votre accord pour que notre collectivité continue à soutenir, pour l'année 2020, les éleveurs haut-marnais et le GDS Haute-Marne, dans les plans de prophylaxie de la brucellose, de la leucose, de la paratuberculose, et dans l'action d'éradication de la BVD (devenue obligatoire depuis le 2 août 2019) en portant le coût résiduel de l'analyse auriculaire BVD à 3,60 euros HT/analyse pour les éleveurs haut-marnais (à titre indicatif, cela représente une aide aux éleveurs haut-marnais d'environ 138 000 euros).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci, M. le vice-président. Je vais naturellement intervenir en urgence auprès du Président ROTTNER. Nous ne pouvons pas ne pas répondre au monde agricole qui a connu une sécheresse pire que l'an passé. La Région doit aussi étudier la situation département par département. Elle peut peut-être procéder à un traitement différencié selon les départements. Nous avons besoin, en ce qui nous concerne, de l'intervention de la Région pour pouvoir intervenir. Il n'est pas précisé la hauteur requise de cette intervention de la Région. Les éleveurs de Haute-Marne ont besoin de notre accompagnement. Nous ne pouvons pas ne pas intervenir. Ce rapport vous a montré que nous intervenons dans de nombreux champs concernant le monde agricole. Nous parlons beaucoup d'agriculture, mais, en plus, nous agissons. Nous ne devons donc pas nous trouver bloqués par la loi NOTRe. Cette situation prouve le besoin d'une proximité départementale. Si Strasbourg ne perçoit pas le besoin d'aide des éleveurs de Haute-Marne, cela signifie en effet que la Région est déconnectée de la réalité. Le Président ROTTNER devra comprendre que nous ne pouvons pas rester insensibles à l'amplification des difficultés des éleveurs en raison d'une sécheresse survenue deux années de suite.

M. Michel ANDRÉ : Je vous remercie pour les engagements pris en direction du monde agricole. Comme vous l'avez rappelé, la sécheresse qui vient de se renouveler était assez importante. Je salue votre proposition. Je participais hier à une réunion dans les Vosges. J'y ai rencontré des élus de la Région. Il semblerait que la démarche ne soit pas passée par la Chambre d'agriculture régionale. Votre intervention sera utile.

Je salue aussi votre engagement sur le soutien des productions, avec Agricolal, votre soutien à la reconstruction de l'abattoir, un outil indispensable pour soutenir notre filière de viande, et votre souhait de développer les circuits courts.

Concernant le GDS, avec l'intervention financière pour le soutien aux analyses de BVD, nous nous rendons compte que nous allons réussir à éradiquer cette maladie dans les troupeaux. Or cette maladie occasionnait beaucoup de pertes, surtout chez les veaux. Cette mesure sera donc très bénéfique pour l'agriculture locale.

M. le PRÉSIDENT : Merci.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je précise que vous allez être sollicités lors de vos assemblées générales cantonales par la FDSEA. Les collègues agriculteurs vous interrogeront sur les décisions du Conseil départemental. J'ai donc souhaité vous fournir l'explication la plus

complète afin que vous leur transmettiez la réponse la plus appropriée.

M. le PRÉSIDENT : Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole : **programme budgétaire 2020**

Rapport n° V-5

Mme Mireille RAVENEL : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2020. Il recoupe l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural pour l'exercice budgétaire 2020.

L'année 2020 verra la poursuite des opérations d'aménagement à Changey et à Leuchey/Villiers-les-Aprey, la réalisation de l'étude d'opportunité à Baissey, le lancement de l'étude d'opportunité à Leurville et Aubepierre, et la réalisation des travaux connexes à Bourmont, commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon, et Saint-Broingt-le-Bois.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 186 000 euros de crédits de paiement : 180 000 euros en investissement et 6 000 euros en fonctionnement

Le financement des ECAIR (échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux), actuellement menés sur la commune de Fronville nécessite en outre l'inscription de 20 000 euros en crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Si aucun conseiller ne demande à intervenir, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2020 du laboratoire départemental d'analyse

Rapport n° V-6

M. Laurent GOUVERNEUR : Lors du budget primitif 2017, nous nous étions prononcés favorablement sur le bilan stratégique, réalisé de juin à octobre 2016 par le cabinet Public Impact Management, qui :

- d'une part, confirmait, la pertinence et la viabilité du laboratoire départemental d'analyse ;

- d'autre part, proposait d'insister davantage sur certaines activités telles que la santé animale, l'hygiène alimentaire ou la veille pour les zoonoses ;

- enfin, soulignait la nécessité pour le Département d'entreprendre des travaux de mise en conformité afin de garantir la biosécurité environnementale du laboratoire.

Certaines de ces préconisations ont été mises en place au cours des deux dernières années, et pour certaines se poursuivront au cours des prochaines années, et ce malgré les impératifs de la loi NOTRe.

En effet, depuis 2018, l'activité santé animale s'est renforcée afin d'aider nos éleveurs et le GDS dans l'éradication de la BVD, tout en poursuivant l'appui aux actions de prophylaxie concernant la brucellose et la leucose ; en 2019 le Département a complété son dispositif d'aide en participant à l'action de prophylaxie concernant la paratuberculose. Par ailleurs, le secteur hygiène alimentaire est amené à se développer, notamment suite à la montée en puissance des politiques départementales en faveur des circuits courts et du maintien d'un haut niveau de maîtrise des règles de sécurité alimentaire dans les services de restauration de nos collèges.

Enfin, les travaux de réhabilitation des bâtiments techniques, ayant pour objectif que le laboratoire soit plus à même à se protéger des risques biologiques et environnementaux liés à ses différentes activités, se sont terminés au mois d'octobre 2019.

Le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2020 du laboratoire départemental, estimé, au total, à 959 850 euros. La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 240 000 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2020 qui a recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier.

M. Stéphane MARTINELLI : M. le rapporteur peut-il nous expliquer ce que signifie « zoonose » ?

M. Laurent GOUVERNEUR : En grec, *« zoon »* signifie « animal », et *« nosos »* signifie « maladie ». Ce terme a été inventé au XIX^{e} siècle par Rudolf VIRCHOW. Il signifie « maladie transmissible des animaux vertébrés vers l'homme et vice et versa ».

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programme d'activité du service départemental d'assistance technique (SDAT)

Rapport n° V-7

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui vous présente le budget nécessaire au bon fonctionnement du service départemental d'assistance technique pour l'année 2020.

Comme vous le savez tous, le service départemental d'assistance technique englobe :

- le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), qui répond, dans le cadre du décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements, spécifiquement aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement (assainissement, eau potable, rivières) et qui bénéficie du soutien financier des agences de l'eau (Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse et Rhin Meuse) ;

- et un bureau d'études proposant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie et de l'aménagement du territoire.

Pour chaque collectivité souhaitant bénéficier des services de l'assistance technique départementale, une contribution financière minime, calculée en fonction de leur population et de leur potentiel financier, est demandée, sur la base d'un barème voté par notre assemblée chaque année au mois de juin. L'examen des cartes annexées au rapport montre l'intérêt rencontré par les collectivités haut-marnaises dans les services proposés par le Conseil départemental.

Au 1er janvier 2020, les communautés d'agglomération se voient attribuer automatiquement la compétence eau et assainissement. Par conséquent, les communes membres de ces communautés d'agglomération ne peuvent plus adhérer en leur nom propre au SATE. Nos deux agglomérations rassemblant une population supérieure à 40 000 habitants ne peuvent pas non plus y adhérer. Pourtant, pour la Communauté d'agglomération de Chaumont, le service n'est pas du tout dimensionné pour assumer cette compétence. Cela aura nécessairement un impact sensible sur le budget du SATE et sur l'assistance même rendue aux communes. J'ai évoqué le sujet avec Madame la Préfète au nom de l'association des maires. Nous allons devoir essayer de trouver une solution pour que le service du Conseil départemental, tout à fait qualifié pour ces missions, puisse continuer à œuvrer auprès des communes en ayant besoin.

Concernant les prestations, notamment d'ingénierie, à savoir :

- d'une part, l'ensemble de prestations particulières telles que la localisation des fuites d'eau, les contrôles des assainissements non collectifs, les comptages routiers, les opérations d'entretien des berges des cours d'eau… ;

- d'autre part, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, de la voirie ou de l'aménagement urbanistique ;

chaque collectivité (y compris les associations foncières) souhaitant bénéficier de ces prestations d'ingénierie, relevant du champ concurrentiel, s'acquitte d'un montant de prestation forfaitaire révisé annuellement par notre assemblée.

Pour l'année 2020, les barèmes des contributions à l'assistance technique départementale et des prestations n'ont pas été modifiés. Ainsi, pour l'année 2020, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 799 400 euros :

- 771 400 euros en dépenses de fonctionnement ;

- et 27 900 euros en dépenses d'investissement.

Monsieur le Président vous demande, d'une part, de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2020 du SDAT, qui a recueilli un avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre dernier, et, d'autre part, de bien vouloir l'autoriser à solliciter des subventions auprès des trois agences de l'eau impliquées sur notre département, pour le financement du SATE.

M. Laurent GOUVERNEUR : Pour information, une commission mixte paritaire conclusive devait se tenir avec le Sénat et l'Assemblée nationale, hier ou avant-hier. Elle devait se prononcer sur la volonté du Sénat de reculer sur le transfert de la compétence d'assainissement aux agglomérations au 1er janvier 2020. Je n'ai pas encore reçu ces conclusions.

M. le PRÉSIDENT : Nous poserons la question à M. le Sénateur lorsqu'il sera de retour.

M. Jean-Michel RABIET : Je souhaiterais sensibiliser mes collègues sur le fait que nos communautés de communes et nos communes rurales auraient également besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des bâtiments, les rivières, etc. Nous l'avions demandé à une époque. Je sais que le personnel manque pour cela. En outre s'ajoute le Pacte de Cahors. Ne pourrions-nous pas sortir du Pacte de Cahors pour ce type de prestations, qui seraient payantes ?

M. le PRÉSIDENT : J'ai effectivement déjà répondu à cette question. Nous nous

heurtons déjà à de fortes difficultés pour sortir nos propres investissements, avec des manques de personnel dans ces services. Nous connaissons aussi des difficultés de recrutement. Je n'affirme pas que nous ne proposerons jamais cette assistance, mais avant d'aider les collectivités, nous devons déjà réussir à résoudre nos propres difficultés dans nos services. Nous ne parvenons pas à faire progresser suffisamment rapidement certains portages d'investissement. Nous manquons pour l'heure d'une visibilité qui nous permettrait de nous lancer dans une nouvelle opération. Je ne voudrais pas proposer un nouveau service que nous ne serions pas en capacité de mettre réellement en place. Cela a été fait autrefois, or cette situation est des plus regrettables.

Je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 – politique touristique départementale

Rapport n° V-8

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la politique touristique 2020, qui concerne tout d'abord l'attribution d'aides aux structures touristiques, à savoir :

1. La Maison départementale du tourisme (MDT) qui est chargée de la communication et de la promotion touristique de la Haute-Marne, des sites du département, de la commercialisation des produits touristiques, du fleurissement, du développement des hébergements et des équipements touristiques labellisés. Elle participe à l'élaboration et suit le PDIPR pour le compte du Département.

Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 1 340 570 euros pour la MDT (dont 797 650 euros pour le fonctionnement et 542 920 euros pour la promotion et la communication touristique).

2. Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq, qui est chargé de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements en lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 123 000 euros, de créer une autorisation de programme de 270 000 euros pour les investissements à lancer en 2020, et d'inscrire un crédit de paiement de 336 392 euros en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2020 et antérieures à 2020.

3. Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, qui a remplacé au 1er janvier 2016 le syndicat mixte Langres Développement dans lequel le Département participait.

Un partenariat quinquennal avec le PETR a été adopté le 21 octobre 2016, par l'assemblée départementale, pour permettre la réalisation de projets d'investissement porteurs, notamment sur le secteur de Langres.

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a décidé de déroger à la convention de 2016 et d'attribuer, pour les années 2019, 2020 et 2021, une

subvention annuelle de 100 000 euros pour le fonctionnement des activités touristiques du PETR, *via* une nouvelle convention couvrant la période 2019-2021.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 100 000 euros.

Le programme d'investissement 2020 du PETR sera examiné par la commission permanente au fur et à mesure du dépôt des dossiers.

4. La Fédération thermale du Grand Est a été créée le 17 novembre 2016. Elle vise à rassembler les communes, les gestionnaires et exploitants de stations thermales, ainsi que les professionnels de la santé, du bien-être, de l'accueil touristique, de l'attractivité et du marketing territorial, autour de différents objectifs.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 000 euros pour la cotisation à verser pour 2020.

Dans un deuxième temps, s'agissant des aides aux hébergements touristiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 9 900 euros au titre des aides aux meublés labellisés, et d'inscrire un crédit de 47 011 euros pour le remboursement d'avances attribuées dans le cadre de l'aide à l'hôtellerie de tourisme.

Dans un troisième temps, il s'agit d'accompagner les actions menées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 129 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 754 kilomètres, ainsi que quatre grands axes traversant le département d'une longueur cumulée de 395 kilomètres. À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 16 400 euros pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits, et d'inscrire un crédit de paiement de 26 400 euros. Pour l'entretien des sentiers, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 518 euros.

Quatrièmement, concernant la mutualisation de l'accueil touristique du château du Grand jardin avec l'office de tourisme de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), une convention-cadre et deux conventions de mise à disposition de personnels ont été élaborées puis signées le 7 juin 2019. La participation financière globale nette annuelle du département pour cette mutualisation a été établie à 191 513 euros.

La CCBJC remboursera au Conseil départemental les frais de personnel mis à

disposition ainsi que les dépenses de fonctionnement courant.

Monsieur le Président vous propose ainsi d'inscrire un crédit de paiement de 191 513 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Enfin, en 2019, le Conseil départemental a engagé avec la société APRR une démarche de renouvellement de sa signalisation d'animation touristique et culturelle sur les autoroutes A5 et A31. Ce programme de renouvellement a fait l'objet d'une convention conclue entre APRR et le Département, approuvée par délibération de la commission permanente du 25 octobre 2019. Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 270 000 euros afin de financer les quinze panneaux restants à implanter.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V^{e} commission le 15 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Une convention pluriannuelle avec la MDT sera d'ailleurs prochainement signée, dans le prolongement de ce rapport. Cela répondra aussi à la question posée ce matin par M. le Sénateur.

M. Bertrand OLLIVIER : Où en sont les panneaux des petites cités de caractère ?

M. le PRÉSIDENT : J'ai évoqué la question lorsque nous avons inauguré les panneaux, mais vous n'étiez pas présent. Le sujet avance à grands pas et sera prêt pour le premier semestre 2020.

M. Bertrand OLLIVIER : Merci.

M. le PRÉSIDENT : Si aucune autre question n'est posée, j'ouvre le vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2020 – Direction des systèmes d'information et du projet e-administration

Rapport n° VI-1

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Direction des systèmes d'informations et du projet e-administration.

Pour l'année 2020, le budget informatique s'élève à 2 731 200 euros, dont 1 891 200 euros en investissement et 840 000 euros en fonctionnement. Par rapport à l'année 2019, ce budget est ambitieux en investissement avec une augmentation de 26,6 %, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement en diminution de 0,4 %.

La Direction des systèmes d'information gère également les budgets informatiques du service départemental d'assistance technique pour l'environnement (SDAT) et du laboratoire départemental d'analyse, présentés au sein de budgets annexes.

Garante de l'accessibilité, de la sécurité et du développement du système et des outils informatiques de la collectivité et de ses agents, la Direction des Systèmes d'Information offre également ses services à :

- l'ensemble des collèges du département ;
- au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son outil comptable ;
- la Maison départementale du tourisme (MDT) ;
- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Elle est également le service support de la SPL X-Demat aux 383 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Les principaux projets d'e-administration sont les portails qui seront mis à la disposition des associations pour y déposer et suivre leurs demandes de subventions, ainsi qu'aux demandeurs d'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

La modernisation des systèmes d'information du Conseil départemental se déclinera par la mise à disposition d'un certificat de signature électronique à chaque agent, à la

dématérialisation du dossier agent au travers d'une gestion électronique de documents alimentée par la numérisation des dossiers papiers existants et d'un portail d'échange avec la DRH.

Après avoir mis en œuvre la géolocalisation des engins de déneigement, nous mettrons en œuvre un module de cartographie mobile 3D permettant une maîtrise de notre patrimoine routier.

Les nouveaux centres d'exploitation seront reliés au réseau du Conseil départemental permettant une meilleure gestion, notamment des pompes à carburant, centralisée au CTD.

Au sein du pôle des Solidarités, une gestion électronique des documents sera mise en œuvre pour l'aide sociale à l'enfance et les assistantes maternelles. Un nouveau logiciel destiné à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) sera acquis et le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la GED ainsi que pour les visites d'évaluation à domicile pour l'APA sera renouvelé. Une interface RSA avec Pôle emploi sera mise en œuvre.

Au niveau technique, deux serveurs centraux ainsi que l'infrastructure de la GED sociale seront renouvelés. Un logiciel de suivi des modifications de fichiers et données personnelles sera acquis dans le cadre du RGPD.

Les maintenances évolutives des principaux logiciels de la collectivité s'élèvent à 93 700 euros.

Au niveau des collèges, le Département continue sa politique ambitieuse d'équipement numérique notamment au travers du réseau des collèges, projet innovant depuis 2016 qui repose sur la fibre optique départementale permettant une centralisation de l'informatique, mais également de la téléphonie.

En 2020, la totalité des collèges auront leur téléphonie gérée par le Département.

Les dotations annuelles restent élevées à 420 000 euros. Les collèges haut-marnais sont les mieux dotés de l'académie de Reims et parmi les meilleurs au niveau national avec un ratio de 2,2 élèves par équipement numérique (ordinateur, tablette).

Enfin, un logiciel de gestion de « cuisine » sera expérimenté au sein de sept collèges.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la VI^{e} commission le 13 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence de demandes d'intervention, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2020 – Education

Rapport n° VI-2

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'inscription des crédits liés à la politique éducative du Département.

S'agissant tout d'abord des dépenses de fonctionnement des collèges publics, au cours de notre réunion du 25 octobre 2019, nous avons déterminé les dotations de fonctionnement des 23 collèges publics du département pour 2020. Comme cette année encore, la Direction prêtera une écoute constante aux besoins des collèges. M. le Président vous propose d'inscrire à ce titre un crédit de 2 374 096 euros.

Cependant, en 2020, le Département prendra directement à sa charge les dépenses liées à l'équipement de protection individuelle des agents. Le coût de cette gestion, prise en charge directement par la collectivité, est estimé collège par collège et métier par métier, à 104 516 euros.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux établissements privés sont réparties en deux contributions que nous avons votées également au cours de notre réunion du 25 octobre 2019. Il s'agit de :

- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de fonctionnement matériel des établissements,
- et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant des établissements.

En conséquence, M. le Président vous propose d'inscrire les sommes correspondant à ces deux contributions pour un montant global de 847 350 euros.

Pour la participation aux dépenses de fonctionnement des gymnases des autres collectivités utilisés par les collèges, M. le Président vous propose d'inscrire une somme de 200 000 euros.

En ce qui concerne les aides aux scolaires, l'aide à la pension et demie pension concerne plus de 1 500 bénéficiaires et se monte à 240 000 euros. Les crédits relatifs aux séjours découverte nécessitent, selon les prévisions des partenaires, un crédit de 300 000 euros. M. le Président vous propose l'inscription de ces deux sommes au budget 2020.

Le Conseil départemental a souhaité continuer à participer aux frais de transport des élèves internes et aux gestionnaires des services de restauration des élèves en situation de handicap des écoles primaires pour le repas du midi. Aussi, M. le Président vous propose l'inscription au budget primitif 2020 d'un crédit de 70 000 euros pour ces deux aides.

Le Département soutient, cette année encore, les actions éducatives menées par les établissements afin de sensibiliser et d'informer les élèves sur des thèmes particuliers au-delà du cadre de l'enseignement théorique. Il s'agit notamment de proposer aux collégiens la visite de sites culturels tels que le Mémorial Charles-de-Gaulle, la Villa gallo-romaine d'Andilly ou encore le château du Grand Jardin, de soutenir les forums relatifs à l'orientation et le dispositif des classes relais. M. le Président vous propose de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 38 000 euros.

En outre, le Conseil départemental travaille en lien avec les partenaires du monde éducatif, tels que Canopé, qui contribue, par exemple, à la formation des enseignants, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. M. le Président vous propose d'inscrire au budget primitif 2020 65 000 euros (dont 15 000 euros en investissement) au soutien de Canopé.

Le CCHM est notre principal partenaire dans le cadre des séjours découverte. Comme les années précédentes, M. le Président vous propose de participer aux frais du siège de l'association à Chaumont, aux actions de formation des cadres et assurances pour 30 000 euros, ainsi qu'aux salaires du personnel saisonnier et occasionnel et d'un permanent « voile » pour 125 000 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement relatives à l'espace numérique de travail des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire 35 000 euros pour cet outil régionalisé.

Les dépenses d'investissement concernent l'aide apportée par le Conseil départemental aux établissements privés haut-marnais pour la réalisation de leurs investissements, que ce soit les établissements d'enseignement général ou les établissements agricoles privés comme les maisons familiales et rurales. Dans la continuité de ces actions, M. le Président vous propose d'inscrire un crédit de 140 000 euros.

Par ailleurs, le Conseil départemental se chargeant du renouvellement du mobilier et des matériels défectueux, obsolètes ou usagés des collèges publics du département, un crédit de 700 000 euros est prévu pour renouveler le matériel et le mobilier en 2020. Il vous est donc

proposé d'inscrire cette somme. Ces crédits sont gérés par la Direction de l'Education. Les premiers achats après reconstruction des collèges (plan collèges) demeurent de la compétence de la Direction du Patrimoine et des Bâtiments.

Concernant les recettes de fonctionnement des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire en 2020 700 000 euros au titre du Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat.

Les recettes d'investissement de la Direction de l'Education sont exclusivement composées du remboursement des prêts étudiants qui ont été accordés jusqu'à l'année universitaire 2016-2017. Une inscription de crédit de 10 000 euros vous est proposée.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions en faveur de l'éducation, qui ont reçu un avis favorable de la VI^{e} commission le 13 novembre dernier.

M. Nicolas FUERTES : Je tiens à signaler la pertinence de ne plus diminuer la dotation du Conseil départemental allouée aux différents collèges. Au lieu de baisser cette dotation de 5 % en moyenne, je constate une stabilisation pour 2020. Cette mesure est positive.

J'ai toutefois assisté à plusieurs conseils d'administration dans les deux collèges de Langres. Le collège de Montigny doit se heurter au même problème. Ces collèges sont contraints de puiser dans leur fonds de roulement depuis plusieurs années. Ils restent pour l'heure au-delà du seuil autorisé par le Département. Le collège Diderot ne pourra cependant probablement respecter ce seuil qu'en 2020, pour la dernière année, et si l'hiver ne s'avère pas trop rude. Ces trois collèges sont aussi contraints par la dépense de 20 euros par collégien pour le ramassage des ordures ménagères. Nous ne sommes pas responsables de cette dépense, mais nous la subissons. Au collège Les Franchises, il n'existe pas de cantine, mais la taxe de 20 euros par collégien est tout de même due. A chaque conseil, nous sommes donc interpellés par les différents représentants. M. le Président, puisque vous rencontrez régulièrement la Présidente du Grand Langres, je souhaiterais qu'elle revoie ce mode d'indemnité pénalisant, sans compensation sur le budget de ces trois collèges.

Par ailleurs, le collège Les Franchises n'a pas bénéficié des nouvelles lignes téléphoniques rapatriées. Il lui a été annoncé que ce ne serait pas possible.

M. le PRÉSIDENT : Vous nous présentez autant d'arguments en faveur de l'accélération de la fusion des deux collèges.

M. Nicolas FUERTES : Non.

M. le PRÉSIDENT : La compétence OM appartient aux intercommunalités. Il n'existe pas un mode de facturation identique auprès des collèges. Dans d'autres secteurs, par exemple à Doulain court, dix parts sont facturées au collège. La facturation ne se fait pas par élève. Les différences entre intercommunalités sont donc importantes.

M. Bruno SIDO : Les temps ont bien changé. Il fut un temps où la gauche de notre hémicycle demandait un vote séparé entre fonctionnement et investissement. Je me réfère à la loi FALLOUX et à la loi ROCARD. Elle ne le demande plus. Le Parlement va peut-être modifier la loi FALLOUX.

L'investissement dans les collèges privés me paraît très faible, avec 1 400 000 euros dans ces trois collèges importants. Comment évolue l'effectif dans les collèges publics ou privés ? Certains collèges sont-ils menacés ? Ma question vise à animer le débat.

M. le PRÉSIDENT : Dans les collèges privés, les effectifs augmentent sensiblement. En tout cas, ils ne diminuent pas.

Mme Céline BRASSEUR : L'effectif des collèges publics diminue.

M. Bruno SIDO : Nous avions évoqué le fait qu'en deçà de 150 élèves par collège public, nous ne menions pas de travaux. Nous avons toujours rappelé cette règle. Nous l'avons même votée. Je demande donc si certains collèges comprennent moins de 150 collégiens, et si des travaux y sont nécessaires.

Mme Céline BRASSEUR : Certains collèges comprennent moins de 150 élèves. Nous n'avons cependant jamais décidé de restriction en termes de travaux. Nous ne remettons pas du tout en cause l'existence de ces établissements. Si des travaux y sont nécessaires, ils sont donc menés.

M. le PRÉSIDENT : Un entretien courant est nécessaire, avec des travaux en matière de chauffage, de sécurité, d'accessibilité, de normes électriques, etc. Les coûts associés sont importants. Nous devons tout de même continuer à réaliser des travaux pour entretenir les collèges dont l'effectif est inférieur à 150, pour la sécurité des élèves et l'accessibilité.

M. Bruno SIDO : Vous avez raison si vous considérez que ces établissements doivent être conservés. Je me réfère aux élèves, mais aussi aux familles, aux enseignants et à la qualité de l'enseignement. Le débat est vaste. Nous n'avons peut-être pas le temps de l'aborder

maintenant. Je rappelle d'ailleurs qu'auparavant le vote du budget primitif durait trois jours. Ce délai a été ramené à une demi-journée.

Se posent la question de la qualité de l'enseignement et de la qualité du travail des enseignants. Les enseignants sont en effet contraints de travailler dans plusieurs petits collèges. La commission mène-t-elle une réflexion sur le suivi de ces collèges ? Je ne suis pas non plus opposé à un collège de 50 élèves, si la situation y était parfaite.

M. le PRÉSIDENT : Nous n'en sommes pas à 50 élèves. Un collège comprend 120 élèves. Vous ne me ferez pas dire que nous envisageons de fermer des collèges. Nous travaillons au contraire au quotidien pour que notre population augmente. Nous nous trouvons dans une dynamique de regain de population, même si cela prend du temps. Nous constatons les effets dans d'autres départements. Pour l'instant, il n'est pas du tout question d'envisager la fermeture d'un collège, que ce soit Colombey ou Froncles.

M. Bruno SIDO : Je n'avais pas cité de collège par précaution. Vous connaissez mon sens politique. Je remarque que dix ans seront nécessaires pour que ces élèves à naître arrivent au collège. Je voulais savoir si une réflexion était menée sur le sujet.

M. le PRÉSIDENT : Il existe une orientation du Président, qui consiste à ne pas fermer de collège pour l'instant. Nous sommes loin du seuil de 50 élèves. Nous dépassons le nombre de 120. Le plus petit collège est celui de Froncles. Il convient aussi de prendre en compte les distances et les bus. A l'époque, un maillage d'implantation de collèges avait été pensé. Nous pouvons pour l'heure le maintenir. Je ne veux donc pas alerter aujourd'hui sur des sujets qui n'ont pas lieu d'être.

M. Bruno SIDO : Vous avez raison, surtout à la veille des élections.

M. le PRÉSIDENT : Certainement, M. SIDO.

Mme Céline BRASSEUR : Les variations d'une année sur l'autre peuvent aussi être importantes. L'année dernière, le collège de Froncles a perdu l'équivalent d'une classe, sans que nous en connaissions la cause.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : La problématique est probablement la même que celle que nous connaissons pour les écoles primaires. Avec notre densité de population, nous ne pouvons pas raisonner qu'en nombres absolus. Se pose toujours la question de l'éloignement et des transports scolaires. Ces questions se posent aussi pour certaines écoles qui pourraient ou

devraient fermer sur une base simplement arithmétique. Cependant, il convient de prendre en compte les distances et le temps passé dans les bus que ces fermetures engendreraient. J'en ai échangé avec l'inspectrice Mme GAUTHEROT. Certaines écoles sont maintenues, car une autre solution ne serait pas vivable. La situation me semble identique pour les collèges.

M. Bruno SIDO : Mme la vice-présidente, vous êtes une ancienne enseignante. Vous avec donc bien noté que mes propos ne se référaient pas uniquement au nombre, mais à la qualité de l'enseignement pour les élèves et la qualité du travail pour les enseignants.

M. Paul FOURNIÉ : Je souhaite aborder deux sujets sur les collèges. J'ai enseigné dans presque tous les collèges de l'agglomération de Chaumont. J'ai pu constater des situations très variables. J'ai même enseigné à Colombey et dans des collèges de ville plus grands. Tous les collèges du département restent toutefois de taille modeste, si nous les comparons à des départements dont la densité est plus forte.

Sur la qualité de l'enseignement pour les professeurs, vous trouverez toutes les opinions. Certains professeurs estiment plus confortable de travailler dans de petits collèges, avec une ambiance plus familiale, où tout le monde se connaît et où les démarches avancent très rapidement. Dans des établissements plus importants, les démarches avancent parfois moins rapidement. En ce qui concerne le niveau des élèves, nous n'avons pas identifié de corrélation entre le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants et les résultats. Il convient aussi de prendre en compte le facteur de la fatigue dans les bus par rapport au temps de trajet. Ce débat sera donc surtout politique, car d'un point de vue scientifique, nous aurons de la peine à trouver des arguments pour maintenir ou supprimer ces collèges. Il s'agit de mon avis.

De manière plus anecdotique, je souhaiterais revenir sur le sujet des menus dans les collèges. Nous en avons discuté en réunion de majorité et ce midi avec certains collègues. Une loi a récemment été votée concernant l'intégration d'un repas végétarien par semaine à la cantine. Mes propos vont peut-être sembler hérétiques par rapport à la nouvelle religion d'Etat qu'est l'écologie. Ce n'est pas grave. L'interprétation de cette loi par les collèges semble assez diverse. Certains établissements en ont conclu qu'une fois par semaine, il convenait d'interdire la viande. Il me semble qu'il s'agit là d'une dérive très dérangeante. Proposer une fois par semaine un plat végétarien ne me dérange pas. Interdire totalement des calories d'origine animale une fois par semaine constitue en revanche une dérive inquiétante et agaçante. Je demande que le Département adresse un courrier aux collèges pour leur signifier qu'ils peuvent interpréter souplement le texte de loi. Un enfant doit pouvoir, par exemple s'il a un cours de sport l'après-midi, manger de la viande.

Une conseillère : Il existe aussi des protéines végétales.

M. le PRÉSIDENT : Nous allons effectivement écrire aux gestionnaires pour leur rappeler que les élèves doivent être libres de ne pas manger de viande s'ils le souhaitent, durant une journée. En revanche, le texte ne précise pas qu'aucune viande ne doit être proposée. Nous verrons en tout cas ce que prévoit le texte. Chaque élève doit avoir la possibilité de ne pas manger de viande durant une journée, mais cela est déjà possible dans les selfs, puisqu'ils choisissent leur repas. En cas d'erreur d'interprétation, nous rappellerons la volonté du Conseil départemental. Nous demanderons au gestionnaire de ne pas contraindre les collégiens à ne pas manger de viande un midi par semaine.

M. Nicolas FUERTES : Je partage les deux interventions de mon collègue, M. Paul FOURNIÉ. Il n'existe effectivement pas de preuves scientifiques sur la taille des collèges. Pourtant, en février 2018, vous nous avez vanté qu'un collège avec 600 élèves était préférable à deux collèges avec 300 élèves. Je suis donc content d'entendre enfin certaines vérités.

M. Paul FOURNIÉ : Je n'ai pas tenu ces propos.

M. Bruno SIDO : Ce n'était pas moi non plus.

M. Nicolas FUERTES : En effet. Il s'agissait de l'ancienne directrice de l'inspection d'académie de Haute-Marne. Elle nous vantait les mérites pédagogiques d'un collège avec 600 élèves par rapport à un collège avec 300 élèves. Je partage la position consistant à ne fermer aucun collège, même si elle sera très difficile à tenir politiquement et économiquement d'ici 2030. Au contraire, dans les Ardennes, les fermetures sont très nombreuses. Il faut tenir au maximum dans notre département. Je regrette cependant qu'il existe une exception à la règle, et qu'elle concerne Langres.

M. le PRÉSIDENT : M. FUERTES, vous êtes un élu de Langres, mais aussi un élu du Département.

M. Bruno SIDO : M. FUERTES, vous abusez de votre talent. Dans les Ardennes, les établissements atteignant 50 élèves fermaient. La situation était dramatique. Je suis désolé d'avoir lancé le débat, mais il me semble nécessaire de réfléchir à ces questions. Avec 50 élèves, un collège ne fonctionne plus. Devons-nous attendre d'atteindre une telle situation pour annoncer que nous allons les fermer ? Devons-nous sacrifier des enfants – car il s'agit bien de cela ? Par ailleurs, je suis désolé de la réflexion de M. Paul FOURNIÉ sur le sujet. Je lui en parlerai.

M. le PRÉSIDENT : Nous n'avons pas fermé de collège pendant 20 ans. Je vous propose d'en rééchanger dans 20 ans.

M. Bruno SIDO : SI, nous en avons fermé un.

Mme ROBERT-DEHAULT : La ville de Saint-Dizier est la seule à avoir accepté la fermeture d'un collège. Nous sommes passés de quatre à trois collèges qui comprennent 400 élèves et qui sont pleins.

M. le PRÉSIDENT : Nous menons la même réflexion à Langres. L'impact d'un regroupement de collèges en milieu urbain n'est pas le même que l'impact en milieu rural. Nous pouvons tout de même partager ce fait.

M. Nicolas FUERTES : Cependant, à Saint-Dizier, il n'existe pas de collège avec plus de 600 élèves. Le maximum est de 500 élèves.

M. le PRÉSIDENT : Mais ils n'ont pas été prévus pour cela.

M. Nicolas FUERTES : Langres est semi-rurale, semi-urbaine. Il n'est pas normal que Langres dispose du plus grand collège du département. Cela me paraît aberrant.

M. le PRÉSIDENT : Vous bénéficierez du plus beau collège du département, M. FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Si cela se passe comme pour l'auditorium du Grand Langres, je m'inquiète quant à la beauté de ce collège. Nous n'allons toutefois pas polémiquer sans fin.

M. le PRÉSIDENT : Je constate qu'aucune autre question n'est posée. J'ouvre donc le vote sur ce rapport.

VOTE

André NOIROT ne prend pas part au vote.

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 de l'aide sociale départementale

Rapport n° VII-1

Mme Rachel BLANC : Le budget de l'aide sociale est le budget le plus important du Conseil départemental. Les politiques publiques que nous portons grâce à ce budget, majoritairement de fonctionnement, sont réellement ambitieuses et innovantes. Elles répondent à des spécificités haut-marnaises, en faveur des Haut-Marnais. A l'issue de ce rapport, toutes les questions seront les bienvenues.

Le budget total de l'aide sociale est proposé à 99,26 millions d'euros pour 2020, en hausse de 0,19 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2019 et de 3,27 % par rapport au budget primitif 2019. Les recettes ont diminué de 5,67 %, ce qui induit une évolution de la charge nette de 7,03 %.

Les évolutions proposées poursuivent le double objectif, déjà inscrit en 2019, d'assurer l'efficience de la dépense et de favoriser les actions de prévention en faveur de la population, quel que soit le besoin identifié d'accompagnement.

En effet, l'action sociale départementale accompagne le parcours d'une vie, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, au domicile et en établissement, pour la préservation des capacités de chacun et de son autonomie.

Ainsi, ce sont 3 252 enfants qui ont bénéficié de l'intervention de la protection maternelle et infantile (PMI), 3 892 personnes âgées et 1 004 personnes en situation de handicap accompagnées financièrement pour préserver leur autonomie, 4 008 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) accompagnés dans leur parcours d'insertion et 988 enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance, dont 455 enfants hébergés chez les assistantes familiales ou dans une maison d'enfants à caractère social (MECS).

Aujourd'hui, les solidarités sociales représentent 57 % du budget départemental (dernière donnée connue en France : 64 % en 2016).

Les dépenses de fonctionnement, soit 99,3 % du budget, augmentent de 0,14 % par rapport au réalisé prévisionnel (soit 98,46 millions d'euros).

Si elles progressent, c'est principalement dû à l'évolution des dépenses en établissements et services (objectif de dépenses à nouveau proposé à 0,8 %), à la progression

des dépenses liées à l'enfance (notamment pour les mineurs non accompagnés), à la hausse des dépenses d'insertion, même avec un nombre de bénéficiaires du RSA en baisse, pour anticiper les risques d'évolution liés notamment à la réforme du chômage.

Ainsi, près de 83 % du budget de l'aide sociale permet de soutenir :

- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (48 %), c'est-à-dire une offre de service territorialisée au service des personnes accueillies en établissements ou accompagnées par des services ; il vous est proposé de reconduire le taux d'évolution des dépenses à 0,8 % afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de personnel et des charges courantes ;

- les bénéficiaires des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) (35 %), c'est-à-dire le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le budget 2020 de l'aide sociale est le marqueur d'une politique volontariste, malgré le plafonnement des dépenses de 1,10 % par l'Etat, qui répond aux besoins des Haut-Marnais :

- la volonté d'innover dans le champ de la santé, notamment grâce au projet E-Meuse santé, pour faciliter l'accès au soin des Haut-Marnais et soutenir l'innovation dans le champ de la santé ;

- le soutien à l'activité économique que représente l'offre de service, avec un taux d'évolution des dépenses proposé à hauteur de 0,8 %, et le soutien à l'investissement mobilier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;

- le développement de l'innovation sociale pour favoriser le retour à l'emploi et, grâce au fonds de solidarité logement (FSL), la proposition d'un accompagnement à destination des jeunes soutenus par l'aide sociale à l'enfance et des jeunes sans soutien familial ;

- la préservation de l'autonomie des personnes âgées avec le développement du programme d'actions financées par la conférence des financeurs et le soutien à l'autonomie avec l'APA ;

- la mise en œuvre du schéma départemental relatif à l'autonomie issu de la convergence des publics âgés et en situation de handicap autour de quatre grandes orientations que

sont l’observation et le pouvoir d’agir, la fluidité des parcours, l’inclusion et l’accompagnement des situations complexes ;

- la poursuite du déploiement des actions du schéma départemental de l’enfance.

Le rapport qui vous a été remis détaille les différents types de dépenses par public et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Les dépenses liées à l’insertion, au logement et à l’action sociale représentent la part la plus importante du budget, soit 28,36 % (27,96 millions d’euros), et pour l’essentiel, les dépenses de RSA (26 millions d’euros). Entre septembre 2018 et septembre 2019, le nombre d’allocataires a diminué de 2,8 %.

Les dépenses à destination des personnes âgées représentent 25,16 % (24,808 millions d’euros), dont près de la moitié pour accompagner le maintien à domicile, l’autre partie pour soutenir l’accueil en EHPAD (hébergement au titre de l’aide sociale et dépendance au titre de l’APA). Le nombre de bénéficiaires de l’APA à domicile reste stable, mais avec une dépendance plus importante, contrairement aux bénéficiaires de l’APA en établissement en augmentation à corréler avec la création de 55 places ces dernières années et avec l’entrée en établissement de personnes plus dépendantes.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap s’établissent à 24,34 % du budget et 24 millions d’euros, dont plus des deux tiers pour l’accueil en établissement (foyers d’hébergement, foyers de vie et foyers d’accueil médicalisés). L’année 2020 devra permettre de travailler sur l’évolution de l’offre des établissements et des services dans le domaine du handicap pour répondre aux besoins des personnes en leur proposant des parcours de vie individualisés. La PCH permet d’accompagner près de 700 personnes à domicile grâce notamment à l’aide humaine.

Enfin, les dépenses pour les enfants et les familles représentent 21,26 % du budget et 21 millions d’euros. La majorité de ces dépenses (11,03 millions d’euros) concerne la rémunération et les indemnités des assistantes familiales que mon collègue Jean-Michel FEUILLET va vous présenter. Le budget intègre également le programme de prévention et de soutien à la parentalité, la protection maternelle et infantile, l’accueil dans les établissements (mineurs, mères isolées sans domicile, jeunes majeurs) et la mise à l’abri des mineurs non accompagnés (MNA), sur la base des conventions existantes avec l’association Relais 52 et la Fondation Lucy Lebon et d’un contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens (CPOM) avec la fédération APAJH.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 665 000 euros, dont le programme de soutien mobilier en EHPAD.

Les recettes s'établissent à 26,78 millions d'euros, en baisse, du fait notamment des compensations sur l'APA dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) : compensations nationales de certaines allocations, recouvrements d'indus, récupérations sur successions, remboursements d'avances accordées aux EHPAD dans les années antérieures.

Les compensations accordées par l'Etat pour le versement des allocations individuelles de solidarité demeurent très insuffisantes et se situent à 48 % de la dépense pour 2020 (soit une baisse d'un point, principalement sur la couverture de l'APA).

Pour les MNA, la situation reste préoccupante puisque la compensation de l'Etat au total devrait être en baisse en 2020. Si l'Etat augmente en 2020 sa participation à l'évaluation et à la mise à l'abri (500 euros forfaitaires pour l'évaluation et une participation dégressive à la mise à l'abri de 90 euros par jour sur quatorze jours maximum puis 20 euros par jour sur neuf jours maximum, contre 250 euros par jeune et par jour de mise à l'abri pendant cinq jours au maximum en 2019), il a déjà diminué de moitié la base de calcul de sa participation exceptionnelle en 2019 (6 000 euros par jeune pour 75 % des jeunes MNA supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 au lieu de 12 000 euros l'année précédente). Pour 2020, les modalités de cette compensation financière exceptionnelle ne sont pas encore connues, cependant elle devrait être en baisse, si elle est reconduite, puisque le nombre de MNA confiés au Département a tendance à se stabiliser. Une diminution de la participation de l'Etat est à prendre en compte raisonnablement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^{e} commission le 15 novembre 2019.

M. Jean-Michel FEUILLET : Nous avons abordé la partie chiffrée, avec une hausse globale de 7 % d'une année sur l'autre. Les recettes diminuent de 6 %. Si cette tendance se poursuit, nous finirons par manquer de moyens. Ce constat s'adresse à l'Etat, qui décide de lois, de transferts, mais qui ne nous donne pas les moyens de les assumer. Au niveau national, il s'agit d'une catastrophe. Dans une dizaine d'années, nous ne serons plus capables d'assurer nos missions. Il convient donc d'adopter une autre approche. Au-delà de ces chiffres, ce sont des personnes qui sont concernées : des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en insertion, des enfants. La proximité est essentielle. Le sport et la culture sont très importants. La transversalité que nous mettons en place est primordiale. Je suis content que nous

ayons engagé ce projet, même s'il ne fait que démarrer. Je suis convaincu qu'il convient d'approfondir cette piste.

Par ailleurs, nous avons connu des réussites, avec une baisse de 3 % du nombre de bénéficiaires de RSA. En revanche, les charges augmentent. Nous devons tous accélérer encore notre démarche de proximité.

Enfin, la solidarité est l'affaire de tous. Si nous ne trouvons pas une solution pour accompagner les laissés pour compte, nous nous heurterons un jour à des problèmes. Le Département est le niveau adéquat pour proposer cet accompagnement.

Nous avons aussi procédé au rapprochement avec les autres structures de l'insertion et de l'accompagnement. Nous essayons d'être très ouverts, de travailler avec les autres, et de ne pas nous replier sur nous-mêmes. Je suis fier de travailler dans ce sens. Il me semble que nous devons accélérer notre action, face à l'importance des enjeux. La solidarité représente 57 % du budget. Ce sujet est important, au-delà de l'aspect économique.

Mme Rachel BLANC : Je ne peux qu'être d'accord avec le Président de la commission. Vous avez raison. Nous devons peut-être être plus proactifs. Il me semble qu'aujourd'hui nous expérimentons et déployons de nombreux dispositifs. Comme le disait M. le Président, nous ne devons cependant pas céder à l'enthousiasme ambiant sans disposer des moyens correspondants. Nous devons donc prêter attention aux modalités. Je souhaiterais également accélérer nos démarches, notamment en matière de RSA bénévole, mais ne disposons pas encore d'une visibilité suffisante pour le déployer sur tout le département. Nous devons donc faire preuve de prudence, et évaluer le dispositif avant de l'étendre.

L'approche de partenariat et la volonté de nous inscrire dans des écosystèmes pour développer des complémentarités constituent de réels changements. Nous travaillons ainsi sur l'autonomie, l'insertion et l'enfance. Cette approche est innovante. Les équipes ont réinterrogé leurs pratiques, ce qui permet à notre politique publique de prendre un nouveau tournant.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je félicite la VII^{e} commission pour cette unanimité. Je donne la parole à M. FEUILLET.

Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2020

Rapport n° VII-2

M. Jean-Michel FEUILLET : Comme chaque année, le Conseil départemental doit se prononcer sur le montant de la rémunération des assistantes familiales et sur les indemnités versées pour les enfants confiés.

Monsieur le Président du Conseil départemental, après avoir recueilli l'avis favorable de la VII^{e} commission le 15 novembre 2019, formule trois propositions pour 2020 :

1) En ce qui concerne la rémunération des assistantes familiales, l'indemnité d'entretien et les majorations de salaires en cas de sujétions exceptionnelles, il vous est proposé d'aligner, comme chaque année, les montants 2020 sur le SMIC et sur le minimum garanti.

2) Il vous est proposé d'augmenter le montant de la plupart des indemnités versées aux assistantes familiales et aux personnes qui accueillent les enfants confiés de 0,8 %, pourcentage correspondant à l'inflation de septembre 2018 à septembre 2019. Sont concernés par cette proposition les indemnités d'habillement, d'habillement d'urgence, d'argent de poche, de cadeaux de noël, l'allocation d'autonomie versée aux jeunes autonomes âgés de 16 à 21 ans ainsi que la somme qui leur est laissée pour assurer en autonomie les dépenses quotidiennes, les accueils avec hébergements dans le cadre des colonies de vacances.

3) Il vous est proposé de maintenir les principes de prise en charge ou les montants arrêtés en 2019 pour l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, l'indemnité de loisirs, l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, les sorties et voyages scolaires, les frais de santé des enfants confiés, les déplacements des jeunes en apprentissage.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Si aucun conseiller ne souhaite intervenir, je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Vie associative – subventions aux associations

Rapport n° VIII-1

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les subventions au titre de la vie associative.

Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit global de 250 545 euros, réparti entre les fonds associatifs et les crédits spécifiques.

Les fonds associatifs, soit 147 300 euros, regroupent les crédits destinés à subventionner les actions en faveur des loisirs et du sport, dont :

- 71 300 euros pour les manifestations d'intérêt départemental ;

- 76 000 euros pour les dotations cantonales.

En ce qui concerne les crédits spécifiques 2020, Monsieur le Président vous propose d'affecter une somme totale de 103 245 euros aux associations suivantes et d'attribuer les subventions correspondantes :

- 67 000 euros pour l'Association des maires de la Haute-Marne ;

- 15 000 euros en faveur de l'Assemblée des départements de France pour permettre à notre Département de s'acquitter de sa cotisation pour 2020 ;

- 6 000 euros de cotisation à l'ASERDEL (association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales) qui anime de précieux réseaux techniques ;

- et enfin, 3 049 euros à chacun des syndicats « représentatifs » des salariés : « CGC », « FO », « CGT », « CFDT » et « CFTC ».

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^{e} commission le 15 novembre 2019.

M. Nicolas FUERTES : Comme je l'ai annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, nous sommes favorables à toutes les subventions, sauf celle de 67 000 euros destinée à l'Association des maires de France de Haute-Marne. Nous voterons donc contre ce rapport.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne prendrai pas part au vote. Je ne répéterai pas les

mêmes propos chaque année. Il est tard. Auparavant, les conseillers de gauche s'enflammaient dès que nous ouvrions le dossier de l'école privée. Le Sénateur a fait remarquer que nous n'en étions pas là. Aujourd'hui, la question porte sur l'Association des maires. Je rappelle que vous êtes tous invités chaque année à notre Assemblée générale. Il me semble que nos activités et nos missions sont connues de tous. D'habitude, M. FUERTES nous fait part de son accord pour l'Assemblée des Départements. Je rappelle simplement que certains départements de France versent une subvention en partie pour acquitter la cotisation. Or nous ne demandons pas au Conseil départemental d'acquitter la cotisation à l'Association des maires de France. Les communes s'en chargent. La subvention votée résulte d'un partenariat. Personne ne remet en cause l'aide que le Conseil départemental apporte aux communes. Il est là simplement question d'une aide en partenariat. Ce partenariat est réel et chiffré. Demandez donc à vos communes si l'Association des maires leur apporte une plus-value. J'observe que vous vous concentrez sur cette subvention, mais que vous n'êtes pas aussi pointilleux sur des subventions bien plus conséquentes.

M. Bruno SIDO : Je ne comprends pas M. FUERTES. Les maires, toutes tendances confondues, sont très satisfaits de l'Association des maires, car elle leur apporte des conseils juridiques, des formations. L'accord que nous avons conclu il y a quelques années avec le prédécesseur de Mme Anne-Marie NÉDÉLEC constituait à se répartir les rôles. Si les missions de formation et de conseil n'étaient pas assurées par l'Association des maires, le Conseil départemental devrait donc s'en charger. Cela nous coûterait au moins 67 000 euros. Je trouve donc votre position assez injuste. Les maires se forment aussi pour défendre leurs concitoyens. Or l'Etat est impitoyable, et vous savez que nous ne pouvons pas nous renseigner auprès de la préfecture, qui serait juge et partie. Cette subvention est donc justifiée, même si nous pouvons bien entendu en discuter le montant.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert.

VOTE

Anne-Marie NEDELEC ne prend pas part au vote.

Pour :	31
Contre :	2 (Anne CARDINAL, Nicolas FUERTES)
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à la majorité.

Budget primitif de la Médiathèque départementale

Rapport n° VIII-2

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne.

Le Conseil départemental, à travers la Médiathèque départementale de la Haute-Marne, intervient auprès d'un réseau de communes et contribue au développement et à l'aménagement de nos bibliothèques rurales.

Le dernier bilan d'activités de ce service a mis en évidence une augmentation du nombre de bibliothèques structurées et une augmentation significative du nombre d'usagers et de prêts de documents.

Pour 2020, le budget que Monsieur le Président vous propose s'élève pour les dépenses de fonctionnement à 89 800 euros.

Ce budget concerne notamment les animations (plus de 12 000 spectateurs dans les bibliothèques en 2018), la formation, sans oublier l'organisation de deux concours destinés à promouvoir la lecture auprès de notre jeunesse et l'acquisition d'applications pour tablettes numériques. L'année 2020 verra l'adoption d'un nouveau plan de développement de la lecture, à partir du schéma de préfiguration élaboré en 2018.

En ce qui concerne le budget d'investissement, celui-ci s'élève à 199 000 euros, destiné à l'acquisition de documents afin de répondre aux demandes de nos communes ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées. En outre, le déploiement d'un portail de ressources numériques accessibles en ligne, la Webothèque 52, permet de proposer des documents dématérialisés aux usagers des bibliothèques haut-marnaises. Il convient d'alimenter cet outil afin d'optimiser cette offre novatrice qui rencontre un réel succès.

Ainsi, diverses actions de médiations sont entreprises auprès des publics traditionnellement éloignés des contenus numériques et de l'écrit, dans le cadre d'un « Contrat territoire lecture » et d'un « Contrat départemental lecture itinérance » conclus avec l'Etat cette année.

Par ailleurs, 41 000 euros sont dès à présent prévus en recettes (1 000 euros pour le remboursement des documents égarés et 40 000 euros au titre de des deux contrats lecture).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^{e} commission le 15 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence de questions sur ce rapport, le vote est ouvert.

VOTE

Départ d'Anne CARDINAL et Nicolas FUERTES.

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif des Archives départementales de la Haute-Marne

Rapport n° VIII-3

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2020 des Archives départementales de la Haute-Marne.

Les Archives départementales de la Haute-Marne ont pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur le patrimoine écrit du territoire haut-marnais et de ses habitants : archives des services publics et des administrations, des collectivités territoriales, mais aussi des particuliers, photographies, cartes et plans, etc.

Depuis plusieurs années, l'action des Archives départementales s'articule autour de trois axes principaux :

- assurer au public un accès optimal à ses ressources, tant aux documents originaux en salle de lecture qu'à leur reproduction numérique sur le site internet ;

- contribuer activement à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique du département ;

- promouvoir la connaissance de l'histoire auprès du public le plus large.

En 2019, les Archives départementales ont notamment accompli un gros effort en matière de collecte et de contrôle scientifique des archives, en particulier auprès des communes et des collèges, ont travaillé activement sur les archives dématérialisées de plusieurs services et directions du Conseil départemental, ont organisé une exposition portant sur les photographes haut-marnais et leur production entre 1850 et 1880, ont assuré les différentes missions de la Conservation départementale des antiquités et objets d'art, ont mis en ligne de nouvelles ressources, dont l'intégralité des répertoires et tables alphabétiques des minutes notariales, et ont poursuivi une active politique de valorisation de leurs ressources grâce à l'organisation de conférences, d'ateliers et de formations, en continuant à veiller à ce que ces actions puissent concerner autant que possible l'ensemble du territoire haut-marnais.

En 2020, les Archives départementales pourront :

- mener à bien la numérisation de l'intégralité des registres de délibérations des communes déposés aux Archives départementales ;

- mettre en œuvre un programme d'actions de conservation préventive et de restauration visant à améliorer l'état sanitaire général des fonds et collections d'archives ;

- organiser de nouvelles manifestations destinées à valoriser le patrimoine conservé aux Archives départementales, en particulier une exposition, accompagnée d'une publication, portant sur « La Haute-Marne et la mer. Rencontres insolites ».

Pour permettre aux Archives départementales de réaliser ces projets, le budget soumis à votre examen comprend l'inscription des crédits de paiement suivants :

- pour les dépenses d'investissement, à hauteur de 66 000 euros ;

- pour les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 7 500 euros.

Par ailleurs, une recette de 2 000 euros est prévue au titre de la régie de recettes.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^{e} commission le 15 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique culturelle départementale et valorisation du patrimoine

Rapport n° VIII-4

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport budgétaire sur la politique culturelle départementale et la valorisation du patrimoine. Pour soutenir les actions culturelles qui s'intègrent dans les nouveaux axes de la politique culturelle départementale, Monsieur le Président vous propose d'inscrire les crédits suivants.

I) Au titre des actions et des partenariats culturels, le budget est de 918 600 euros, soit :

- un crédit de paiement de 83 000 euros pour les écoles de musique et de danse ;
- un crédit de paiement de 104 000 euros au titre du parcours artistique et culturel en milieu scolaire ;
- un crédit de paiement de 365 600 euros, dont 220 000 euros pour le spectacle vivant, 34 000 euros pour les compagnies professionnelles, 86 600 euros pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire et 25 000 euros pour les acteurs locaux,
- un crédit de paiement de 366 000 euros, pour l'association Arts Vivants 52, qui, notamment, initiera et mettra en œuvre la programmation artistique et culturelle du château du Grand Jardin en 2020.

II) Au titre du patrimoine historique, le budget est de 216 900 euros en fonctionnement et 89 573 euros en investissement :

- un crédit de paiement pour la « Fondation du Patrimoine » d'un montant de 2 000 euros en investissement,
- une autorisation de programme « mobilier culturel » d'un montant de 20 000 euros et un crédit de paiement d'un montant de 12 373 euros,
- un crédit de paiement pour le « site d'Andilly » de 5 200 euros,
- un crédit de paiement au titre des « droits à l'image du Mémorial Charles-de-Gaulle » d'un montant de 50 000 euros,
- un crédit de paiement d'un montant de 20 000 euros au titre de l'entretien des jardins du château du Grand Jardin,
- un crédit de paiement en fonctionnement au titre de la conservation départementale et de la valorisation du patrimoine d'un montant de 216 900 euros, dont 35 000 euros pour l'embellissement des jardins et 15 000 euros pour un diagnostic territorial du château du

Grand Jardin, 9 500 euros pour le site d'Andilly-en-Bassigny et 157 400 euros pour la valorisation du patrimoine.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir nous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^{e} commission le 15 novembre 2019.

Mme Elizabeth ROBERT-DEHAULT : Je ne prendrai pas part au vote, car il concerne notamment Arts Vivants 52. Par ailleurs, je note une subvention d'investissement de 2 000 euros pour la Fondation du Patrimoine. Or nous avions déjà évoqué la faiblesse de cette ligne budgétaire et le fait que nous n'accompagnions plus les propriétaires privés de site classé qui accueillent du public. Cela concerne plusieurs cas en Haute-Marne, mais je voudrais citer le cas de Cirey-sur-Blaise. Le propriétaire du château investit tous les ans pour pouvoir mieux accueillir le public. Il s'agit du seul château meublé de la région ouvert au public. Ce propriétaire ne dispose pas des moyens du Prince de Joinville. Nous avions convenu de passer par un accompagnement plus conséquent de la Fondation du Patrimoine, pour pouvoir reflécher les aides du Département. Pourtant, depuis plus d'un an, ce dossier ne se résout pas. Je demande qu'une dotation plus importante soit accordée à la Fondation du Patrimoine, afin que celle-ci puisse reflécher des aides sur des projets convenus avec le Conseil départemental.

Mme Rachel BLANC : Je suis d'accord. Nous l'avons déjà évoqué. Nous sommes en contact avec le Président de la Fondation du Patrimoine. J'ai organisé un rendez-vous avec lui et nos services, afin de comprendre globalement les besoins. A partir des besoins, nous devrons agir efficacement en identifiant les investissements nécessaires dans le département sur ces sujets. Plusieurs sites dans l'incapacité d'investir à la hauteur de l'ambition des sites sont concernés. La Fondation du Patrimoine constituera un vrai relais pour diagnostiquer cette question, avec notre directrice culturelle. L'objectif est de revenir ensuite vers vous pour étudier de près les besoins de Cirey-sur-Blaise. Nous devons donc travailler plus étroitement avec les porteurs de projet avant de déterminer comment agir.

Mme Elizabeth ROBERT-DEHAULT : Je rappelle que Cirey-sur-Blaise a investi des millions d'euros dans une propriété lourde, classée Monument historique. Le site n'a jamais bénéficié d'aides. Il s'agit pourtant de l'un des atouts touristiques indéniables et majeurs du département, avec un rayonnement national et européen, au travers des personnalités de Voltaire et de la Marquise du Châtelet. Nous devons donc envoyer rapidement un signe au propriétaire du château, car il ne comprend pas pourquoi le Conseil départemental accorde des aides conséquentes à des structures, et non aux propriétaires privés. Nous devons avancer rapidement. Nous pouvons très bien ne pas systématiquement doter à haut niveau la Fondation du Patrimoine,

mais la doter dans le cadre de projets spécifiques.

M. le PRÉSIDENT : Nous en prenons note.

M. Luc HISPART : Je suis sceptique envers la Fondation du Patrimoine. L'église de Braucourt est en cours de réfection. Nous nous sommes adressés à la Fondation il y a plus d'un an. Elle nous a répondu, et nous a inscrits sur son site. Nous avions parallèlement monté une petite association, qui est parvenue à récupérer plusieurs milliers d'euros. D'autres manifestations nous permettront d'augmenter cette somme. La Fondation du Patrimoine nous a offert une belle publicité, sans nous verser de subvention. Elle nous demande aujourd'hui de lui reverser l'argent de l'association afin de nous prendre les 6 %. Je ne suis pas d'accord avec ce principe. Au-delà des châteaux, nos villages disposent aussi de petites églises qui méritent d'être aidées.

Je ne critique pas la subvention du Conseil départemental, mais je vous explique la manière de procéder de la Fondation du Patrimoine sur ce dossier.

M. le PRÉSIDENT : La VIII^{e} commission se penchera sur cette question. Nous y travaillerons.

M. Bertrand OLLIVIER : Dans le cadre de la politique qui incite de nouveaux habitants à s'installer en Haute-Marne, différents projets pourraient effectivement être soutenus à titre privé, en termes de culture. Certains sont prêts à investir dans de vieilles bâtisses. Ils apportent aussi des moyens. Une réflexion sur des aides à la rénovation du patrimoine serait intéressante. A Joinville, par exemple, des privés ont investi dans un beau et ancien cinéma. Nous n'avons jamais pu les aider. Le GIP a pu apporter des subventions, et nous l'en remercions, mais il n'intervient pas dans tout le département.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Le vote est ouvert.

VOTE

Elisabeth ROBERT-DEHAULT ne prend pas part au vote.

Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique sportive départementale 2020

Rapport n° VIII-5

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport sur notre politique départementale pour le développement du sport en Haute-Marne : une politique volontariste, active et avec une place importante pour le volet éducatif. Les objectifs de cette politique visent à apporter un soutien équilibré au sport amateur et au sport professionnel, dans une optique de promotion de la Haute-Marne. Le Conseil départemental met un accent particulier sur l'accès des femmes et des jeunes ainsi que le handisport qui constituent des champs d'actions prioritaires de cette politique sportive, avec un slogan simple : une politique sportive pour tous et à tous les niveaux.

Pour soutenir notre politique sportive, Monsieur le Président vous propose d'inscrire 700 390 euros. Je rappelle qu'il s'agit d'une compétence facultative et partagée, et d'un investissement avec des retombées économiques considérables sur notre territoire.

Au titre du développement du sport scolaire dans le cadre des activités scolaires, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 27 720 euros au comité départemental USEP et au service départemental de l'UNSS, ainsi qu'un crédit de 44 400 euros pour l'encouragement à la natation. Ce dispositif permet aux enfants d'apprendre des compétences pour assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et de pratiquer les activités aquatiques en toute sécurité.

Dans le cadre des aides en faveur de l'animation de loisirs, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 6 500 euros, pour le financement des « BAFA » (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), à hauteur de 120 euros, et des « BAFD » (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) à hauteur de 130 euros. La VIII^{e} commission étudiera en 2020 comment travailler sur l'accompagnement à la formation de nos jeunes.

Quant au soutien à la pratique sportive, celui-ci concerne sept dispositifs :

1- les conventions d'objectifs conclues avec une aide totale de 100 000 euros pour accompagner les comités sportifs départementaux ;

2- une convention de partenariat avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à hauteur de 15 000 euros ;

3- une aide de 17 000 euros au centre de médecine et d'évaluation sportive de Chaumont (CMES) et un crédit de 1 500 euros pour financer les visites médicales des sportifs de haut niveau ;

4- une aide d'un montant de 10 euros par jeune licencié de moins de 18 ans, afin d'encourager et de soutenir financièrement l'ensemble de nos clubs sportifs à hauteur de 83 420 euros ;

5- une aide aux manifestations sportives départementales officielles, pour lesquelles une somme de 66 850 euros est proposée ;

6- une aide départementale de 246 000 euros aux clubs évoluant en championnat national, dont 126 000 euros pour le CVB 52 Haute-Marne et 72 100 euros pour répondre aux besoins du judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne lors de l'évolution de ses athlètes aux niveaux national et international ;

7- des bourses aux athlètes de haut niveau pour un montant de 22 000 euros.

Par ailleurs, afin d'aider les associations sportives à se structurer, un crédit de 70 000 euros est destiné aux emplois visant à l'encadrement de la discipline hors temps scolaire et hors activités périscolaires.

En outre, au cours de l'année 2020, une mission d'évaluation des équipements sportifs départementaux sera conduite afin d'assister le Conseil départemental dans l'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur.

Enfin, pour l'association La Montagne qui gère la base nautique du lac de la Vingeanne, Monsieur le Président vous propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 17 550 euros et un crédit de paiement en investissement de 5 000 euros pour le renouvellement de son matériel, propriété du Conseil départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VIII^{e} Commission lors de sa réunion du 15 novembre 2019.

M. le PRÉSIDENT : Je constate qu'aucun conseiller ne souhaite intervenir sur ce sujet. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous pouvons aborder le rapport restant de la I^{e} commission. Je donne la parole à M. MARTINELLI.

Je souligne que nous ne sommes plus que 32 conseillers présents, car nos collègues de gauche ont quitté la séance sans confier de pouvoir. Ils ne seront donc pas présents pour le vote du budget 2020. Je le regrette, de la part de personnes donnant des leçons aux autres sur les bonnes pratiques, y compris sur Langres et le Grand Langres. Le vote du budget constitue tout de même l'acte fort du Conseil départemental, et nous essayons d'être exemplaires. Pourtant, deux sièges sont vides. Nos collègues n'auraient pas manqué de nous signaler si des conseillers avaient été absents. Je leur retourne donc la politesse.

Budget primitif 2020 – Équilibre général

Rapport n° I-12

M. Stéphane MARTINELLI : A l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2020 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2020 a été construit en tenant compte des éléments de contexte suivants :

- la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2019 avec un budget primitif 2020 essayant de trouver un juste équilibre entre la poursuite de politiques publiques définies par les axes de travail validés lors du séminaire des élus de mars 2018 et un contexte financier contraint par le pacte financier imposé par l'Etat ;

- deux priorités affichées dans le budget proposé : l'application du nouveau régime indemnitaire des agents avec un objectif de renforcement de l'attractivité salariale et de l'équité et la prise en compte d'un besoin croissant d'intervention à destination des publics les plus fragilisés ;

- un choix assumé de ne pas opérer de diminution ou de « coup de rabot » généralisé sur les autres politiques publiques menées par le Département afin de soutenir une indispensable dynamique et vitalité territoriales ;

- l'intensification de la programmation des investissements sur les prochaines années par la mobilisation plus intensive du recours à l'emprunt ;

- enfin, le Département n'augmentera pas la pression fiscale pesant sur les contribuables haut-marnais et maintiendra le taux de la taxe foncière à son niveau de l'année 2011 dans le contexte de transfert programmé en 2021 de cette ressource fiscale aux communes.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 34 millions d'euros, les recettes attendues s'établissant à 205,6 millions d'euros pour un niveau de dépense arrêté à 171,6 millions d'euros. Le niveau de dépenses serait en l'état potentiellement compatible avec le pacte financier de Cahors, mais probablement non respecté

avec l'ajout possible de nouvelles dépenses d'intervention en cours d'année.

Les dépenses sociales, de personnel, d'administration générale, de contribution obligatoire à des fonds et d'intérêts de la dette à rembourser représentent 90 % du budget de fonctionnement, le solde, soit un peu plus de 20 millions d'euros, étant réservé aux autres interventions directes sur les différents autres champs de compétence du Département.

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables par rapport à l'année 2019 et s'établiraient à 205,6 millions d'euros. Le Département percevra pour la dernière fois la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant d'environ 40 millions d'euros avant son remplacement en 2021 par une fraction du produit national de TVA. Enfin, les recettes de péréquation horizontale se maintiendraient à un bon niveau autour de 13 millions d'euros.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 74 millions d'euros (dont 68 millions d'euros hors remboursement de la dette) traduisent l'intensification progressive des investissements structurants que lance le Département pour les prochaines années.

Dans ce premier acte d'une nouvelle phase active d'investissement, le Département consacrera 18 millions d'euros à des opérations de voirie, 11 millions d'euros dans la rénovation des collèges, 10 millions d'euros pour des travaux sur bâtiments et près de 7 millions d'euros pour la réhabilitation/reconstruction de gendarmeries dont celle du groupement de Chaumont avec un crédit de paiement de 6 millions d'euros en 2020. Même si la traduction budgétaire reste faible, d'autres opérations majeures sont en phase de lancement comme le collège de Langres et la caserne du SDIS et le nouveau projet Animal'Explora.

Dans le même temps, le Département intensifiera son soutien aux communes et EPCI à travers une contractualisation ambitieuse se traduisant en 2020 par un crédit d'environ 12 millions d'euros pour le financement de leurs projets de territoire.

Le remboursement du capital de la dette recule à 6 millions d'euros pour un encours tombant à 18 millions d'euros au 1er janvier 2020.

L'ensemble des investissements programmés en 2020 est financé par trois types de ressources : des recettes propres d'investissement de 19 millions d'euros (dont 8 millions d'euros de subventions du GIP Haute-Marne), un autofinancement affecté de 34 millions d'euros et pour le solde, soit 20 millions d'euros, le recours à un emprunt prévisionnel d'équilibre.

Ce programme d'investissement soutenu est conforté par un niveau d'encours de dette

faible s'établissant à 18 millions d'euros au 1er janvier 2020 et représentant une capacité de désendettement d'environ six mois. Ces fondamentaux financiers solides autorisent le Département à lancer un cycle d'investissement particulièrement ambitieux pour l'avenir de son territoire.

En conclusion, le budget primitif 2020 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 245,2 millions d'euros étant financées par des recettes exhaustives évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 224,8 millions d'euros, un emprunt prévisionnel de 20,4 millions d'euros assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant total des dépenses et recettes du budget principal du Conseil départemental pour l'exercice 2020 ainsi que sur les conditions de l'équilibre général qui ont recueilli un avis favorable de la Ie commission le 25 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : Je lis en page 136 que l'instruction budgétaire et comptable M52 rendra obligatoire, à partir du 1er janvier 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles figurant au compte 2153, notamment les investissements de déploiement de la fibre optique. Nous avions jusqu'ici décidé de ne pas les amortir. Quelle sera la conséquence de cet amortissement sur notre budget ?

M. Stéphane MARTINELLI : Sans notre plan d'investissements pluriannuel ambitieux, nous pourrions nous poser la question de nos amortissements, qui grèveraient notre section de fonctionnement pour créer des suréquilibres en investissement. Toutefois, au vu du montant d'investissement prévu pour 2020 et les années suivantes, les amortissements ne constitueront qu'une recette supplémentaire sur la section d'investissement. Cela donnera lieu à un jeu d'écriture entre l'autofinancement et l'amortissement.

M. le PRÉSIDENT : En somme, notre autofinancement nous permet largement cet amortissement.

M. Bruno SIDO : Certes, mais cela diminue notre autofinancement à due concurrence. Les possibilités de fonctionnement se trouvent donc diminuées.

M. Stéphane MARTINELLI : Cela est vrai en théorie. Dans la situation actuelle du Département, cet amortissement n'a pas de conséquence. La situation serait différente si nous étions un Département connaissant des difficultés pour équilibrer notre fonctionnement.

M. Bruno SIDO : Je me référais au Pacte de Cahors.

M. le PRÉSIDENT : Les amortissements ne font pas partie du Pacte de Cahors.

M. Bruno SIDO : Cet amortissement doit être versé au budget d'investissement. Ces sommes sont prélevées sur le fonctionnement. Cela diminue donc nécessairement nos possibilités de fonctionner. Or nous sommes encore un peu plus contraints dans le cadre du Pacte de Cahors.

M. Stéphane MARTINELLI : Non. Le Pacte de Cahors ne prend en compte que les dépenses de fonctionnement réelles et leur évolution.

M. Bruno SIDO : Un amortissement ne constitue-t-il pas une dépense réelle ?

M. Stéphane MARTINELLI : Non. Il s'agit d'une dépense d'ordre.

M. Bruno SIDO : Comment est-ce calculé ?

M. le PRÉSIDENT : Nous souhaiterions pouvoir avancer. Je vous conseille de vous rapprocher de M. MARTINELLI pour une discussion sur ces sujets techniques.

M. Bruno SIDO : Je note que nous ne pouvons pas discuter.

M. le PRÉSIDENT : Nous prouvons bien que nous pouvons discuter dans cette enceinte. Je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	30	
Contre :	0	
Abstention :	2	(Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre confiance. Le budget 2020 est adopté. Je remercie aussi mes collègues et tous les collaborateurs du Conseil départemental qui œuvrent depuis plusieurs semaines pour vous proposer ce budget. Il résulte bien d'un travail collectif. Il nous reste à aborder la DM 5.

Décision budgétaire modificative n° 5 de l'exercice 2019 du budget principal

Rapport n° I-1

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 5 de l'exercice 2019 se rapportant au budget principal.

En section de fonctionnement, aucune modification budgétaire n'est proposée en dépenses.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 100 406 euros, suite à la réception de la notification définitive relative au fonds de solidarité départementale (FSD).

Au niveau de la section d'investissement, aucune modification ne vous est proposée en dépenses. Toutefois, pour votre parfaite information, il convient de préciser que, par avenant du 5 septembre 2019, un emprunt conclu auprès de la Caisse des Dépôts et consignations a fait l'objet d'un réaménagement dans l'objectif d'alléger le service de la dette (-0,169 million d'euros). Ce réaménagement s'est traduit par la recapitalisation d'une partie des intérêts d'emprunt, faisant ainsi diminuer nos dépenses de fonctionnement, contraintes par le Pacte financier de Cahors. Le coût de la recapitalisation (75 000 euros) sera financé par un transfert de crédits, ne générant ainsi pas de besoins nouveaux.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont ajustées à la hausse de 3,8 millions d'euros pour tenir compte de la perception des recettes liées aux contrats de location long terme à des opérateurs de télécommunication de notre réseau de fibre optique déployé dans le cadre du plan Haute-Marne Numérique.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, la section d'investissement dégage un financement supplémentaire de 3,8 millions d'euros, affecté intégralement à la réduction de l'emprunt. Au final, avec l'augmentation de l'autofinancement de 0,100 million d'euros, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est diminué de 3,9 millions d'euros, passant ainsi de 4,896 millions d'euros à 0,983 million d'euros. Il n'y aura au final pas de recours à l'emprunt pour l'équilibre de la gestion de l'exercice 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I^{e} commission le 25 novembre 2019.

M. Bruno SIDO : Il s'agit d'une nouvelle positive.

M. le PRÉSIDENT : Je soumets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	30	
Contre :	0	
Abstention :	2	(Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose de nous interrompre quelques instants avant de passer aux rapports de la commission permanente.

La séance du Conseil départemental est levée.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h26
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_4-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 4

OBJET :

Information sur les subventions attribuées aux associations par le Président du Conseil départemental au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absents excusés et non représentés :
M. Jean-Michel FEUILLET, M. André NOIROT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis favorable rendu par la Ire commission le 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant le contexte exceptionnel de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que l'ordonnance du 1er avril 2020 susvisée prévoit dans son article 1er que le Président du Conseil départemental procède à l'attribution des subventions aux associations,

Considérant que les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil départemental rend compte des décisions prises à l'assemblée départementale,

Considérant que le Conseil départemental peut décider, par délibération, de mettre un terme à cette délégation,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

- de prendre acte des décisions d'attribution de subvention aux associations prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire par le Président du Conseil départemental,

- de décider de mettre un terme à cette délégation en matière d'attribution de subventions, l'assemblée départementale retrouvant ainsi la plénitude de sa compétence.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h26
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_4-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

Décisions d'attribution de subvention en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Direction Culture, Sports et Monde Associatif

Porteur du projet	Objet du projet	Montant de la subvention	Observation
Arts Vivants 52	Soutien au fonctionnement de l'association	366 000,00 €	subvention tenant compte de la prise en charge de la programmation du Château du Grand Jardin
Afpan l'Or Vert	Soutien au fonctionnement de l'association	32 000,00 €	difficultés de la structure, même montant attribué n-1
Maison Laurentine	Soutien au fonctionnement de l'association	3 000,00 €	manifestation reportée, subvention tenant compte de la demande de l'association
Cie Thearto	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Cie Soundtrack	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Simone-camp d'entraînement artistique	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	spectacles reportés frais de création engagés vente du spectacle en création compromise, maintien de l'augmentation prévue en 2020
Cie Préface	Soutien au fonctionnement de l'association	4 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Cie Mélimélo Fabrique	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Cie Les Décisifs	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Cie Résurgences	Soutien au fonctionnement de l'association	2 000,00 €	spectacles reportés, frais de création engagés, vente du spectacle en création compromise, même montant attribué n-1
Les An'arts'chroniques	Soutien au fonctionnement de l'association	6 000,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
Tinta'mars	Soutien au fonctionnement de l'association	20 000,00 €	festival annulé avec maintien d'un cachet minimum, même montant attribué n-1
Mélanges improbables	Soutien au fonctionnement de l'association	2 500,00 €	concerts annulés, même montant attribué n-1
Le Chien à Plumes	Soutien au fonctionnement de l'association	30 000,00 €	festival annulé, même montant attribué n-1
Trebim Music	Soutien au fonctionnement de l'association	3 500,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, montant tenant compte de l'organisation d'un festival
Cie des Hallebardiers	Soutien au fonctionnement de l'association	12 000,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
Fugue à l'opéra	Soutien au fonctionnement de l'association	3 500,00 €	programmation en partie annulée, même montant attribué n-1
Forum Diderot	Soutien au fonctionnement de l'association	5 000,00 €	programmation en partie annulée, même montant n-1
Fédération départementale des foyers ruraux de Haute-Marne	Soutien au fonctionnement de l'association	28 000,00 €	déficit de trésorerie, même montant n-1
Union des œuvres catholiques de la Haute-Marne	Soutien au fonctionnement de l'association	6 000,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
Les Francas	Soutien au fonctionnement de l'association	3 500,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
MJC de Chaumont	Soutien au fonctionnement de l'association	15 000,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
Maison de Courcelles	Soutien au fonctionnement de l'association	2 500,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
Judo club Marnaval/ Saint-Dizier Haute-Marne	Soutien au fonctionnement de l'association	76 470,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, montant adapté au nombre des adhérents mineurs
Association La Montagne	Soutien au fonctionnement de l'association	26 360,00 €	difficultés de la structure dues à l'arrêt des activités, même montant n-1
District Haute-Marne de Football	Soutien au fonctionnement de l'association	5 500,00 €	participation à la mise en place des intervenants sportifs auprès des sections sportives de football des collèges Saint-Saëns et les Franchises
Total		**677 830,00 €**	

Direction de l'Autonomie

porteur du projet	objet du projet	montant de la subvention	Observation
EHPAD d'Arc-en-Barrois	Actions conférence des financeurs	800,00 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
EHPAD de Châteauvillain	Actions conférence des financeurs	680,00 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
EHPAD de Maranville	Actions conférence des financeurs	800,00 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
ASEPT	Actions conférence des financeurs	14 180,00 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
Office municipal des sports	Actions conférence des financeurs	9 000,00 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
Fédération ADMR	Actions conférence des financeurs	59 643,15 €	Action "distance" qui vise à rompre la solitude des personnes âgées en respectant les gestes barrières
Total		**85 103,15 €**	

Direction Enfance, Insertion et Accompagnement Social

Porteur du projet	Objet du projet	Montant de la subvention	Observation
Atelier chantier d'insertion Meuse Rognon	Ateliers et chantiers d'insertion	4 943,75 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Association pour la Rencontre et l'Insertion par le Travail	Ateliers et chantiers d'insertion	50 850,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Atelier du Viaduc	Ateliers et chantiers d'insertion	56 500,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Ateliers de la Vallée de la Marne	Ateliers et chantiers d'insertion	56 500,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
DEFIS	Ateliers et chantiers d'insertion	77 687,50 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Le Bois l'Abesse	Ateliers et chantiers d'insertion	21 187,50 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Le Vestiaire - Fil en Solidarité	Ateliers et chantiers d'insertion	28 250,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
La Maison d'Animation et de Formation de Courcelles	Ateliers et chantiers d'insertion	7 062,50 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
La Régie Rurale de Plateau	Ateliers et chantiers d'insertion	53 675,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Tremplin 52	Ateliers et chantiers d'insertion	14 125,00 €	Montant calculé selon la règle fixée dans le programme départemental d'insertion 2016/2020
Total		**370 781,25 €**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_5-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 5

OBJET :

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu les articles L1612-12, L1612-13, L3312-5 et L3313-1 du code générale des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2019,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 14 décembre 2018 adoptant le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2019 en date des 15 mars, 5 avril, 28 juin, 25 octobre et 13 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Monsieur le Payeur départemental, relatifs au budget principal et aux budgets annexes du conseil départemental (laboratoire départemental d'analyse, SDAT et Animal'Explora).
Les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux des comptes administratifs de la collectivité pour le même exercice.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_5-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

Résultats des comptes de gestion 2019 (budget principal et budgets annexes)

BUDGET PRINCIPAL	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2019		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2019	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	87 800 754,95 €	57 131 900,88 €	87 800 754,95 €	59 526 215,86 €		- 2 394 314,98 €		- 15 164 470,35 €		- 17 558 785,33 €
Section de fonctionnement	216 666 552,36 €	211 028 773,05 €	216 666 552,36 €	190 636 641,69 €	20 392 131,36 €		6 948 982,36 €		27 341 113,72 €	
Total des sections	304 467 307,31 €	268 160 673,93 €	304 467 307,31 €	250 162 857,55 €	**17 997 816,38 €**			**- 8 215 487,99 €**	**9 782 328,39 €**	

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2019		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2019	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	86 689,49 €	54 424,04 €	86 689,49 €	30 601,55 €	23 822,49 €			- 26 189,49 €		- 2 367,00 €
Section de fonctionnement	1 011 550,00 €	832 084,38 €	1 011 550,00 €	851 214,95 €		- 19 130,57 €	21 497,57 €		2 367,00 €	
Total des sections	1 098 239,49 €	886 508,42 €	1 098 239,49 €	881 816,50 €	**4 691,92 €**			**- 4 691,92 €**	**0,00 €**	

SDAT	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2019		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2019	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	51 025,61 €	12 437,93 €	51 025,61 €	11 976,82 €	461,11 €		16 325,61 €		16 786,72 €	
Section de fonctionnement	935 000,00 €	617 253,19 €	935 000,00 €	636 762,17 €		- 19 508,98 €	2 722,26 €			- 16 786,72 €
Total des sections	986 025,61 €	629 691,12 €	986 025,61 €	648 738,99 €		**- 19 047,87 €**	**19 047,87 €**		**- 0,00 €**	

ANIMAL'EXPLORA	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2019		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2019	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	1 000 000,00 €	702 900,73 €	1 000 000,00 €	702 900,73 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Section de fonctionnement	130 000,00 €	1 512,27 €	13 000,00 €	1 512,27 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total des sections	1 130 000,00 €	704 413,00 €	1 013 000,00 €	704 413,00 €	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h28
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_6-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 6

OBJET :

Approbation du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absent ayant donné procuration :
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absents excusés et non représentés :
M. Jean-Michel FEUILLET, M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

N'a pas participé au vote :
M. Nicolas LACROIX

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2019,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 14 décembre 2018 adoptant le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2019 en date des 15 mars, 5 avril, 28 juin, 25 octobre et 13 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que Monsieur le Président du Conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des trois budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie Nédélec, conformément à l'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 30 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants:

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2019	20 392 131,36 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	6 948 982,36 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2019	27 341 113,72 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	-2 394 314,98 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 15 164 470,35 €
Solde d'exécution cumulé 2019 de la section d'investissement	- 17 558 785,33 €

- d'arrêter, en conséquence, l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal, en attente d'affectation à **27 341 113,72 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à – **17 558 785,33 €**.

Le résultat global 2019 du budget principal du Conseil départemental est un excédent de **9 782 328,39 €**.

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2019	-19 130,57 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	21 497,57 €
Résultat de fonctionnement cumulé 201	2 367,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	23 822,49 €

Report du solde d'exécution antérieur	-26 189,49 €
Solde d'exécution cumulé 2019 de la section d'investissement	-2 367,00 €

- d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2019 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse à **2 367,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **– 2 367,00 €**.

Le résultat global 2019 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse est un résultat nul.

SDAT

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du SDAT conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2019	-19 508,98 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	2 722,26 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2019	-16 786,72 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	461,11 €
Report du solde d'exécution antérieur	16 325,61 €
Solde d'exécution cumulé 2019 de la section d'investissement	16 786,72 €

- d'arrêter le déficit de fonctionnement 2019 du budget annexe du SDAT à **16 786,72 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **16 786,72 €**.

Le résultat global 2019 du budget annexe du SDAT est un résultat nul.

Animal'Explora

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Animal'Explora conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2019	0,00 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2019	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2019 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Animal'Explora à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2019 du budget annexe Animal'Explora est nul, aucun report ne sera à opérer sur le budget supplémentaire 2019.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h28
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_7-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 7

OBJET :

Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2019 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absents excusés et non représentés :
M. Jean-Michel FEUILLET, M. Gérard GROSLAMBERT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2019,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 14 décembre 2018 adoptant le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2019 en date des 15 mars, 5 avril, 28 juin, 25 octobre et 13 décembre 2019,Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2019 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2019 du budget principal soit 17 558 785,33 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au budget supplémentaire 2020, en recettes d'investissement, les crédits correspondants ;

- de reprendre le solde déficitaire d'exécution 2019 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2020 par report sur la ligne D001 pour 17 558 785,33 € ;

- de reporter dans le budget supplémentaire 2020, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2019 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 9 782 328,39 €.

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110 « report à nouveau »).

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2019 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse soit 2 367,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au budget supplémentaire 2020, en recettes d'investissement, les crédits correspondants ;

- de reprendre le solde déficitaire d'exécution 2019 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2020 par report sur la ligne D001 pour 2 367,00 € ;

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110 « report à nouveau »).

SDAT

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2019 du budget annexe du SDAT n'est possible en raison du solde déficitaire du résultat cumulé 2019 de la section de fonctionnement,

- de reporter, en conséquence, dans le budget supplémentaire 2020:

- 16 786,72 € sur la ligne budgétaire codifiée D002 au titre du résultat cumulé déficitaire 2019 de la section de fonctionnement ;
- 16 786,72 € sur la ligne budgétaire codifiée R001 au titre du solde d'exécution excédentaire 2019 de la section d'investissement.

Le déficit de fonctionnement de 16 786,72 € sera pris en charge par le budget principal au moyen du versement d'une subvention d'équilibre votée en décision modificative. Les crédits correspondants

seront inscrits en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2020 sur le chapitre 75 imputation comptable 75822//61.

Animal'Explora

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2019 du budget annexe Animal'Explora n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2019 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Animal'Explora.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_8-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 8**
OBJET : **Vote du produit de la fiscalité directe locale de l'année 2020**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et L3332-1(a),

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1586,

Vu les articles 1586 nonies, 1639 A bis et 1467 A du code général des impôts relatifs aux conditions d'exonération à la valeur ajoutée de certains établissements,

Vu la loi N°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la loi N°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 modifiant le calcul annuel d'indexation des valeurs locatives et codifié à l'article 1518 bis du code général des impôts,

Vu la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant les éléments fiscaux contenus dans l'état de notification n°1253DEP des taux d'imposition des taxes directes locales communiquées par la Direction départementale des finances publiques en date du 6 mars 2020 et des besoins financiers nécessaires à l'équilibre du budget principal :

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

***** d'arrêter le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 2020 à la somme de 58 613 435 € suivant la notification fiscale n° 1253 DEP du 6 mars 2020 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit fiscal attendu 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	165 744 000 €	23,94%	39 679 114 €
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises			8 073 827 €
Imposition forfaitaire sur équipt de réseaux			1 166 189 €
DCRTP (compensation taxe professionnelle)			4 133 824 €
Versement FNGIR			3 676 248 €
Dotation allocations compensatrices			1 884 233 €
Total produit fiscalité directe 2020			**58 613 435 €**

***** de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui reste maintenu à son niveau de référence de l'année 2010, soit **23,94%**.

***** de procéder aux ajustements des lignes budgétaires concernées, par rapport aux inscriptions du budget primitif 2020, conformément au tableau synthétique ci-après :

	Notification 1253 Exercice 2020	Budget primitif 2020 (p.m.)	**Régularisations DM1-2020**	Imputations comptables
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39 679 114 €	39 500 000 €	**+ 179 114 €**	73111 chap.731
Produit de la CVAE	8 073 827 €	8 050 000 €	**+ 23 827 €**	73112 chap.731
Produit de l'IFER	1 166 189 €	1 150 000 €	**+ 16 189 €**	73114 chap.731
DCRTP (dotation de compensation réforme TP)	4 133 824 €	4 060 000 €	**+ 73 824 €**	74832 chap.74
FNGIR (garantie individuelle de ressources)	3 676 248 €	3 676 248 €		
Allocations compensatrices exonérations TFPB	46 679 €	45 000 €	**+ 1 679 €**	74834 chap.74
Dotation comp. exonétations de fiscalité directe	1 830 040 €	1 800 000 €	**+ 30 040 €**	74835 chap.74
Allocations compensatrices CVAE	7 514 €	1 500 €	**+ 6 014 €**	74833 chap.74
Total des ressources fiscales 2020	**58 613 435 €**	**58 282 748 €**	**+ 330 687 €**	

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_8-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

DEPARTEMENT : 52 DDFIP DE LA HAUTE-MARNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1253 DEP

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I – PRODUIT DE TAXE FONCIERE A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition départemental de 2019	Moyenne nationale des taux départementaux	Bases d'imposition Prévisionnelles 2020 (2)	Produit à taux constants (col.4 x col.2)
	1	2	3	4	5
Taux foncière (bâti).....	162 688 663	23,94	17,45 %	165 744 000	39 679 114

Pour information : Part de CVAE imposée au profit du département : 5 893 040 (3)

II - DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1. PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ATTENDU POUR 2020 :

= 58 613 435 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget) - 1 884 233 (Dotation allocations compensatrices 4) - 1 166 189 (Produit des IFER 5) - 8 073 827 (Produit de la CVAE 6) - 4 133 824 (DCRTP 8) - 3 676 248 (Versement GIR 8) + 0 (Prélèvement GIR)

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI POUR 2020 : 23,94 % (9)

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (4)

Taxe d'habitation :	1 106 009
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	46 679
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonérations DOM : anti-sismique et zone franche	0
Taxe foncière (non bâti) :	530 232
Taxe professionnelle :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	138 367
b. Réduction des bases des créations d'établissements	11 317
c. Exo. en zones d'aménagement du territoire et ZFDOM	44 115

2a. BASES EXONEREES DE TAXE FONCIERE (10)

Bases exonérées par le conseil général	32 818
Bases exonérées par la loi (ECF et certaines zones)	6 785 038

2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS (7)

a. CVAE : part dégrevée	2 180 787
b. CVAE : part relative aux exonérations compensées	7 514
c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	6 992

2c. PRODUIT DES IFER

a. Éoliennes terrestres	684 318
b. Hydroliennes	
c. Centrales électriques	
d. Centrales photovoltaïques	38 492
e. Centrales hydrauliques	3 111
f. Stations radioélectriques	330 473
g. Gaz – stockage et transport	109 795

A CHAUMONT
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
ANNIE CABROL
le 06 MARS 2020

Le préfet,
le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A CHAUMONT le 26/06/2020
Le Président du Conseil départemental,
Nicolas LACROIX

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_9-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 9

OBJET :

Dotations aux amortissements de l'année 2020 du budget principal et des budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyse et du Service Départemental d'Assistance Technique

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 11 décembre 2003 concernant la gestion du patrimoine,

Vu l'état des amortissements et des dotations avant le 1er janvier 2004 dressé par la Paierie départementale,

Vu la délibération du conseil général en date du 15 avril 2011 et du 13 décembre 2019 modifiant les règles d'amortissements votées en 2003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'état des biens immobilisés au 1er janvier 2020 et l'obligation réglementaire de procéder à leur amortissement afin de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- d'arrêter les montants définitifs de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2020 à 22 827 539,06 € pour le budget principal, à 25 921,14 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse et 14 843,77 € pour le budget annexe du SDAT.

- d'arrêter les montants définitifs de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour l'exercice 2020 à 4 084 943,63 € pour le budget principal.

- d'approuver les nouveaux tableaux d'amortissements de l'exercice 2020 concernant les biens acquis en 2019 pour les trois budgets concernés.

- de procéder à des inscriptions modificatives des crédits votés au budget primitif comme indiquées dans le tableau ci-dessous pour le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL Dépenses		
Imputation budgétaire : 139//01 investissement	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	**100 000,00 €**
BUDGET PRINCIPAL Recettes		
Imputation budgétaire : 777//01 fonctionnement	Quote-part des subventions d'équipement transférées au résultat	**100 000,00 €**

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Dépenses		
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**9 593,00 €**
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Recettes		
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**9 593,00 €**

SDAT BUDGET ANNEXE Dépenses		
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**2 399,00 €**
SDAT BUDGET ANNEXE Recettes		
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**2 399,00 €**

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_9-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

BUDGET PRINCIPAL 501 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2020

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée
2019S00059	Subv restauration DONJON Chaumont	**1311**	38 796,05	2 586,00	15
2019S00052	Attribution pour panneaux signalisations 80km/h	**1311**	587,43	29,00	20
		2 tableaux d'amortissement au compte 13911			
2018S00029	Subv pour les travaux de la MECS Chaumont	**1318**	36 521,51	2 434,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 13918			
2019S00058	DDEC 2019	**1332**	1 175 983,00	1 175 983,00	1
		1 tableau d'amortissement au compte 13932			
2019O00043	Diagnostic amiante avant.travaux Bâtiment BARREL	**2031**	1 329,28	265,00	5
2019O00033	RD.330 Vitry-lès-Nogent - implantation provisoire	**2031**	589,25	117,00	5
2019O00029	Diagnostics obligatoires avant vente CER PRAUTHOY	**2031**	993,40	198,00	5
2019O00025	Etudes et relevé topo RD.24 Eclaron PT Joinville	**2031**	4 440,00	888,00	5
2019O00019	Relevé topo RD 67 Longeau-Percey AA 127	**2031**	1 124,98	224,00	5
2019O00018	R topo.RD 384 Humbécourt parcelles ZN 61 et YB 2	**2031**	4 995,14	999,00	5
2019O00017	RD 384 Humbécourt -acquisition parcelle YA 2	**2031**	1 485,71	297,00	5
2019O00016	RD 384 Humbécourt bornage périmètre parcelle ZA39	**2031**	1 485,71	297,00	5
2019O00015	rele. topo RD 384 Humbécourt -parcelle ZO 75	**2031**	6 181,26	1 236,00	5
2019O00014	Giratoire RD 384 Valcourt bornage emprises	**2031**	3 368,82	673,00	5
2019O00013	Division parcelle RD 384 Valcourt bornage nouveau	**2031**	2 207,16	441,00	5
2019O00002	Etudes topo complet RD 122- ST-GEOSMES	**2031**	5 575,97	1 115,00	5
2018O00064	RD 151-Soulaincourt-Germay relevé topo	**2031**	19 503,59	3 900,00	5
2018O00022	Mission de conseil relative à la loi ELAN	**2031**	80 823,00	16 164,00	5
2017O00004	COL Diag performances énergétiques	**2031**	2 927,04	585,00	5
2017O00003	BAT ADM Diag performances énergétiques	**2031**	4 702,96	940,00	5
		16 tableaux d'amortissement au compte 28031			
2019S00083	Contributiopn de CD52 à la Région pour Ht Débit	**204123**	181 609,00	6 053,00	30
		1 tableau d'amortissement au compte 2804123			
2019S00001	Subv d'équipement 2019 (204132)	**204132**	103 659,94	6 910,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 2804132			
2019S00016	Subv d'équipement 2019 (204133)	**204133**	702 900,73	23 430,00	30
2015S00059	Subv equipt 204133	**204133**	1 921 567,09	64 052,00	30
2018S00016	Subv equipt 2018 (204133)	**204133**	62 361,22	2 078,00	30
2016s00016	Subv equipt 2018 (204133)	**204133**	89 184,00	2 972,00	30
		4 tableaux d'amortissement au compte 2804133			
2019S00008	Subv d'équipement 2019 (204141)	**204141**	197 539,92	39 507,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 2804141			
2019S00052	Attribution pour panneaux signalisations 80km/h	**204142**	587,43	29,00	20
2019S00002	Subv d'équipement 2019 (204142)	**204142**	9 970 405,49	664 693,00	15
		2 tableaux d'amortissement au compte 2804142			
2019S00003	Subv d'équipement 2019 (204152)	**204152**	42 101,17	2 806,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 2804152			
2019S00005	Subv d'équipement 2019 (2041782)	**2041782**	426 480,89	28 432,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 28041782			
2019S00009	Subv d'équipement 2019 (204181)	**204181**	260 306,22	52 061,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 2804181			
2019S00022	Subv d'équipement FSL 20421-2019	**20421**	79 711,66	15 942,00	5
2019S00006	Subv d'équipement 2019 (20421)	**20421**	733 848,82	146 769,00	5
		2 tableaux d'amortissement au compte 280421			
2019S00028	Subvention lutte contre insalubrité (20422)	**20422**	5 000,00	333,00	15
2019S00007	Subv d'équipement 2019 (20422)	**20422**	50 000,00	3 333,00	15
		2 tableaux d'amortissement au compte 280422			
2019S00011	Subv d'équipement ets scolaires 2019 (20432)	**20432**	66 803,97	4 453,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 280432			

2019S00082	Solde caution FSL 2019	**204421**	107 210,73	21 442,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 2804421			
2019O00026	Numérisation de documents 2019	**2051**	5 286,16	1 057,00	5
I006618	Lic DRAFTSIGHT	**2051**	2 093,40	418,00	5
I006614	Lic UNIVERS BO	**2051**	8 028,00	1 605,00	5
I006598	Log MULTIGEST	**2051**	28 267,13	5 653,00	5
I006597	Log ATELIER SALARIAL	**2051**	23 352,00	4 670,00	5
I006592	Lic EASYFOLDER	**2051**	2 700,00	540,00	5
I006591	Log GESCAR	**2051**	3 714,69	742,00	5
I006590	Lic AUTODATA	**2051**	1 584,00	316,00	5
I006589	Lic ACTIVINSPIRE Promethean	**2051**	7 500,00	1 500,00	5
I006588	Lic Datacenter	**2051**	1 907,14	381,00	5
I006587	Lic MS CAL SHAREPOINT	**2051**	36 818,97	7 363,00	5
I006573	Log module GdA	**2051**	4 479,84	895,00	5
I006567	Log Mail in Black	**2051**	26 668,80	5 333,00	5
I006561	Log TOAD	**2051**	1 410,14	282,00	5
I006559	LIC SAP LUMIRA	**2051**	14 285,18	2 857,00	5
I006557	Lic BUSINESS OBJECTS	**2051**	28 983,75	5 796,00	5
I006554	Lic ARCGIS	**2051**	15 120,00	3 024,00	5
I006553	lic LIFESIZE	**2051**	16 315,79	3 263,00	5
I006542	Log XMIND PRO 8	**2051**	337,56	337,56	1
I006541	Log Cartable électronique	**2051**	34 671,13	6 934,00	5
I006534	Lic Videosurveillance	**2051**	668,64	133,00	5
I006533	Lic Fichiers Fonciers (DGI)	**2051**	1 255,00	251,00	5
I006531	Log SOLATIS	**2051**	3 000,00	600,00	5
I006529	Lic Antivirus KASPERSKY	**2051**	9 504,00	1 904,00	5
I006528	Log VISION PRO	**2051**	933,60	186,00	5
I006527	Lic NUANCE POWER PDF	**2051**	1 996,80	399,00	5
I006522	Lic VMware	**2051**	4 595,43	919,00	5
I006520	Log ADOBE	**2051**	13 454,76	2 690,00	5
I006518	Lic WINDOWS	**2051**	2 363,04	472,00	5
I006510	Log Developpement SOLIS	**2051**	6 168,48	1 233,00	5
I006508	Log module ASTRE RH	**2051**	39 127,20	7 825,00	5
I006489	Log module MARCO	**2051**	5 660,06	1 132,00	5
I006488	Log Adobe Connect Meeting	**2051**	792,00	158,00	5
I006485	Log module GdA	**2051**	20 339,10	4 067,00	5
I006481	Log module Airs-Délib	**2051**	10 560,00	2 112,00	5
I006480	Log module ASTRE RH	**2051**	4 980,00	996,00	5
I006479	Log W220 / W250	**2051**	364,80	364,80	1
I006473	Log module ASTRE RH	**2051**	5 188,80	1 037,00	5
I006457	Log module PROGOS	**2051**	1 275,00	255,00	5
I006453	Log module ARKHEIA	**2051**	10 260,00	2 052,00	5
I006448	Log module ASTRE RH	**2051**	8 683,58	1 736,00	5
I006442	Log module SOLIS	**2051**	10 699,88	2 139,00	5
I006441	Log KOXO	**2051**	862,00	172,00	5
I006440	Log NUMERISATION CADASTRE	**2051**	22 830,07	4 566,00	5
		44 tableaux d'amortissement au compte 28051			
C118077	CHAUMONT Villa Schneider aménagt s.à manger2019	**21311**	84 486,24	5 632,00	15
C118075	CHAUMONT CAD Travaux 2019 15 ans	**21311**	102 266,65	6 817,00	15
C118074	CHAUMONT HOTEL CD Travaux 2019 15 ans	**21311**	66 764,93	4 450,00	15
C118073	CHAUMONT Salle Niederberger Trvx 2019 15ans	**21311**	1 248,00	83,00	15
C118071	CHOIGNES Laboratoire Trav 2019 15 ans	**21311**	483 825,94	32 255,00	15
C118065	Rue du 14 juillet Trav. 2018 15 ans	**21311**	28 282,80	1 885,00	15
C118072	CHAUMONT Immeuble Sirot Trvx 2019 15 ans	**21311**	1 944,00	129,00	15
		7 tableaux d'amortissement au compte 281311			
I006568	Aménagement Câblage informatique 21312	**21312**	2 660,40	177,00	15
I006521	Aménagement Câblage informatique 21312	**21312**	918,00	61,00	15
I006470	Aménagement Câblage informatique 21312	**21312**	918,00	61,00	15
I006469	Aménagement Câblage informatique 21312	**21312**	161 960,16	10 797,00	15
I006468	Aménagement Câblage informatique 21312	**21312**	32 277,60	2 151,00	15
C111039	Réhab. Col.LMichel Ecole 2è chance 2019 15ans	**21312**	51 275,68	3 418,00	15
C111038	CHAUMONT ESPE Travaux 2019 15 ans	**21312**	16 175,25	1 078,00	15
		7 tableaux d'amortissement au compte 281312			
C119055	JOINVILLE CAS Trav. 2019 15 ans	**21313**	143 153,76	9 543,00	15
C119053	ST-BLIN Foyer de vie Trav. 2019 15 ans	**21313**	6 150,88	410,00	15
C119052	CHAUMONT CAS Trav. 2019 15 ans	**21313**	18 139,07	1 209,00	15

C119051	CHAUMONT future CAS	**21313**	11 355,79	757,00	15
C119046	WASSY Maison Enfance Trav. 2015-2018 15 ans	**21313**	8 401,20	560,00	15
B000465A	Maison de l'enfance WASSY	**21313**	1 092,00	72,00	15
		6 tableaux d'amortissement au compte 281313			
2019B00027	Analyses échantillons archéologiques Andilly	**21314**	8 788,50	585,00	15
C120062	Réhab. LA MAZERIE Trvx 2019 15 ans	**21314**	88 532,82	5 902,00	15
C120061	CHAUMONT Donjon Trvx 2019 15 ans	**21314**	13 743,33	916,00	15
C120060	CHOIGNES ARCHIVES Trvx 2019 15 ans	**21314**	6 521,47	434,00	15
C120059	CHOIGNES MDHM Trvx 2019 15 ans	**21314**	7 008,10	467,00	15
C120057	COLOMBEY MEMORIAL Trvx 2019 15 ans	**21314**	4 699,58	313,00	15
C120054	JOINVILLE CHATEAU Trav.2018 15 ans	**21314**	18 362,71	1 224,00	15
C120051	LIEZ Ecole de Voile Trvx 2018 15 ans	**21314**	5 084,95	338,00	15
		8 tableaux d'amortissement au compte 281314			
B000553	CHAUMONT Immeuble Barrel rue de la Marne	**21318**	295 012,00	9 833,00	30
C112157	CHAUMONT CTD Réhabilitation 2è phase 2019	**21318**	14 835,59	989,00	15
C112156	CHEVILLON GEND. Travx 2019 15 ans	**21318**	20 662,91	1 377,00	15
C112155	CHALINDREY GEND. Travx 2019 15 ans	**21318**	8 948,64	596,00	15
C112154	BOLOGNE GEND. Travaux 2019 15 ans	**21318**	8 948,21	596,00	15
C112153	JOINVILLE GEND. Travx 2019 15 ans	**21318**	6 621,60	441,00	15
C112152	ST DIZIER GEND. Travaux 2019 15 ans	**21318**	6 813,52	454,00	15
C112151	NOGENT GEND. Travaux 2019 15 ans	**21318**	5 180,11	345,00	15
C112150	CHATEAUVILLAIN GEND. Travx 2019 15 ans	**21318**	9 149,03	609,00	15
C112149	ANDELOT CER Travaux 2019 15 ans	**21318**	1 390,00	92,00	15
C112147	JOINVILLE Pôle Travx 2019 15 ans	**21318**	5 234,40	348,00	15
C112146	MONTIGNY Pôle Travx 2019 15 ans	**21318**	6 781,34	452,00	15
C112145	AUBERIVE CER Travx 2019 15 ans	**21318**	7 918,64	527,00	15
C112144	PRAUTHOY CER Travaux 2019 15 ans	**21318**	12 039,45	802,00	15
C112142	BOURMONT CE Travaux 2019 15 ans	**21318**	952,08	63,00	15
C112131	BOURBONNE CER Travaux 2018 15 ans	**21318**	5 694,61	379,00	15
C112130	CE FAYL BILLOT Travaux 2018 15 ans	**21318**	10 082,79	672,00	15
C112118	DOULEVANT CER Travaux 2017 15 ans	**21318**	754,56	50,00	15
C112117	NOGENT CER Travx 2017 15 ans	**21318**	3 659,62	243,00	15
C112116	CHAUMONT Pôle Travx 2017 15 ans	**21318**	528,00	35,00	15
C112112	CE LANGRES Travaux 2017 15 ans	**21318**	4 699,48	313,00	15
C112106	CHAUMONT CER Travx 2016 15 ans	**21318**	3 775,49	251,00	15
C112093	JUZENNECOURT CER Travaux 2016 15 ans	**21318**	3 179,28	211,00	15
		23 tableaux d'amortissement au compte 281318			
C322003	MEMORIAL COLOMBEY Aménagt hall entrée	**214**	41 985,95	2 799,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 28214			
2019R00003	Panneaux de signalisation 2019 (23152)	**2152**	832 483,13	41 624,00	20
		1 tableau d'amortissement au compte 28152			
2019R00004	Réseaux téléphonie mobile et réseaux divers 2019	**2153**	929 357,94	26 553,00	35
		1 tableau d'amortissement au compte 28153			
M055002	TRANSPALETTE	**2157**	366,00	366,00	1
M055001	RADAR DE POCHE	**2157**	430,80	430,80	1
M054929	TRONCONNEUSE	**2157**	896,71	179,00	5
M054928	ASPIRATEUR INDUSTRIEL	**2157**	452,32	452,32	1
M054904	Lot 1 élagueuse + 1 taille haie Château 12/19	**2157**	1 036,01	1 036,01	1
M054903	TAILLE HAIE	**2157**	1 322,40	264,00	5
M054902	ELECTROPOMPE	**2157**	1 821,60	364,00	5
M054901	POMPE A EAU	**2157**	1 668,60	333,00	5
M054900	COMPTEUR MIXTE	**2157**	1 765,44	353,00	5
M054896	Lot 2 tronconneuses Présidence 12/19	**2157**	1 552,31	310,00	5
M054871	CHARIOT MONTAGE DE ROUES AGRAIRES	**2157**	2 158,80	431,00	5
M054870	REGLOSCOPE DE PHARE	**2157**	4 281,60	856,00	5
M054869	PERCEUSE FRAISEUSE	**2157**	1 522,36	304,00	5
M054732	PLIEUSE A EXCENTRIQUE	**2157**	1 546,80	309,00	5
M054728	Lot outillage PT Montigny 11/19	**2157**	6 789,00	1 357,00	5
M054727	SOUFFLEUR	**2157**	303,46	303,46	1
M054726	TAILLE HAIE	**2157**	540,00	108,00	5
M054716	Lot 2 cuves autonomes CTD 11/19	**2157**	2 433,60	486,00	5
M054715	CUREUSE ORIENTABLE	**2157**	6 717,00	671,00	10
M054713	TAILLE HAIE	**2157**	561,96	112,00	5
M054712	BOULONNEUSE A CHOCS	**2157**	550,30	110,00	5
M054711	TRONCONNEUSE	**2157**	689,00	137,00	5

M054710	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	**2157**	3 797,57	759,00	5
M054709	LAME	**2157**	10 380,00	1 038,00	10
M054708	MACHINE A PEINTURE	**2157**	7 397,35	1 479,00	5
M054707	REMORQUE	**2157**	1 773,20	354,00	5
M054706	COMBI-THERMIQUE	**2157**	1 527,59	305,00	5
M054699	CLE A CHOCS	**2157**	612,50	122,00	5
M054655	PILONNEUSE	**2157**	2 657,10	531,00	5
M054652	Lot 1 souffleur+1 débroussailleuse PT Joinv10/19	**2157**	564,00	564,00	1
M054651	TRANSPALETTE	**2157**	354,00	354,00	1
M054648	Lot 2 boulonneuses à chocs PT Joinv.10/19	**2157**	846,48	846,48	1
M054644	Lot pack soudure fibre optique HMN 10/19	**2157**	16 554,00	1 655,00	10
M054564	Lot outillage STIHL Pôle Chaumont 10/19	**2157**	3 748,85	749,00	5
M054550	BROYEUR DE VEGETAUX	**2157**	378,40	378,40	1
M054544	ARMOIRE FROIDE POSITIVE	**2157**	2 185,20	145,00	15
M054504	LECTEUR BIOMETRIQUE	**2157**	2 724,00	181,00	15
M054502	FONTAINE DE NETTOYAGE	**2157**	2 902,80	580,00	5
M054501	FONTAINE DE NETTOYAGE	**2157**	1 978,80	395,00	5
M054177	Lot 3 tronçonneuses CE Doulevant 09/19	**2157**	1 983,56	396,00	5
M054173	Lot outillage Col.Doulaincourt 09/19	**2157**	643,86	643,86	1
M053575	Lot éqts longue vue base voile de la Liez 09/19	**2157**	1 775,92	1 775,92	1
M053521	Lot éqts sportif CCHM base DER 09/19	**2157**	4 026,34	4 026,34	1
M053513	Lot 7 Focs CCHM Base de la Liez 09/19	**2157**	2 076,14	2 076,14	1
M053512	TRACTO CHARGEUR	**2157**	105 600,00	10 560,00	10
M053492	EPANDEUR A SEL	**2157**	420,00	420,00	1
M053403	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	**2157**	1 150,50	230,00	5
M053213	Lot 5 thermo-hygromètre portables VH08/19	**2157**	7 054,80	1 410,00	5
M053198	SOUFFLEUR A DOS	**2157**	750,00	150,00	5
M053195	PERCHE ELAGUEUSE	**2157**	879,12	175,00	5
M052615	TONDEUSE AUTO PORTEE	**2157**	4 015,45	803,00	5
M052614	TONDEUSE THERMIQUE	**2157**	1 055,12	211,00	5
M052613	TARIERE THERMIQUE	**2157**	4 593,60	918,00	5
M052534	VIDANGEUR HUILE	**2157**	190,80	190,80	1
M052533	SOUFFLEUR	**2157**	220,80	220,80	1
M052532	TAILLE HAIE	**2157**	535,92	107,00	5
M052528	PERCHE ELAGUEUSE	**2157**	879,12	175,00	5
M052526	BOULONNEUSE A CHOCS	**2157**	588,00	117,00	5
M052519	Lot outillage PT JOINVILLE 07/19	**2157**	2 458,22	2 458,22	1
M052441	Lot 4 projecteurs portables PT JOINV 07/19	**2157**	762,24	762,24	1
M052216	Lot 14 casques vélo Base La Liez 06/19	**2157**	441,00	441,00	1
M052202	Lot planche+ paddle+pagaies la Liez 06/19	**2157**	3 704,40	3 704,40	1
M052000	TRACTO CHARGEUR	**2157**	105 600,00	10 560,00	10
M051999	Lot 2 stands pliants +6 matelas la Liez 09/19	**2157**	2 495,52	2 495,52	1
M051998	TRANSPALETTE	**2157**	306,16	306,16	1
M051997	TRACTEUR TONDEUSE	**2157**	8 089,50	808,00	10
M051992	Lot 2 racks PT LANGRES 06/19	**2157**	2 040,00	408,00	5
M051991	ARMOIRE REFRIGEREE NEGATIVE	**2157**	3 381,48	225,00	15
M051981	Lot armoires sécurités CE Montigny 05/19	**2157**	4 671,03	311,00	15
M051980	Lot armoires sécurités CE Doulevant 05/19	**2157**	4 671,03	311,00	15
M051940	COMBI-THERMIQUE	**2157**	1 101,01	220,00	5
M051907	ROULEUSE MANUELLE	**2157**	1 372,80	274,00	5
M051904	Lot de 2 lames déneigement CTD 05/19	**2157**	22 645,27	2 264,00	10
M051889	TRONCONNEUSE A DISQUE	**2157**	287,30	287,30	1
M051870	Lot outillage PT Chaumont / CE 04/19	**2157**	2 195,57	2 195,57	1
M051851	NETTOYEUR	**2157**	2 844,00	568,00	5
M051846	PILONNEUSE	**2157**	2 364,00	472,00	5
M051843	Lot outillage PT Chaumont 03/19	**2157**	1 126,51	225,00	5
M051842	GRAVILLONNEUR	**2157**	28 320,00	2 832,00	10
M051836	BALAYEUSE	**2157**	10 432,12	1 043,00	10
M051834	ROTOFAUCHEUSE	**2157**	15 420,00	1 542,00	10
M051801	Lot matériels HMN-DIT 01/19	**2157**	1 045,01	209,00	5
M051798	FOURGON	**2157**	41 904,00	4 190,00	10
M051797	TRACTO CHARGEUR	**2157**	105 547,20	10 554,00	10
M051796	ROTOFAUCHEUSE	**2157**	14 049,06	1 404,00	10
M051795	CAMION	**2157**	158 400,00	15 840,00	10
M051787	Lot matériel atelier Col.La Rochotte 01/19	**2157**	2 501,83	2 501,83	1
M051769	EPANDEUR	**2157**	312,35	312,35	1
M051001	AUTOLAVEUSE	**2157**	3 168,60	211,00	15
M050853	SALEUSE	**2157**	20 508,00	2 050,00	10
M050852	LANCE DE LAVAGE	**2157**	405,84	405,84	1
M050851	BRISE BETON THERMIQUE	**2157**	3 860,65	772,00	5
M050846	TRACTEUR TONDEUSE	**2157**	8 280,00	828,00	10

M050841	Lot de 3 stations de comptage DIT 05/19	**2157**	17 526,00	1 168,00	15
M050840	PILONNEUSE	**2157**	2 364,00	472,00	5
M050839	CUVE ARROSAGE	**2157**	2 413,20	482,00	5
M050825	Lot 3paddles-10pagaies Ass. La Montagne 04/19	**2157**	2 914,44	2 914,44	1
M050824	ARMATURE DE PLANCHE A VOILE	**2157**	2 085,00	139,00	15
M050777	VITRINE REFRIGEREE	**2157**	13 405,32	893,00	15
I006558	GEOLOCALISATION VEHICULES	**2157**	7 017,60	1 403,00	5
		100 tableaux d'amortissement au compte 28157			
C216235	Col.CHAUMONT ROCHOTTE Trv 2019 15 ans	**217312**	160 321,25	10 688,00	15
C216186	Col.BOURMONT Chaufferie Travaux 2017 15 ans	**217312**	2 872,30	191,00	15
C216190	Col.WASSY Chaufferie Travaux 2018 15 ans	**217312**	3 477,86	231,00	15
C216215	Col.FAYL-BILLOT Chaufferie Travx 2019 15 ans	**217312**	724,70	48,00	15
C216216	Col.COLOMBEY Travaux 2019 15 ans	**217312**	27 661,59	1 844,00	15
C216217	Col.LANGRES DIDEROT Travaux 2019 15 ans	**217312**	23 813,31	1 587,00	15
C216218	Col.NOGENT Travaux 2019 15 ans	**217312**	66 008,67	4 400,00	15
C216219	Col.MONTIGNY Travaux 2019 15 ans	**217312**	23 891,18	1 592,00	15
C216220	Col.FAYL-BILLOT Travaux 2019 15 ans	**217312**	217 971,92	14 531,00	15
C216221	Col.ST-DIZIER L.Ortiz Travaux 2019 15 ans	**217312**	35 131,14	2 342,00	15
C216222	Col.FRONCLES Travaux 2019 15 ans	**217312**	50 908,64	3 393,00	15
C216223	Col.CHATEAUVILLAIN Travaux 2019 15 ans	**217312**	49 768,35	3 317,00	15
C216224	Col.CHEVILLON Travaux 2019 15 ans	**217312**	55 867,99	3 724,00	15
C216225	Col.LANGRES FRANCHISES Trvx 2019 15 ans	**217312**	33 676,17	2 245,00	15
C216226	Col.CHAUMONT ST SAENS Trvx 2019 15 ans	**217312**	65 232,94	4 348,00	15
C216227	Col.BOURMONT Travaux 2019 15 ans	**217312**	61 697,43	4 113,00	15
C216228	Col.JOINVILLE Travaux 2019 15 ans	**217312**	9 341,87	622,00	15
C216229	Col.MONTIER-EN-DER Travaux 2019 15 ans	**217312**	73 050,38	4 870,00	15
C216230	Col.CHAUMONT L.MICHEL Travaux 2019 15 ans	**217312**	41 786,90	2 785,00	15
C216231	Col.CHALINDREY Travaux 2019 15 ans	**217312**	99 567,26	6 637,00	15
C216232	Col.WASSY Travaux 2019 15 ans	**217312**	62 384,56	4 158,00	15
C216233	Col.DOULAINCOURT Travaux 2019 15 ans	**217312**	59 664,71	3 977,00	15
C216234	Col.BOURBONNE Chaufferie Travx 2019 15 ans	**217312**	35 382,52	2 358,00	15
		23 tableaux d'amortissement au compte 2817312			
M051000	Toilette sèche site ANDILLY 2181	**2181**	2 910,00	194,00	15
M050999	Toilette sèche site ANDILLY 2181	**2181**	2 910,00	194,00	15
M050809	Bungalow site ANDILLY 2181	**2181**	10 800,00	720,00	15
M050808	Bungalow site ANDILLY 2181	**2181**	10 800,00	720,00	15
I006511	Aménagement Câblage informatique 2181	**2181**	918,00	61,00	15
I006471	Aménagement Câblage informatique 2181	**2181**	918,00	61,00	15
		6 tableaux d'amortissement au compte 28181			
M051837	Lot de 2 vélos électriques CTD 03/19	**2182**	3 531,98	706,00	5
M051799	VOITURE	**2182**	25 561,26	5 112,00	5
M051793	VOITURE	**2182**	13 922,90	2 784,00	5
		3 tableaux d'amortissement au compte 28182			
I006610	Lot 10 projecteurs TI-CONCEPT 11_19	**21831**	12 000,00	2 400,00	5
I006599	Lot 13 switches HPE 2530-24p, ESI 11_19	**21831**	4 753,43	4 753,43	1
I006596	ECRAN PLAT	**21831**	2 880,00	576,00	5
I006595	Lot 30 PC et 5 Port, C18, ESI 10_19	**21831**	29 233,08	5 846,00	5
I006594	Lot Periphériques coll C18, ESI 11_12	**21831**	5 834,68	1 166,00	5
I006593	CAMERA	**21831**	450,00	450,00	1
I006586	TERMINAL SIP Collèges	**21831**	1 899,94	379,00	5
I006584	Lot 10 onduleurs EATON, ESI 11_19	**21831**	7 007,52	1 401,00	5
I006566	Lot 2 PADCASTER+2 IPAD, Easytis 11_19	**21831**	6 014,40	1 202,00	5
I006560	Lot 48 switchs HP 2530-48G, Cegil 10_19	**21831**	29 952,00	5 990,00	5
I006551	Lot 3 switchs 2530-48G, cegil 09_19	**21831**	1 872,00	374,00	5
I006523	ONDULEUR	**21831**	1 598,77	319,00	5
I006519	ONDULEUR	**21831**	550,80	110,00	5
I006517	Lot 2 clas mob+30 port, Rochotte, ESI 05_19	**21831**	24 561,34	4 912,00	5
I006516	Lot 15 classes mobiles, Acces 05_19	**21831**	145 392,00	29 078,00	5
I006515	Lot 10+2 TBI, ESI 05_19	**21831**	41 297,64	8 259,00	5
I006514	Lot 2 VPI coll Wassy, JCD 05_19	**21831**	4 801,39	960,00	5
I006513	Lot 1 classe mobile JOINV, Acces 05_19	**21831**	5 592,00	1 118,00	5
I006512	CAPTEUR BLUETOUTH	**21831**	6 084,90	1 216,00	5
I006506	Lot Divers Périphériques ESI, 03_19	**21831**	13 219,56	2 643,00	5
I006505	Lot 120 PC et 26 Portables, ESI 04_19	**21831**	116 684,02	23 336,00	5
I006494	Lot 4 onduleurs APC, SMDI 04_19	**21831**	457,45	457,45	1
I006472	CAMERA	**21831**	289,00	289,00	1
I006465	Lot 20+5 switchs HP2530, Cegil 03_19	**21831**	13 542,00	2 708,00	5

I006464	ECRAN PLAT	**21831**	2 460,00	492,00	5
I006455	SWITCH	**21831**	1 137,60	227,00	5
I006449	Lot 2 scanners Epson coll Diderot, Impact 01_19	**21831**	1 095,41	219,00	5
I006447	Lot 20 vidéoprojecteurs La NOUE, Acces 01_19	**21831**	10 092,00	2 018,00	5
I006445	Lot 2 switchs HP 2530-48G, ACCES 01_19	**21831**	1 746,00	349,00	5
		29 tableaux d'amortissement au compte 281831			
I006622	Lot Périphériques MDHM, ESI 12_19	**21838**	3 269,42	653,00	5
I006613	Lot Imprimantes et écrans 49", ESI 12_19	**21838**	17 771,59	3 554,00	5
I006612	Lot 15 PORT LENOVO, ACCES 12_19	**21838**	24 930,00	4 986,00	5
I006611	VIDEOPROJECTEUR	**21838**	2 621,38	524,00	5
I006585	BAIE de STOCKAGE	**21838**	25 521,30	8 507,00	3
I006572	Lot Visioconf Lifesize CAD, Cegil 11_19	**21838**	16 002,64	3 200,00	5
I006556	2 serveurs HP DL380, JCD 10_19	**21838**	53 455,90	17 818,00	3
I006555	Lot 5 imprimantes EPSON Ecotank, ESI 09_19	**21838**	3 339,36	667,00	5
I006545	Lot 2 GPS GEO7X, D3E 09_19	**21838**	33 768,00	6 753,00	5
I006539	Lot 5 PC, 15+10 Portables, SCC 08_19	**21838**	39 090,00	7 818,00	5
I006538	Lot 2 écrans intéractifs, Ti-concept 07_19	**21838**	7 320,00	1 464,00	5
I006535	ECRAN PLAT	**21838**	2 047,76	409,00	5
I006532	VISIOCONFERENCE	**21838**	10 502,86	2 100,00	5
I006530	Lot videoproj, écrans et imp, ESI 07_19	**21838**	14 585,58	14 585,58	1
I006526	Lot Periphériques NETRAM, 06_19	**21838**	3 410,28	682,00	5
I006507	Lot 16 (Elus) + 5 (DIT) Port Lenovo ESI 04_19	**21838**	38 032,85	7 606,00	5
I006500	Lot switchs+modules CE MTY, Acces Bur 04_19	**21838**	880,80	880,80	1
I006497	Lot Switchs+modules CE Doul, Acces Bur 04_19	**21838**	5 977,20	1 195,00	5
I006484	Lot 2 serveurs IBM UNIX, Cegil 03_19	**21838**	82 250,00	27 416,00	3
I006477	Lot 2 écrans 24' HP, Acces Bur 03_19	**21838**	429,60	429,60	1
I006474	PC PORTABLE	**21838**	1 798,80	359,00	5
I006467	IMPRIMANTE RESEAU	**21838**	2 502,20	500,00	5
I006466	IMPRIMANTE RESEAU	**21838**	671,62	134,00	5
I006463	Lot 5 IRISCAN Book 3, JCD 02_19	**21838**	510,90	510,90	1
I006456	CERTIFICAT électronique	**21838**	1 488,00	297,00	5
I006454	IMPRIMANTE RESEAU	**21838**	3 418,80	683,00	5
I006450	Sonde calibrage image	**21838**	495,40	495,40	1
		27 tableaux d'amortissement au compte 281838			
M054562	Lot 3 bancs Col.Chevillon 10/19	**21841**	798,20	798,20	1
M054219	Lot mob.demi pension Col.Prauthoy 09/19	**21841**	31 135,38	31 135,38	1
M054181	Lot mobilier science col.La Rochotte 09/19	**21841**	1 362,22	1 362,22	1
M053422	Lot mobiliers Col.Prauthoy 08/19	**21841**	5 602,38	560,00	10
M053421	Lot mobiliers Col.Bourbonne 08/19	**21841**	1 290,72	129,00	10
M053260	Lot mobiliers Col.Doulaincourt 08/19	**21841**	7 454,28	745,00	10
M053106	Lot tables et chaises Col.Bourmont 08/19	**21841**	3 609,98	360,00	10
M053094	Lot 2 armoires Col.Froncles 07/19	**21841**	839,74	839,74	1
M052994	Lot tables et chaises Col.LMichel 07/19	**21841**	4 077,54	407,00	10
M052952	Lot mobilier Col.La Rochotte 07/19	**21841**	5 964,93	596,00	10
M052848	Lot mobilier Col.St-Saëns 07/19	**21841**	15 216,59	1 521,00	10
M052844	BAC A LIVRES	**21841**	375,78	375,78	1
M052843	Lot 28 chaises Col.Colombey 07/19	**21841**	1 624,73	1 624,73	1
M052678	Lot mobilier Col. Nogent 07/19	**21841**	10 167,83	1 016,00	10
M052616	Lot mobilier Col. Joinville 07/19	**21841**	4 560,67	456,00	10
M052573	Lot 7 vestiaires de bureau Col.Mty 07/19	**21841**	1 489,13	1 489,13	1
M052446	Lot mobilier Col. Diderot 07/19	**21841**	2 211,19	2 211,19	1
M052400	Lot tables-tableau Col.AFranck 07/19	**21841**	325,07	325,07	1
M051890	Lot mobilier Col.Chalindrey 04/19	**21841**	1 140,64	1 140,64	1
M051802	Lot mobilier Col.Fayl-Billot 02/19	**21841**	5 538,38	5 538,38	1
M051789	Lot mobilier Col.Chevillon 01/19	**21841**	1 287,19	1 287,19	1
M051788	Lot 2 armoires Col.Froncles 01/19	**21841**	603,36	603,36	1
M051786	Lot mobilier Col.les Franchises 01/19	**21841**	1 706,15	1 706,15	1
M051784	Lot mobilier Col.Nogent 01/19	**21841**	9 219,26	9 219,26	1
M051782	Lot mobilier Col.Diderot 01/19	**21841**	118,56	118,56	1
M051781	Lot mobilier Col.St-Saens 01/19	**21841**	1 273,94	1 273,94	1
M050979	Lot mobilier Col.Fayl-Billot 07/19	**21841**	672,20	672,20	1
M050894	Lot mobilier Col. WASSY 06/19	**21841**	7 831,01	7 831,01	1
M049171	VITRINE EXPOSITION	**21841**	1 163,46	116,00	10
M049150	BUREAU	**21841**	589,99	58,00	10
M048804	VESTIAIRE	**21841**	157,75	157,75	1
M048768	ARMOIRE	**21841**	353,94	353,94	1
M046996	TABLE BASSE	**21841**	112,90	112,90	1
M051841	Lot mob.demi pension Col.La Noue 03/19	**21841**	36 349,79	36 349,79	1
M051840	Lot mobilier Col.La Noue 03/19	**21841**	29 219,59	29 219,59	1

		35 tableaux d'amortissement au compte 281841			
M055119	CHARIOT	**21848**	1 069,38	106,00	10
M055074	Lot mobiliers avance 100% UGAP 12/19	**21848**	9 775,74	9 775,74	1
M055053	Lot de 8 fauteuils de bureau INTENDANCE 11/19	**21848**	1 642,01	1 642,01	1
M055052	FAUTEUIL	**21848**	1 195,52	119,00	10
M055030	Lot mobilier appt jeunes médecins Bologne 10/19	**21848**	1 304,34	130,00	10
M055015	Lot mobilier appt jeunes médecins Provench.10/19	**21848**	371,51	371,51	1
M055008	Lot équipements CAS JOINV-PT LGRES-CFDT 10/19	**21848**	500,22	500,22	1
M055005	Lot armoire -caisson CABINET 10/19	**21848**	622,95	622,95	1
M055004	RAYONNAGE	**21848**	140,52	140,52	1
M054914	DESTRUCTEUR	**21848**	346,80	346,80	1
M054734	ARMOIRE	**21848**	343,32	343,32	1
M054669	Lot 12 tableaux blancs + 10 lièges Int 10/19	**21848**	1 146,80	1 146,80	1
M054656	Lot mobilier DIT 10/19	**21848**	2 628,04	2 628,04	1
M054498	Lot 2 caissons DIT 09/19	**21848**	555,23	555,23	1
M054497	CAISSON	**21848**	240,86	240,86	1
M054486	Lot 10 pupitres pour reliures Archives 09/19	**21848**	2 433,32	2 433,32	1
M054485	ARMOIRE	**21848**	337,75	337,75	1
M054477	Lot mob.CAS Joinville int. 09/19	**21848**	1 081,60	1 081,60	1
M054464	Lot 2 caissons /10 fauteuils intendance 09/19	**21848**	2 402,19	2 402,19	1
M053190	SIEGE ASSIS-DEBOUT	**21848**	369,68	369,68	1
M053186	Lot mobiliers DEIT 08/19	**21848**	950,45	950,45	1
M053182	Lot bureau et caisson CAUE 07/19	**21848**	608,93	608,93	1
M052074	Lot mob.nouveau CE Montigny 05/19	**21848**	5 534,14	5 534,14	1
M051985	Lot 5 tables.nouveau CE Montigny 05/19	**21848**	672,29	672,29	1
M051984	lot cadres Alu Médiathèque 05/19	**21848**	585,71	585,71	1
M051908	Lot mob.nouveau CE Doulevant 05/19	**21848**	1 879,68	1 879,68	1
M051854	Lot mob. salle de réunions intendance 04/19	**21848**	2 998,51	2 998,51	1
M051853	FINISSEUR PLIAGE AGRAFAGE	**21848**	687,96	137,00	5
M051827	Lot mobilier CAS St-Dizier 03/19	**21848**	680,28	680,28	1
M051778	Lot mobilier accueil CAS Chaumont 01/19	**21848**	2 582,96	258,00	10
M050959	Lot ventilateurs INTENDANCE 06/19	**21848**	15 150,60	1 515,00	10
M050953	Lot 3tables pique-nique site CHOIGNES INTEND06/19	**21848**	508,20	508,20	1
M050946	Lot mobiliers bureau multimédia MDHM 06/19	**21848**	1 896,30	1 896,30	1
M050860	Lot mobiliers SAF POLE SOLIDARITES 05/19	**21848**	1 236,50	1 236,50	1
M050859	ARMOIRE	**21848**	306,24	306,24	1
M050858	ARMOIRE	**21848**	364,58	364,58	1
M050850	SOCLE BANC POUR VESTIAIRE	**21848**	162,70	162,70	1
M050845	Lot bureau-caisson technicien DPB 06/19	**21848**	539,86	539,86	1
M050799	Lot mobiliers directrice culture SOLIDARITES04/19	**21848**	1 381,62	1 381,62	1
M050796	Lot 2 fauteuils spécifiques Château et DEB 03/19	**21848**	2 420,19	242,00	10
M050795	FAUTEUIL	**21848**	1 210,09	121,00	10
M050792	Lot 2 caissons DDAT 03/19	**21848**	590,91	590,91	1
M050789	Lot 2 caissons AIL-DSD 03/19	**21848**	457,24	457,24	1
M050788	CAISSON	**21848**	277,61	277,61	1
M050787	MEUBLE CLASSEUR	**21848**	321,12	321,12	1
M050784	Lot 2 armoires hautes Pôle Joinv 03/19	**21848**	744,55	744,55	1
M050783	CAISSON	**21848**	240,86	240,86	1
M050780	Lot 2 caissons PT Langres 03/19	**21848**	452,45	452,45	1
M050779	DESTRUCTEUR	**21848**	1 107,98	221,00	5
M050778	MODULE TRI COURRIER	**21848**	414,00	414,00	1
M050776	MODULE TRI COURRIER	**21848**	618,00	61,00	10
M050775	DIABLE ELECTRIQUE	**21848**	3 876,48	387,00	10
M050772	Lot caisson-table ronde POLE SOLIDARITES 01/19	**21848**	366,12	366,12	1
M050771	TABLE DE REUNION	**21848**	585,11	58,00	10
M050761	Lot table et 8sièges visiteurs DG 01/19	**21848**	1 645,28	1 645,28	1
M050751	Lot 8 chaises visiteurs INTENDANCE 01/19	**21848**	376,06	376,06	1
M050743	MACHINE A MISE SOUS PLI	**21848**	13 821,60	2 764,00	5
		57 tableaux d'amortissement au compte 281848			
M055112	Lot 5 téléphones ss fil CTD 12/19	**2185**	541,14	541,14	1
M055067	Lot de 6 téléphones mobiles INTEND 11/19	**2185**	3 341,28	668,00	5
M055064	Lot 2casques téléphoniques CAS LGRES-ST-DIZ 11/19	**2185**	562,23	562,23	1
M054910	Lot 2 audioconférences + 20 téléphones 12/19	**2185**	1 526,46	305,00	5
M054872	Lot 15 téléphones + 4 casques hôtel 11/19	**2185**	1 621,13	1 621,13	1
M053191	FAX	**2185**	223,49	223,49	1
M050869	Lot téléphones portables Huawei INTENDANCE05/19	**2185**	1 557,96	1 557,96	1
		7 tableaux d'amortissement au compte 28185			
2019D00003	Acquisition livres,CD,DVD,CD roms 2019	**2188**	189 071,55	12 604,00	15

2019D00001	RESTAURATION DE DOCUMENTS 2019	**2188**	24 886,08	1 659,00	15
M055118	FOUR	**2188**	20 073,24	1 338,00	15
M055109	Lot 2 autolaveuses nouv CE DOULEVANT & MTY DEC19	**2188**	2 460,00	164,00	15
M055054	VIDEOPROJECTEUR	**2188**	3 327,60	665,00	5
M055049	Lot électromén.appt jeunes médecins Bologne10/19	**2188**	759,96	50,00	15
M055027	Lot électromén.appt jeunes médecins Provench10/19	**2188**	594,96	39,00	15
M055012	Lot éqpt vaisselleBolo&Provench.APPT J.MEDEC10/19	**2188**	511,83	511,83	1
M054930	Lot 25 défibrillateurs pour les collèges 12/19	**2188**	38 336,58	7 667,00	5
M054915	Lot 12 dépistages trouble du langage DSD 12/19	**2188**	2 400,00	2 400,00	1
M054907	Lot de vases Château de Grand Jradin 12/19	**2188**	1 556,33	1 556,33	1
M054895	LAVE LINGE	**2188**	1 509,00	100,00	15
M054733	SECHE-LINGE	**2188**	479,00	479,00	1
M054725	CHARIOT POUR CASIERS	**2188**	925,92	61,00	15
M054692	Lot éqts self Col.La Rochotte 11/19	**2188**	3 906,24	260,00	15
M054563	CHARIOT DE STOCKAGE ET TRANSPORT	**2188**	978,00	65,00	15
M054551	Lot éqts Col.Chevillon 10/19	**2188**	657,74	657,74	1
M054549	ARMOIRE A PHARMACIE	**2188**	1 079,75	71,00	15
M054545	Lot 3 rideaux occultants col.Diderot 10/19	**2188**	571,68	571,68	1
M054214	Lot 4 vestiaires Col.Prauthoy 09/19	**2188**	1 046,71	1 046,71	1
M053489	Lot 2 chariots à casiers Col.Bourmont 08/19	**2188**	1 827,84	121,00	15
M053488	Lot chariot & balayeuse Col.Prauthoy 08/19	**2188**	1 980,79	132,00	15
M053412	Lot équipements Col.Bourbonne 08/19	**2188**	2 722,36	181,00	15
M053411	Lot chariots Col.Doulaincourt 08/19	**2188**	2 989,87	2 989,87	1
M053256	Lot lave-batterie & supports inox Col.LOrtiz 08/19	**2188**	21 436,60	1 429,00	15
M053252	Lot lave-batterie & supports inox Col.Mty 08/19	**2188**	21 852,76	1 456,00	15
M053248	Lot lave-batterie&supports inox Col.Doulainc08/19	**2188**	22 268,92	1 484,00	15
M053244	Lot lave-batterie&supports inox Col.Bourm08/19	**2188**	21 852,76	1 456,00	15
M053241	Lot lave-batterie&supports inox Col.Chalind08/19	**2188**	21 852,76	1 456,00	15
M053232	Lot chariots et bacs Col.Doulainc 08/19	**2188**	1 082,88	1 082,88	1
M053209	Lot électroménagers nouv.CE Doulevant 05/19	**2188**	536,96	35,00	15
M053205	Lot 3 conteneurs-meuble self Col.Doulainc08/19	**2188**	2 054,40	136,00	15
M053200	Lot équipements Col.Joinville 08/19	**2188**	8 662,58	577,00	15
M053199	CHARIOT UNIVERSEL	**2188**	1 570,60	104,00	15
M053196	Lot matériels de scénographie Mémorial 07/19	**2188**	236 639,33	47 327,00	5
M053192	Lot 2 cendriers CHATEAU JOINVILLE 07/19	**2188**	1 072,32	71,00	15
M053185	REFRIGERATEUR-CONGELATEUR	**2188**	387,00	387,00	1
M053181	Lot 2 chariots plateaux Col.Bourmont 08/19	**2188**	1 417,99	94,00	15
M053093	Lot équipements Col.LMichel 07/19	**2188**	1 247,82	83,00	15
M052951	CHARIOT UNIVERSEL	**2188**	1 570,60	104,00	15
M052812	Lot équipements Col.Colombey 07/19	**2188**	1 610,50	107,00	15
M052811	Lot 2 chariots Col.Nogent 07/19	**2188**	455,18	455,18	1
M052611	Lot 14 écrans de projection Col.La Noue 07/19	**2188**	2 236,72	2 236,72	1
M052594	Lot équipements Col.la Noue 07/19	**2188**	945,14	945,14	1
M052574	Lot 19 rideaux occultants Col.Diderot 07/19	**2188**	3 152,09	3 152,09	1
M052556	Lot chariots-monobrosse-combiné Col.Mty 07/19	**2188**	7 399,86	493,00	15
M052432	Lot 3 chariots Col. AFranck 07/19	**2188**	604,80	604,80	1
M052165	Lot équip. Atelier nouv.CE Montigny 06/19	**2188**	8 655,97	8 655,97	1
M052159	Lot éqts nouveau CE Doulevant 05/19	**2188**	5 717,99	381,00	15
M052145	Lot éqpts-électroménagers nouv.CE Montigny 05/19	**2188**	1 852,71	1 852,71	1
M052118	Lot équip. Atelier nouv.CE Montigny 05/19	**2188**	12 176,84	12 176,84	1
M052024	Lot éqts atelier nouv.CE Montigny 05/19	**2188**	12 640,52	12 640,52	1
M051941	Lot éqts atelier nouv.CE Doulevant 05/19	**2188**	9 720,54	9 720,54	1
M051939	Lot éqts nouveau CE Doulevant 05/19	**2188**	8 535,39	8 535,39	1
M051903	ASPIRATEUR	**2188**	254,10	254,10	1
M051852	LECTEUR LIVRE MP3	**2188**	360,00	360,00	1
M051847	Lot 3 GPS intendance + DSD-AIL 04/19	**2188**	387,00	387,00	1
M051835	SHELTER EQUIPE	**2188**	99 094,68	6 606,00	15
M051831	Lot 2 amplis salle Nieder Intendance 03/19	**2188**	720,00	720,00	1
M051800	TRANCHEUR	**2188**	2 472,00	164,00	15
M051794	BOITIER DE SCENE	**2188**	489,00	489,00	1
M051790	Lot matér.médical Col.Les Franchises 01/19	**2188**	1 073,99	214,00	5
M051785	Lot stores Col.Louise Michel 01/19	**2188**	584,78	584,78	1
M051783	Lot équipement Col.Diderot 01/19	**2188**	1 939,03	129,00	15
M051780	lot 30 matelas Col.St-Saens 01/19	**2188**	2 513,95	2 513,95	1
M051779	Lot éqts Col.Bourbonne 01/19	**2188**	645,00	645,00	1
M050998	REFRIGERATEUR-CONGELATEUR	**2188**	439,99	439,99	1
M050997	PIANO	**2188**	749,00	149,00	5
M050996	Lot plateforme et établis Col.Fayl-Billot 07/19	**2188**	777,00	51,00	15
M050978	TENTE EXTERIEURE	**2188**	299,00	299,00	1
M050957	ASPIRATEUR	**2188**	474,49	474,49	1
M050945	REFRIGERATEUR-CONGELATEUR	**2188**	387,00	387,00	1

M050944	CHARIOT POUR CASIERS	**2188**	913,92	60,00	15
M050940	Lot 2chariots service 1ménage Col. MONTIER 06/19	**2188**	896,70	896,70	1
M050879	Lot de 14 établis Collège WASSY 06/19	**2188**	3 505,03	3 505,03	1
M050810	Lot de bacs nouv.CE DOULEVANT-L-CHATEAU04/19	**2188**	1 434,11	1 434,11	1
M049275	CHARIOT PORTE SACS	**2188**	174,60	174,60	1
M048928	BATTEUR	**2188**	997,20	66,00	15
		78 tableaux d'amortissement au compte 28188			

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 10 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2020

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée
I006621	LIC CAL SHAREPOINT USER	**2051**	1 238,76	247,00	5
I006487	Log DIPLABO (Dipole)	**2051**	5 626,03	1 125,00	5
I006486	Log DIPLABO (Dipole)	**2051**	4 803,20	960,00	5
		3 tableaux d'amortissement au compte 28051			
M055063	Lot 2 réfrigérateurs LABO 11/19	**2157**	3 441,23	688,00	5
M054892	BALANCE DE PRECISION	**2157**	1 536,07	307,00	5
M054792	CONGELATEUR LABO	**2157**	4 114,87	822,00	5
M053501	ETUVE REFRIGEREE	**2157**	1 409,64	281,00	5
M053498	LAVEUR DE MICROPLAQUES	**2157**	5 727,35	1 145,00	5
		5 tableaux d'amortissement au compte 28157			
I015883	IMPRIMANTE	**21838**	199,40	199,40	1
I006552	Lot 2 PC + 1 Port, Cegil 10_19	**21838**	2 505,00	501,00	5
		2 tableaux d'amortissement au compte 281838			

BUDGET ANNEXE DU SDAT 5 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2020

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée
I006620	LIC CAL Sharepoint User	2051	895,30	179,00	5
I006619	Lic DRAFTSIGHT	2051	1 323,49	264,00	5
		2 tableaux d'amortissement au compte 28051			
M054503	ECHANTILLONNEUR PORTABLE	2157	2 563,52	512,00	5
M052612	TURBIDIMETRE PORTABLE EAU POTABLE	2157	753,43	753,43	1
		2 tableaux d'amortissement au compte 28157			
I006617	Lot 2 GPD TDC100+ 2 GNSS R1, D3E 12_19	21838	6 441,08	1 288,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 281838			

Annexe 2

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
AMORTISSEMENTS ANNEE 2020 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des frais d'études	28031.01	93 167,63	93 167,63	0,00
Etat, amort. des subventions d'équipement versées	2804113.01	1 460,00	1 460,00	0,00
Région, amort. des subventions d'équipement versées	2804122.01	116 861,00	116 861,00	0,00
Région amort des subv d'équipement versées	2804123.01	6 053,00	6 053,00	0,00
Département, amortissement des subventions d'équip.	2804132.01	404 492,80	404 492,80	0,00
Projets d'infrastructures d'intérêt national amort subv d'équip versées	2804133.01	178 080,00	178 080,00	0,00
Communes et structures interco, amort subv d'équip versées	2804141.01	186 690,91	186 690,91	0,00
Communes et structures interco, amort. des subv. Equip versées	2804142.01	4 826 261,22	4 826 261,22	0,00
Autres groupt collectivités Biens immobiliers, amort des subv d'équip versées	2804151.01	3 600,00	3 600,00	0,00
Autres group collectivités, amort. des subv. d'équip. versées	2804152.01	96 987,00	96 987,00	0,00
SPIC, amort. des subventions d'équipement versées	2804162.01	468 586,00	468 586,00	0,00
Autres Ets publics locaux, amort. subv. d'équip. versées	28041782.01	677 472,00	677 472,00	0,00
Org publics divers, amort des subv d'équipement versées	2804181.01	121 261,00	121 261,00	0,00
Org publics divers – Amort des subv d'équip versées	2804182.01	54 438,91	54 438,91	0,00
Personnes de droit privé, amort des subv d'équipement versées	280421.01	209 856,00	209 856,00	0,00
Personnes de droits privés, amort. des subv. d'équip.	280422.01	79 401,00	79 401,00	0,00
Ets scolaires dépenese d'équipement, amort des subv d'équip versées	280431.01	22 953,00	22 953,00	0,00
Amort. Ets scolaires dépenses d'équip., amort. des subv.	280432.01	59 240,00	59 240,00	0,00
Org publics – amort des subv d'équip versées	2804411.01	156 444,00	156 444,00	0,00
Org publics – Amort des subv d'équip en nature	2804412.01	21 593,00	21 593,00	0,00
Personnes de droit privé Amort subv équipt en nature	2804421.01	21 442,00	21 442,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051.01	467 589,72	467 589,72	0,00
Amortissements des autres agencem. et aménag de terrains	28128.01	3 608,00	3 608,00	0,00
Amortissements des bâtiments administratifs	281311.01	374 496,35	374 496,35	0,00
Amortissements des bâtiments scolaires	281312.01	123 513,57	123 513,57	0,00
Amortissements des bâtiments sociaux et médico-sociaux	281313.01	540 606,00	540 606,00	0,00
Amortissements des bâtiments culturels et sportifs	281314.01	580 485,00	580 485,00	0,00
Amortissements des autres bâtiments publics	281318.01	902 465,84	902 465,84	0,00
Amortissements des immeubles de rapport	281321.01	1 605,00	1 605,00	0,00
Amortissements des autres bâtiments privés	281328.01	1 253,00	1 253,00	0,00
Amortissements instal générales, agencement et aménagement	281351.01	7 221,00	7 221,00	0,00
Amortissements installations générales, agencements privés	281352-01	612,00	612,00	0,00
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	2814.01	723 914,00	723 914,00	0,00
Amortissements des installations de voiries	28152.01	574 982,00	574 982,00	0,00
Amortissements des réseaux divers	28153.01	2 084 142,00	2 084 142,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157.01	1 290 448,75	1 290 448,75	0,00
Amortissements des bâtiments scolaires mise à disposition	2817312.01	5 541 389,16	5 541 389,16	0,00
Amortissements installations générales diverses	28181.01	29 989,22	29 989,22	0,00
Amortissements du matériel de transport	28182.01	154 894,56	154 894,56	0,00
Amortissements du matériel informatique scolaire	281831.01	489 182,77	489 182,77	0,00
Amortissements autre matériel informatique	281838.01	331 746,54	331 746,54	0,00
Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaires	281841.01	181 155,66	181 155,66	0,00
Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	281848.01	149 068,62	149 068,62	0,00
Amortissements du matériel de téléphonie	28185.01	14 748,73	14 748,73	0,00
Amortissements autres immobilisations corporelles	28188.01	452 081,10	452 081,10	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**25 000 000,00**	**22 827 539,06**	**0,00**
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU CPTE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subv. d'investissement transférée au résultat	777.01	4 000 000,00	4 084 943,63	100 000,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**4 000 000,00**	**4 084 943,63**	**0,00**

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2020 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo	6811.01	25 000 000,00	22 827 539,06	0,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**25 000 000,00**	**22 827 539,06**	**0,00**
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	*** CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement transférées au résultat Etat	13911.01	671 426,37	756 370,00	100 000,00
Subventions d'équipement transférées au résultat Région	13912.01	381 353,00	381 353,00	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat Communes et interco	13914.01	119 535,79	119 535,79	0,00
Subventions d'équip. transférées Autres groupes de collectivités	13915.01	173 774,00	173 774,00	0,00
Subventions d'équip transférés FEDER	139172.01	353 853,00	353 853,00	0,00
Subventions d'équip transférées autres	139178.01	28 570,00	28 570,00	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat autres	13918.01	1 095 504,84	1 095 504,84	0,00
DDEC transférée au cpte de résultat	13932.01	1 175 983,00	1 175 983,00	0,00
Total des dépenses en section d'investissement		**4 000 000,00**	**4 084 943,63**	**100 000,00**

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2020 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	20 407,00	25 921,14	9 593,00,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**20 407,00**	**25 921,14**	**9 593,00**
AMORTISSEMENTS ANNEE 2020 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des frais d'études	28031	3 012,00	3 012,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	7 470,00	7 470,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	8 601,10	14 115,24	9 593,00
Amortissements autres matériels informatiques	281838	1 323,90	1 323,90	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**20 407,00**	**25 921,14**	**9 593,00**

SDAT BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2020 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	12 601,00	14 843,77	2 399,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**12 601,00**	**14 843,77**	**2 399,00**
AMORTISSEMENTS ANNEE 2020 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	3 740,00	3 740,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	7 270,28	9 513,05	2 399, 00
Amortissement autres matériels informatiques	281838	1 590,72	1 590,72	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**12 601,00**	**14 843,77**	**2 399,00**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h31
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_10-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 10**
OBJET : **Proposition d'admission en non-valeur pour l'année 2020 et annulation de créances**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3342-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le payeur départemental,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2020

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le payeur départemental dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant l'intérêt départemental à annuler les créances émises par le Laboratoire départemental d'analyse à l'encontre de la société exploitant l'abattoir de Chaumont en termes d'aménagement du territoire et de maintien d'une activité d'intérêt départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement au compte 6541//01 sur le budget principal,

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 66 283,06 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 1 :

BUDGET PRINCIPAL : (66 158,37 €)

Personnes âgées	**Imputation 6541//01**	**2 599,34 €**
Insertion	**Imputation 6541//01**	**2 034,99 €**
Routes (fraude faux virements – marché société VIGILEC)	**Imputation 6541//01**	**61 524,04 €**

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE : (124,69 €)

Hygiène alimentaire	**Imputation 6541//921**	**124,69 €**

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes d'un montant de 21 795,09 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 2 :

BUDGET PRINCIPAL : (21 795,09 €)

Insertion	**Imputation 6542//01**	**18 691,19 €**
Placement	**Imputation 6542//01**	**2 404,00 €**
Routes	**Imputation 6542//01**	**699,90 €**

- de procéder aux écritures comptables réglementaires constatant l'admission en non-valeur tant sur le budget principal que le budget annexe « LDA » par mouvement des comptes 6541 et 6542

- d'émettre un avis favorable à la demande d'annulation des créances émises par le Laboratoire départemental d'analyse au cours de l'année 2019 pour préserver la pérennité de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont (SEAC) pour un montant de 6 775,38 €. Ces annulations de créances se traduiront par l'émission de mandats sur le chapitre comptable 67 imputation 673 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. Le budget principal du Département prendra en charge le déficit constaté à l'arrêté des comptes du budget annexe.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h31
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_10-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

ANNEXE N° 1

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2020

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Reste à recouvrer. Le motif «RAR inférieur au seuil » s'applique lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs à plus ou moins 130 euros concernant les oppositions bancaires et à 30 euros pour les oppositions employeurs.

Le motif OTD concerne les oppositions à tiers détenteurs

PERSONNES AGEES

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
1247/2015	52100 SAINT DIZIER	Personnes agées	Récupération APA	Renonciation à succession	100,00 €
1051/2012	52210 ROCHETAILLEE	Personnes agées	Trop versé accueil familial	Personne décédée	2 445,54 €
2750/2016	52210 ARC EN BARROIS	Personnes agées	Trop versé accueil familial	Succession en déshérence	53,80 €
				TOTAL	2 599,34 €

INSERTION

1728/2010	52100 SAINT DIZIER	Insertion	Indu RSA	Procèdure de rétablissement personnel	152,40 €
1299/2018	52160 BAY SUR AUBE	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 09/09/2019	662,23 €
1300/2018	52160 BAY SUR AUBE	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 09/09/2019	1 220,36 €
				TOTAL	2 034,99 €

ROUTES

2842080432/2016	54200 ECROUVES	Voirie	Travaux réseaux	Ordre de reversement	35 983,63 €
2842080632/2016	54200 ECROUVES	Voirie	Travaux réseaux	Ordre de reversement	25 540,41 €
				TOTAL	61 524,04 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2020

BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE

Reste à recouvrer. Le motif «RAR inférieur au seuil » s'applique lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs à plus ou moins 130 euros concernant les oppositions bancaires et à 30 euros pour les oppositions employeurs.

Le motif OTD concerne les oppositions à tiers détenteurs

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
412/2018	52120 BRICON	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	16,56 €
560/2018	52240 LINIZEUL	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	11,86 €
153/2019	88350 TRAMPOT	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	7,70 €
231/2017	54200 LAGNEY	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	19,85 €
695/2018	52500 LAFERTE SUR AMANCE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	14,02 €
639/2018	52700 AILLIANVILLE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	12,72 €
149/2018	52600 HAUTE AMANCE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	17,56 €
253/2015	52300 MUSSEY SUR MARNE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	9,79 €
100/2016	52300 MUSSEY SUR MARNE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	11,63 €
241/2019	52800 SARCEY	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Créance inférieure au seuil de poursuite	3,00 €
				TOTAL	124,69 €

ANNEXE N° 2

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2020

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
INSERTION					
1728/2010	52100 SAINT DIZIER	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	144,90 €
643/2019	51290 Saint Rémi en Bouzemont	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	590,98 €
628/2019	52100 SAINT DIZIER	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	1 452,37 €
633/2019	52100 SAINT DIZIER	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	193,67 €
1867/2017	52800 NOGENT	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	2 660,07 €
1865/2017	52800 NOGENT	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	1 470,12 €
1866/2017	52800 NOGENT	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	3 214,37 €
1867/2017	52800 NOGENT	Insertion	Indu RSA	Procédure de rétablissement personnel	8 964,71 €
				TOTAL	18 691,19 €
PLACEMENT					
654/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	4,00 €
1021/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €

1067/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
1372/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
1706/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2018/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2172/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2618/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2847/2017	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
46/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
92/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
373/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
561/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
722/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
932/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
1162/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
1600/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €

1884/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2141/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2411/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
2648/2018	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
31/2019	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
204/2019	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
363/2019	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
438/2019	52800 NOGENT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel	100,00 €
				TOTAL	2 404,00 €

ROUTES					
835/2019	21220 GEVREY CHAMBERTIN	Voirie	Dégats sur domaine public	Liquidation judiciaire	699,90 €
				TOTAL	699,90 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h28
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_11-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 11**
OBJET : **Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-36,

Vu l'avis favorable de la Ire commission réunie le 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Groslambert, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que le vote en autorisation de programme et en crédits de paiement est nécessaire au montage et à la réalisation d'opération pluriannuelles,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- **d'autoriser** la création de deux autorisations de programme pour un montant total de 256 770 €, se répartissant comme suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant*	*Répartition prévisionnelle des crédits de paiement*			
Nouvelle AP		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Construction nouvel abattoir départemental – frais d'AMO	120 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
PETR – investissements 2020	136 770,00 €	0,00 €	76 270,00 €	60 500,00 €	
TOTAL	**256 770,00 €**	**40 000,00 €**	**126 270,00 €**	**75 500,00 €**	**15 000,00 €**

- **d'autoriser** la création d'une autorisation d'engagement pour un montant total de 80 000 €, se répartissant comme suit :

Libellé autorisation d'engagement	*Montant*	*Répartition prévisionnelle des crédits de paiement*		
Nouvelle AE		CP 2020	CP 2021	CP 2022
Formation conduite engins 2020/20222	80 000,00 €	20 000,00 € (par virement hors BS)	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	**80 000,00 €**	**20 000,00 €**	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**

- **d'inscrire** 40 000 € de crédits de paiement en 2020 au titre de la création de ces autorisations de programme et d'engagement ;

- **de modifier** trois autorisations de programme pour un montant total de 1 600 000 €, ainsi qu'il suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement*	*Nouveau montant*
Mouvement sur AP		**1 600 000,00 €**	
Construction de la gendarmerie de Chaumont	21 150 000,00 €	+ 1 200 000,00 €	22 350 000,00 €
Rénovation des gendarmeries	2 000 000,00 €	+ 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment Issartel	600 000,00 €	+ 200 000,00 €	800 000,00 €

- **de clôturer** douze autorisations de programme

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement*	*Montant à la clôture*
Mouvement sur AP			
Rénovation urbaine de Chaumont	2 500 000,00 €	-10 154,42 €	2 489 845,58 €
PER Diderot et Citadelle Langres	300 000,00 €	-164 300,01 €	135 699,99 €
PER Relais Arc en Barrois	154 920,00 €	-15 963,55 €	138 956,45 €
Syndicat mixte des 4 lacs 2011	400 000,00 €	-33 270,00 €	366 730,00 €
Syndicat mixte des 4 lacs 2012	400 000,00 €	-75 131,70 €	324 868,30 €
Syndicat mixte des 4 lacs 2013	390 000,00 €	-49 377,00 €	340 623,00 €
Syndicat mixte des 4 lacs 2014	300 000,00 €	-22 732,45 €	277 267,55 €
Syndicat mixte des 4 lacs 2015	300 000,00 €	-298 060,00 €	1 940,00 €
Protection captage eau 2008	29 562,00 €	-13 153,68 €	16 408,32 €
Protection captage eau 2009	67 500,00 €	-46 314,14 €	21 185,86 €
Avances remboursables économie 2018 recettes	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €
Remboursement avances (ZA Longeau)	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €

- **de clôturer** une autorisation d'engagement

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement*	*Montant à la clôture*
Mouvement sur AE			
HMN fonctionnement secteur TVA	1 928 000,00 €	-67 395,54 €	1 860 604,46 €

- **de prendre acte** du tableau général des autorisations de programme et d'engagement annexé et la ventilation des crédits de paiement par année.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h28
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-I_11-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

IV – ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**642 724 638,41**	**1 700 000,00**	**644 424 638,41**	**321 472 247,91**	**59 248 096,43**	**115 772 331,56**	**122 834 949,58**
P015E30 2007 Aides aux communes	4 984 475,05	0,00	4 984 475,05	4 969 219,93	0,00	15 255,12	0,00
P015E49 2008 Aides aux communes	4 485 586,93	0,00	4 485 586,93	4 449 895,64	8 480,06	27 211,23	0,00
P015E62 2009 aides aux communes	4 393 011,78	0,00	4 393 011,78	4 375 461,51	0,00	17 550,27	0,00
P015E65 2010 Aides aux communes	4 855 237,23	0,00	4 855 237,23	4 769 564,58	0,00	85 672,65	0,00
P015E70 2011 Aides aux communes	5 496 296,46	0,00	5 496 296,46	5 246 588,37	0,00	249 708,09	0,00
P015E74 2012 Aides aux communes	5 210 748,21	0,00	5 210 748,21	4 950 290,32	71 519,94	188 937,95	0,00
P015E78 2013 Aides aux communes	5 478 577,83	0,00	5 478 577,83	5 143 230,97	100 000,00	227 846,86	0,00
P019E65 2013 Monuments historiques classés	200 000,00	0,00	200 000,00	173 664,69	0,00	26 335,31	0,00
P015E82 2014 Aides aux communes	5 182 787,52	0,00	5 182 787,52	4 771 250,90	170 000,00	241 536,62	0,00
P015E86 2015 Aides aux communes	4 987 839,57	0,00	4 987 839,57	4 447 932,23	220 000,00	319 907,34	0,00
P019E76 2015 Monuments historiques classés	200 000,00	0,00	200 000,00	186 779,00	0,00	13 221,00	0,00
P177E01 2016 AIDES AUX COMMUNES	6 587 173,21	0,00	6 587 173,21	5 341 409,88	672 888,42	572 874,91	0,00
P177E05 2017 AIDES AUX COMMUNES	5 133 128,24	0,00	5 133 128,24	3 786 352,77	790 000,00	556 775,47	0,00
P177E06 2018 AIDES AUX COMMUNES	5 365 120,00	0,00	5 365 120,00	2 532 473,41	1 721 396,88	1 111 249,71	0,00
P031E35 AFAF Changey	200 000,00	0,00	200 000,00	149 034,86	17 000,00	31 679,06	0,00
P114E16 AP - Vectorisation du cadastre	150 000,00	0,00	150 000,00	27 901,03	50 000,00	44 929,04	0,00
P027E111 Acquisition de véhicules, engins et matériels - 2019-2023	6 850 000,00	0,00	6 850 000,00	847 166,28	2 361 800,00	1 544 033,72	2 097 000,00
P031E12 Aides aux communes 2003	372 820,00	0,00	372 820,00	361 922,02	0,00	1 326,95	0,00
P030E19 Aides aux communes 2003	297 046,89	0,00	297 046,89	275 593,31	0,00	21 453,58	0,00
P015E88 Aménagement avenue de Turenne - Langres	1 370 000,00	0,00	1 370 000,00	1 364 254,33	0,00	44,26	0,00
P027E116 Aménagement parking covoiturage échangeurs autoroutiers	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	115 000,00	235 000,00
P031E31 Aménagements fonciers 2011	60 000,00	0,00	60 000,00	48 028,76	0,00	11 971,24	0,00
P031E40 Aménagements forestiers Fronville	65 000,00	0,00	65 000,00	28 557,26	18 000,00	17 522,40	0,00
P031E34 Aménagements forestiers Viéville	50 000,00	0,00	50 000,00	39 148,69	0,00	10 851,31	0,00
P115E53 Aménagt parcelle SALIN/Tx bât. accueil CHATEAU GD JARDIN	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	82 339,83	1 200 000,00	262 857,21	0,00
P030E67 Assainissement Châteauvillain	736 182,00	0,00	736 182,00	220 854,60	0,00	493 241,94	0,00
P015E93 Avance remboursable maison de santé Longeau	126 725,00	0,00	126 725,00	122 110,02	0,00	4 614,98	0,00
P045E121 Avances remb actions éco 2019	86 496,00	0,00	86 496,00	0,00	43 248,00	0,00	0,00
P027E18 CONTRAT DE PLAN	15 694 438,68	0,00	15 694 438,68	13 168 323,47	0,00	2 526 084,03	0,00
P015E91 Centre nautique porte du Der	516 454,00	0,00	516 454,00	0,00	0,00	516 454,00	0,00
P027E107 Chaussées - 2019-2023	39 180 000,00	0,00	39 180 000,00	8 194 708,87	8 740 000,00	6 300 000,00	15 540 000,00
P177E02 Communes sinistrées 2016	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	650 844,29	20 000,00	329 155,71	0,00
P177E07 Communes sinistrées 2018	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	37 703,00	40 000,00	862 297,00	60 000,00
P015E98 Construction Palestra Chaumont	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	869 048,77	660 000,00	1 170 951,23	0,00
P047E68 Construction nouvel abattoir	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	40 000,00	50 000,00	10 000,00
P028E18 Const° Gendarmerie CHAUMONT	21 150 000,00	1 200 000,00	22 350 000,00	978 943,11	5 000 000,00	8 104 985,83	8 252 473,40
P185E01 Contractualisation 2019-2021	16 800 000,00	0,00	16 800 000,00	0,00	2 456 080,00	6 543 920,00	7 800 000,00
P027E112 Contrat de développement du territoire	32 666 000,00	0,00	32 666 000,00	870 133,66	750 000,00	17 116 000,00	13 708 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P015E99 Contrat de revitalisation de Bologne	700 000,00	0,00	700 000,00	270 000,00	200 000,00	230 000,00	0,00
P141E68 Desserte optiques sites clients - 2019-2023	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	151 165,52	848 000,00	834,48	0,00
P115E55 Ecole de la deuxième chance	650 000,00	0,00	650 000,00	72 419,76	535 000,00	42 580,24	0,00
P027E109 Equipements de la route - 2019-2023	2 950 000,00	0,00	2 950 000,00	731 843,25	525 000,00	465 000,00	1 040 000,00
P027E110 Etudes, levés topo et acquisitions foncières - 2019-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	134 781,48	110 000,00	32 500,00	142 500,00
P030E70 F.D.E. 2013	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 882 870,00	27 204,00	89 926,00	0,00
P030E64 FDE 2012	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 868 949,75	6 846,00	124 204,25	0,00
P030E72 FDE 2014	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 824 149,76	47 103,00	128 747,24	0,00
P030E74 FDE 2015	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 317 509,00	40 648,00	641 843,00	0,00
P030E76 FDE 2016	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 611 226,78	250 000,00	138 773,22	0,00
P030E78 FDE 2017	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 608 640,67	350 000,00	41 359,33	0,00
P030E82 FDE 2018	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	984 128,63	460 000,00	435 871,37	120 000,00
P185E02 FONDS TERRITORIAUX et THEMATIQUES	7 160 272,00	0,00	7 160 272,00	1 315 098,37	2 015 714,70	2 340 506,93	1 488 952,00
P019E38 Fondation du Patrimoine	35 000,00	0,00	35 000,00	21 862,00	2 000,00	9 055,00	0,00
P177E03 Fonds exceptionnel d'appui au FDPTP	350 000,00	0,00	350 000,00	97 012,00	200 000,00	52 988,00	0,00
P177E10 Fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	1 981 948,48	550 000,00	1 768 051,52	0,00
P185E03 Fonds territoriaux et thématiques 2020	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	0,00	1 140 000,00	2 430 000,00	3 480 000,00
P141E74 HMN Transfert tête de réseau CAD vers CTD	500 000,00	0,00	500 000,00	199 261,18	0,00	249 676,00	0,00
P141E64 Haute-Marne Numérique phase 2 FTTH	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	181 609,00	1 500 000,00	400 000,00	1 200 000,00
P027E115 Itinéraire cyclable le long du canal Champagne Bourgogne	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00	100 000,00	1 000 000,00	5 900 000,00
P058E186 Meubles labellisés 2019	9 900,00	0,00	9 900,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
P115E52 Mise aux normes du Laboratoire départemental	600 000,00	0,00	600 000,00	504 054,05	3 000,00	74 231,19	0,00
P019E85 Mobilier culturel subv 2020	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	170,47	6 829,53	13 000,00
P027E106 Modernisation du réseau principal - 2019-2023	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	128 012,78	85 000,00	4 574 000,00	4 705 000,00
P027E75 Modernisation du réseau principal 2014-2018	12 810 000,00	0,00	12 810 000,00	8 501 630,99	0,00	0,00	0,00
P115E70 Mémorial Charles de Gaulle	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	280 533,28	280 000,00	376 106,05	0,00
P188E01 Nouveau projet AE - frais d'AMO	380 000,00	0,00	380 000,00	0,00	200 000,00	97 000,00	83 000,00
P027E113 Opérations de sécurité - 2019-2023	10 900 000,00	0,00	10 900 000,00	1 823 841,60	1 362 000,00	3 125 800,00	4 238 000,00
P027E77 Opérations de sécurité 2014-2018	18 610 000,00	0,00	18 610 000,00	14 474 031,12	0,00	0,00	0,00
P027E108 Ouvrages d'art - 2019-2023	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	3 200 620,23	3 500 000,00	5 428 000,00	8 640 000,00
P027E76 Ouvrages d'art 2014-2018	20 400 000,00	0,00	20 400 000,00	7 153 196,14	0,00	0,00	0,00
P058E184 PDIPR 2019	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00
P058E189 PDIPR 2020	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	10 000,00	6 400,00	0,00
P165E05 PER Diderot et citadelle Langres	300 000,00	0,00	300 000,00	135 699,99	0,00	164 300,01	0,00
P165E07 PER Relais Arc en Barrois	154 920,00	0,00	154 920,00	138 956,45	0,00	15 963,55	0,00
P151E08 Plan de modernisation des CE	33 900 000,00	0,00	33 900 000,00	13 374 725,34	4 746 000,00	6 157 353,74	9 621 313,08
P056E04 Politique de sortie d'insalubrité des logements	90 000,00	0,00	90 000,00	65 775,05	10 000,00	11 724,95	0,00
P020E05 Projet E-Meuse Santé investissement	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	540 000,00
P015E77 Projet de ville de Joinville	444 160,00	0,00	444 160,00	400 063,72	0,00	44 096,28	0,00
P030E39 Protection Captage Eau 2008	29 562,00	0,00	29 562,00	16 408,32	0,00	13 153,68	0,00
P030E55 Protection Captage Eau 2010	49 500,00	0,00	49 500,00	10 179,00	0,00	39 321,00	0,00
P030E46 Protection captage eau 2009	67 500,00	0,00	67 500,00	21 185,86	0,00	46 314,14	0,00
P030E81 Protection captage eau 2018	10 000,00	0,00	10 000,00	4 010,00	3 000,00	1 990,00	0,00
P085E39 Protection captage eau 2020	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	479,00	5 521,00	4 000,00
P030E36 Protection captages eau 2007	19 312,00	0,00	19 312,00	5 735,00	0,00	13 577,00	0,00

P030E36 Protection captages eau 2007 19 312,00 0,00 19 312,00 5 735,00 0,00 13 577,00 0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P030E61 Protection captages eau 2011	48 797,00	0,00	48 797,00	11 464,00	0,00	37 333,00	0,00
P030E62 Protection captages eau 2012	50 000,00	0,00	50 000,00	13 632,00	0,00	35 368,00	0,00
P030E71 Protection des captages 2013	50 000,00	0,00	50 000,00	6 392,00	0,00	42 608,00	0,00
P030E73 Protection des captages 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	3 388,00	3 000,00	20 612,00	0,00
P030E77 Protection des captages eau potable 2016	10 000,00	0,00	10 000,00	3 107,00	0,00	4 893,00	0,00
P028E09 Reconstruction de la gendarmerie de joinville	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	8 398 701,44	0,00	101 298,56	0,00
P031E20 Rembt 2005 (Leuchey-St Broingt)	480 000,00	0,00	480 000,00	309 379,25	75 000,00	66 495,72	0,00
P031E22 Rembt 2007 (Bourmont-Curel)	390 000,00	0,00	390 000,00	161 423,89	0,00	221 754,35	0,00
P115E60 Remise à niveau bâtiments - Accessibilité/Energie	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	36 054,71	0,00	692 153,32	1 121 791,97
P015E97 Restauration Remparts de Langres	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	200 000,00	362 500,00	937 500,00
P141E62 Réalisation points de séparations des réseaux HMN-FTTH	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 359 407,90	750 000,00	890 592,10	0,00
P057E20 Réhab. BAT. ISSARTEL	600 000,00	200 000,00	800 000,00	3 760,49	500 000,00	296 239,51	0,00
P115E54 Réhab. Chalet LA MAZERIE	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	161 776,03	1 100 000,00	1 075 000,00	651 756,79
P057E19 Réhab. Ecole Jean Moulin - Future CAS CHAUMONT	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	11 355,79	300 000,00	450 000,00	192 772,21
P115E73 Réhab. Ecole Voile LIEZ	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	100 000,00	1 000 000,00	3 900 000,00
P027E97 Réhabilitation ponts mobiles sur canal	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	655 561,98	200 000,00	1 116 651,98	0,00
P015E54 Rénovation Urbaine de Chaumont	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 489 845,58	0,00	6 723,40	0,00
P028E14 Rénovation des gendarmeries	2 000 000,00	200 000,00	2 200 000,00	105 306,25	1 600 000,00	402 873,06	0,00
P115E51 Rénovation du Donjon de Chaumont	500 000,00	0,00	500 000,00	449 609,71	245,10	49 278,52	0,00
P115E71 Rénov° acoustique/vidéo-SALLE J. SCHWAB	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	100 000,00	150 000,00	0,00
P123E05 Réseau des collèges	935 000,00	0,00	935 000,00	674 975,79	235 000,00	25 000,88	0,00
P015E90 SCOT	151 600,00	0,00	151 600,00	45 825,18	20 000,00	85 774,82	0,00
P058E190 Signalisation touristique A5/A31	600 000,00	0,00	600 000,00	72 000,00	270 000,00	230 000,00	0,00
P058E120 Syndicat Mixte 4 Lacs 2012	400 000,00	0,00	400 000,00	324 868,30	0,00	75 131,70	0,00
P058E123 Syndicat Mixte 4 Lacs 2013	390 000,00	0,00	390 000,00	340 623,00	0,00	49 377,00	0,00
P058E135 Syndicat Mixte 4 Lacs 2014	300 000,00	0,00	300 000,00	277 267,55	0,00	22 732,45	0,00
P058E149 Syndicat Mixte 4 Lacs 2015	300 000,00	0,00	300 000,00	1 940,00	0,00	298 060,00	0,00
P058E170 Syndicat Mixte Der 2016	270 000,00	0,00	270 000,00	243 816,69	3 310,42	0,00	0,00
P058E173 Syndicat Mixte Der 2017	270 000,00	0,00	270 000,00	215 498,85	27 639,44	0,00	0,00
P058E177 Syndicat Mixte Der 2018	270 000,00	0,00	270 000,00	108 642,67	125 441,82	0,00	0,00
P058E188 Syndicat Mixte Der 2020	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
P058E104 Syndicat mixte 4 Lacs 2011	400 000,00	0,00	400 000,00	366 730,00	0,00	33 270,00	0,00
P058E181 Syndicat mixte Der 2019	270 000,00	0,00	270 000,00	66 866,48	90 000,00	90 000,00	0,00
P057E18 Travaux rénovation-CAS JOINVILLE	610 000,00	0,00	610 000,00	554 165,33	3 000,00	39 150,61	0,00
P150E04 cartable électronique 2016-2018	210 000,00	0,00	210 000,00	186 704,62	0,00	23 294,51	0,00
P019E82 mobilier culturel subv 2018	28 170,81	0,00	28 170,81	1 375,28	10 151,53	16 644,00	0,00
P019E83 mobilier culturel subv 2019	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	2 051,00	15 949,00	0,00
P014E24 plan pluriannuel inv des collèges publics	215 752 000,00	0,00	215 752 000,00	153 276 896,62	8 671 248,65	26 649 522,50	26 900 414,79
P085E38 protection captage eau 2019	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	3 521,00	4 479,00	0,00
P085E19 révision 2012 PDEDM	260 000,00	0,00	260 000,00	134 769,15	0,00	125 230,85	0,00
P019E35 site d'Andilly	235 000,00	0,00	235 000,00	189 345,25	0,00	180,00	24 616,34
P024E23 subv investissement EHPAD	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	235 906,22	314 609,00	139 105,00	97 859,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis. (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**8 317 549,00**	**0,00**	**8 317 549,00**	**4 105 158,69**	**1 003 000,00**	**1 341 002,96**	**1 661 000,00**
P036E14 Collection Les Archives Départementales	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
P169E11 Evenements et acteurs culturels 2016-2017	241 350,00	0,00	241 350,00	233 100,00	0,00	4 675,00	0,00
P169E12 Evenements et acteurs culturels 2017-2018	250 400,00	0,00	250 400,00	242 000,00	0,00	8 400,00	0,00
P169E14 Evenements et acteurs culturels 2018-2019	255 550,00	0,00	255 550,00	221 239,00	0,00	23 937,62	0,00
P047E56 Expérimentation de Bandes enherbées / PNN	11 213,00	0,00	11 213,00	9 213,00	1 000,00	404,00	0,00
P066E25 FORMATION CONDUITE D'ENGINS 2017-2019	131 000,00	0,00	131 000,00	124 992,00	0,00	3 632,00	0,00
P148E04 Fonctionnement HMN - Secteur TVA 2019-2025	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	94 724,38	248 000,00	463 500,00	1 110 000,00
P148E01 Fonctionnement HMN secteur TVA	1 928 000,00	0,00	1 928 000,00	1 860 604,46	0,00	59 491,16	0,00
P051E15 Formation obligatoire ass mat 2019-2021	150 000,00	0,00	150 000,00	25 480,00	50 000,00	50 000,00	0,00
P053E19 Formation obligatoire des Assistants Familiaux 2017-2018	40 000,00	0,00	40 000,00	25 600,00	0,00	14 400,00	0,00
P053E20 Formation obligatoire des ass fam 2018-2020	38 000,00	0,00	38 000,00	12 800,00	15 000,00	10 200,00	0,00
P181E05 Habitat adapté et autonomie	175 000,00	0,00	175 000,00	159 644,19	0,00	92,55	0,00
P181E10 Habitat adapté et autonomie 2020-2022	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00	168 000,00
P071E05 Marchés juridiques 2014 2018	124 000,00	0,00	124 000,00	43 002,83	15 000,00	19 753,96	0,00
P071E12 Marchés juridiques 2018 2021	60 000,00	0,00	60 000,00	4 560,00	10 000,00	35 000,00	0,00
P071E13 Mise en conformité RGPD	91 036,00	0,00	91 036,00	45 036,00	46 000,00	0,00	0,00
P105E17 PDI 2017 chantiers d'insertion	360 000,00	0,00	360 000,00	347 880,21	0,00	12 119,79	0,00
P105E18 PDI 2018 chantiers d'insertion	400 000,00	0,00	400 000,00	360 762,50	0,00	39 237,50	0,00
P105E19 PDI 2019 chantiers d'insertion	400 000,00	0,00	400 000,00	143 060,62	215 000,00	41 939,38	0,00
P105E20 PDI 2020 chantiers d'insertion	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	150 000,00	250 000,00	0,00
P140E20 Plan de prévention sites téléphonie mobile 2019-2023	50 000,00	0,00	50 000,00	14 989,50	12 000,00	9 000,00	13 000,00
P020E04 Projet E-Meuse Santé fonctionnement	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	360 000,00
P051E14 formation obligatoire des assistants maternels 2016-2018	180 000,00	0,00	180 000,00	126 620,00	0,00	53 380,00	0,00
P085E35 mission de valorisation agricole des déchets d'épuration	12 000,00	0,00	12 000,00	9 850,00	0,00	840,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_12-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2020

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 12

OBJET :

Budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2331-1 et L3332-1(a),

Vu la délibération n°I-12 du 13 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal du conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu les décisions rendues à la commission permanente du 29 mai 2020, et notamment la délibération créant la SPL HMN,

Vu l'avis de la Ire commission émis en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président, et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter le budget supplémentaire (DM1) de l'exercice 2020 du budget principal du Département de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 2 639 373,72 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	6023//621	200 000,00 €	Fournitures pour entretien de chaussées
Chap. 011	60622//621	100 000,00 €	Réajustement des crédits de paiement relatif à l'achat de carburant
Chap. 011	6188//023	280 000,00 €	Réajustement des crédits de paiement suite à l'épidémie de Covid-19
Chap. 011	6261//0202	520 000,00 €	Réajustement des crédits de paiement suite à l'épidémie de Covid-19
Total chapitre 011		**1 100 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 012	64118//0201	40 000,00 €	Versement d'une prime aux agents fortement sollicités pendant la crise sanitaire
Chap. 012	64128//51	80 000,00 €	Versement d'une prime aux assistants familiaux restés en activité pendant le confinement
Total chapitre 012		**120 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 022	022//01	**800 000,00 €**	Inscription de crédits de paiement pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	65242//52	402 000,00 €	Ajustement des crédits de paiement relatif à l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées
Chap. 65	6541//01	30 000,00 €	Admission de créances en non-valeur
Chap.65	6568//51	102 000,00 €	Ajustement de la participation versée aux techniciennes d'interventions sociales et familiales
Chap. 65	6568//52	10 000,00 €	Participation versée à la MDPH52 pour la réalisation des cartes mobilité inclusion
Chap. 65	6568//61	2 399,00 €	Participation versée au budget annexe du SDAT
Chap. 65	6568//921	29 393,00 €	Versement d'une participation au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse
Chap. 65	6574//532	26 795,00 €	Ajustement des crédits attribués dans le cadre de la conférence des financeurs
Chap. 65	65821//61	16 786,72 €	Prise en charge du déficit de fonctionnement 2019 du SDAT
Total chapitre 65		**619 373,72 €**	

LES RECETTES : + 490 904 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 70	7088//221	**50 000,00 €**	Vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du collège Luis Ortiz à EDF

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 731	73111//01	179 114,00 €	TFPB – ajustement des crédits inscrits
Chap. 731	73112//01	23 827,00 €	CVAE – ajustement des crédits inscrits
Chap. 731	73114//01	16 189,00 €	IFER – ajustement des crédits inscrits
Chap. 731	73125//01	106 808,00 €	DCP – ajustement des crédits inscrits
Total chapitre 731		**325 938,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	7411//01	-213 279,00 €	Part dotation forfaitaire DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74121//01	-13 312,00 €	Part dotation de fonctionnement minimale DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74718//01	230 000,00 €	Recette de l'Etat – prise en charge d'une partie du coût des masques de protection contre le Covid-19
Chap. 74	74832//01	73 824,00 €	DCRTP – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74833//01	6 014,00 €	Compensation CVAE – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74834//01	1 679,00 €	Compensation exonération TFPB – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74835//01	30 040,00 €	Dotation compensation d'exonération de fiscalité – ajustement des crédits inscrits
Total chapitre 74		**114 966,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : + 3 608 753 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1328//01	**2 834 460,00 €**	Transfert des IRU à la SPL Haute-Marne Numérique

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 18	23153/18/68	**817 000,00 €**	Travaux sur le réseau Haute-Marne Numérique

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 20	2031//928	40 000,00 €	Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouvel abattoir départemental
Chap. 20	2051//0202	87 600,00 €	Ajustement des crédits relatifs à l'acquisition de logiciels
Chap. 20	2051//315	18 550,00 €	Projet de numérisation des registres de délibérations communales
Total chapitre 20		**146 150,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204142//74	79 334,00 €	Subvention versée à la commune d'Arc en Barrois pour la construction du siège administratif de la maison du Parc National des Forêts
Chap. 204	204181//538	77 141,00 €	Subventions versées à l'EHPAD de Bourmont et à l'EHPAD de Doulaincourt pour l'acquisition d'un véhicule et de mobiliers
Chap. 204	204182//538	85 000,00 €	Subvention versée à l'EHPAD « La Croix l'Albin » pour la réalisation de travaux suite à la création d'une unité d'hébergement renforcée
Chap. 204	20421//311	3 000,00 €	Versement d'une subvention à la société historique et archéologique de Bourmont pour l'achat de mobiliers
Chap. 204	20421//51	61 547,00 €	Subvention versée à l'association «Le Colibri» pour l'acquisition de matériels de premier équipement
Chap. 204	20421//52	26 271,00 €	Subventions versées au foyer de vie Suzanne Sarazin et de Saint-Blin pour l'acquisition de logiciels
Chap. 204	20421//58	30 850,00 €	Versement de subventions au « Restos du cœur » pour l'acquisition de deux camions
Chap. 204	20422//58	100 000,00 €	Subvention versée à l'ADMR pour l'accompagner dans son projet de réhabilitation d'un local à Chaumont
Total chapitre 204		**463 143,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	2181//0202	32 000,00 €	Acquisition de matériels pour le développement de la visioconférence
Chap. 21	21838//0202	206 000,00 €	Mise en place du télétravail – achat d'ordinateurs et d'imprimantes
Chap. 21	21848//0202	20 000,00 €	Réajustement des crédits inscrits suite à la pandémie de coronavirus
Chap. 21	2188//313	15 000,00 €	Acquisition de droits pour l'utilisation de la Webothèque par les haut-marnais
Chap. 21	2188//41	15 000,00 €	Besoin en matériels pour les PMI
Total chapitre 20		**288 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	231318//11	-2 500 000,00 €	Ajustement des crédits liés à la construction de la gendarmerie de Chaumont (CPI)
Chap. 23	23151//621	150 000,00 €	Réparation des dégradations sur l'OA supportant la RD16 à Poissons
Chap. 23	2317312//221	450 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour la réhabilitation du collège La Noue à Saint-Dizier
Total chapitre 20		**-1 900 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 26	261//01	**960 000,00 €**	Libération du capital social de la SPL Haute-Marne Numérique

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DPB	Etudes	2031//0202	20	-600 €
DPB	Fonds de concours aux communes	204142//61	204	**600 €**

DIT	Opérations de sécurité	23151//621	23	-30 €
DIT	Dépenses pour travaux de voirie sous mandat - Rimaucourt	458112//12	458112	**30 €**

DIT	Opérations de sécurité	23151//621	23	-35 000 €
DIT	Dépenses pour travaux de voirie sous mandat - Bourbonne	458138//38	458138	**35 000 €**

HMN	Subvention équipement Région Projet d'intérêt national	204123/18/68	18	-1 500 000 €
HMN	Subvention équipement Région Projet d'intérêt national	204123//68	204	**1 500 000 €**

DSI	Acquisition matériel informatique	21838//0202	21	-61 000 €
DSI	Acquisition logiciel aide sociale	2051//50	20	**61 000 €**

DAT	Subvention Région Fonds de Résistance	204123//93	204	-357 744 €
DAT	Avance remboursable Région	27632//93	27	**357 744 €**

LES RECETTES : + 508 939 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1311//68	12 000,00 €	Recette CDC – étude d'accompagnement pour la création de la structure dédiée à l'exploitation du réseau Haute-Marne Numérique
Chap. 13	1314//221	11 657,00 €	Participation de la Ville de Saint-Dizier suite à la mise en place d'équipements vidéo dans le gymnase du collège Luis Ortiz
Chap. 13	1328//72	52 282,00 €	Recette CDC – étude OPH dans la cadre de la loi Elan
Total chapitre 13		**75 939,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23153//68	**398 000,00 €**	Recette SFR suite à la réalisation de travaux de raccordements sur sites clients

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458238	458238//38	**35 000,00 €**	Travaux de voirie sous mandat – Commune de Bourbonne-les-Bains

b. <u>Les opérations en mouvements d'ordre</u>

Ajustement du montant des quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat :

Dépenses d'investissement (040)	+ 100 000,00 €
Recettes de fonctionnement (042)	+ 100 000,00 €

2) de prendre les dispositions particulières suivantes liées à l'intégration du résultat 2019 au sein du budget principal et à l'équilibre de la présente décision budgétaire modificative :

- report en dépenses de la section d'investissement du solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 17 558 785,33 € ;

- inscription d'un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 17 558 785,33 € ;

- report en recettes de la section de fonctionnement du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour 9 782 328,39 € contribuant à l'augmentation de l'autofinancement ;

- diminution du montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 4 534 044,67 € qui passe de 20 443 070,00 € à 15 909 025,74 €.

3) d'ajuster le niveau d'autofinancement par opérations d'ordre budgétaire pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessous et d'inscrire les crédits (sans exécution) correspondants :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Virement à la section d'investissement (chap. 023)	+ 7 633 858,67 €	
Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		+ 7 633 858,67 €

4) de prendre les décisions suivantes :

- **d'arrêter le produit fiscal** nécessaire à l'équilibre du budget 2020 à la somme de 58 613 435 € au taux inchangé de TFPB de 23,94%,

- **de prendre en charge le déficit de fonctionnement** du budget annexe du «SDAT» issu de la gestion 2019 et de verser au budget annexe une subvention d'équilibre de **16 786,72 €,**

- **de verser une participation au GIP MDPH52** au titre de la prise en charge des frais liés à la confection des cartes mobilité inclusion pour un montant forfaitaire de 10 000 €,

- **d'attribuer une subvention d'investissement de 79 334 €** à la commune d'Arc en Barrois pour la construction du siège administratif de la maison du Parc national des forêts,

- **d'attribuer une subvention d'investissement (chap. 204) de 100 000 €** à la Fédération des ADMR de Haute-Marne pour la réhabilitation d'un local à Chaumont, **d'approuver** les termes de la convention à intervenir avec la Fédération des ADMR de Haute-Marne ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer,

- **de verser une subvention d'investissement (chap. 204) de 11 406 €** au foyer de vie « Suzanne Sarazin » pour l'achat d'un logiciel de gestion des dossiers électroniques uniques des usagers et du système d'informations pour les ressources humaines,

- **de verser une subvention d'investissement (chap. 204) de 14 865 €** au foyer de vie et au foyer d'accueil médicalisé de Saint-Blin pour l'achat d'un logiciel de gestion des dossiers électroniques uniques des usagers et du système d'informations pour les ressources humaines,

- **de verser une subvention d'investissement (chap. 204) de 61 547 €** à l'association « Le Colibri » pour l'acquisition de matériels de premier équipement, tels que véhicules, équipements informatiques et mobiliers, d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association « Le Colibri », ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer,

- **de verser une subvention d'investissement (chap. 204) de 18 350 €** à l'association « Les Restaurants du Cœur » pour l'achat d'un camion itinérant,

- **de verser une subvention d'investissement (chap. 204) de 3 000 €** à la société historique et archéologique de Bourmont pour l'acquisition de vitrines, de matériels spécialisés d'éclairage, de socles et cimaises, de vidéoprojecteurs et de détecteurs d'intrusion,

- **de procéder à la réimputation comptable du chapitre 204 au chapitre 27** de l'avance remboursable d'un montant de 357 744 € versée par le Département à la Région Grand-Est dans le cadre du fonds résistance,

- **de souscrire 960 actions d'une valeur nominale de 1 000 €** au capital de la Société Publique Locale Haute-Marne Numérique pour un montant total de 960 000 € et de libérer le capital suivant les modalités inscrites à l'article 9 des statuts de la SPL HMN, approuvés par délibération de la commission permanente du 29 mai 2020, dont un 1er versement d'au moins moitié de la valeur nominale à la constitution de la société,

- **de reverser à la SPL Haute-Marne Numérique** une somme de 2 834 460 € (chap. 13) au titre des droits irrévocables d'usage (IRU) encaissés par le Département et nécessaires à l'activité de la société publique locale HMN,

- **d'autoriser** le Président du Conseil départemental à engager les travaux sur la RD151, de reprofilage de la chaussée entre Effincourt et la limite départementale de la Meuse et **de l'autoriser** à solliciter les subventions et participations notamment du GIP Haute-Marne au meilleur taux possible et à signer tous les actes et pièces qui leur sont liés, notamment les conventions de financement des subventions attribuées,

- **de voter** le budget supplémentaire 2020 selon les modifications qui vous ont été proposées, notamment l'inscription d'un crédit de 800 000 € en dépenses imprévues, et **de reprendre** les résultats de l'exercice 2019 conformément au rapport général d'affectation des résultats.

SYNTHESE BS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	1 100 000,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 012	120 000,00 €	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 022	800 000,00 €	Dépenses imprévues
Chapitre 023	7 733 858,67 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 65	619 373,72 €	Autres charges de gestion courante
Total :	**10 373 232,39 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire R002	9 782 328,39 €	Résultat de fonctionnement 2019 reporté
Chapitre 042	100 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 70	50 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
Chapitre 731	325 938,000 €	Impositions directes
Chapitre 74	114 966,00 €	Dotations, subventions et participations
Total :	**10 373 232,39 €**	

SYNTHESE BS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire		Montant	Libellé
Ligne budgétaire	D001	17 558 785,33 €	Report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement issu de la clôture des comptes 2019
Chapitre	040	100 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre	13	2 834 460,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre	18	-683 000,00 €	Plan Haute-Marne Numérique
Chapitre	20	206 550,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre	204	1 605 999,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre	21	227 000,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre	23	-1 935 030,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre	26	960 000,00 €	Participations et créances rattachées à des participations
Chapitre	27	357 744,00 €	Autres immobilisations financières
Compte	458112	30,00 €	Dépenses pour opérations sous mandat - Rimaucourt
Compte	458138	35 000,00 €	Dépenses pour opération sous mandat – Bourbonne-les-Bains
Total :		**21 267 538,33 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire		Montant	Libellé
Chapitre	021	7 733 858,67 €	Virement de la section de fonctionnement
Chapitre	10	17 558 785,33 €	Couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte 1068)
Chapitre	13	75 939,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre	16	-4 534 044,67 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre	23	398 000,00 €	Immobilisations en cours
Compte	458238	35 000,00 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat – Bourbonne-les-Bains
Total :		**21 267 538,33 €**	

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-I_12-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

Haute Marne le Département

Direction générale adjointe du pôle solidarités

Convention relative aux modalités de financement d'une subvention d'investissement octroyée à la Fédération ADMR dans le cadre de l'aménagement des nouveaux locaux

Entre d'une part :

Le Département de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny, CS 62127, 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Nicolas LACROIX, dûment habilité par délibération du Conseil départemental en date du 26 Juin 2020, ci-après désigné sous le terme « le Département »,

Et d'autre part :
La Fédération des associations ADMR de Haute-Marne (Fédération ADMR), représentée par sa Présidente, Madame Brigitte JANNAUD,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement d'une subvention d'investissement octroyée à la Fédération ADMR dans le cadre de l'aménagement de ses nouveaux locaux.

Cette subvention est allouée pour les travaux relatifs à :
- l'aménagement des locaux,
- l'équipement intérieur.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le Département accorde une subvention d'un montant de 100 000 € à la Fédération ADMR.
Le versement de cette subvention interviendra de la façon suivante :

- 60 % du montant accordé après la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, à réception des factures acquittées correspondant aux travaux effectués par la Fédération ADMR

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la Fédération ADMR.

IBAN:
Banque :

<u>Article 3</u> : obligation de l'association et justificatifs

La Fédération ADMR fournira au Département un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions réalisées au regard de l'aide apportée par le Département dans les 6 mois qui suivent le versement du solde de la subvention.

<u>Article 4</u> : résiliation de la convention

En cas d'inexécution totale ou partielle parla Fédération ADMR de l'une des obligations mises à sa charge, le Département résiliera de plein droit et sans indemnité la présente convention trente jours après une mise en demeure restée infructueuse, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, le Département pourra demander le reversement de tout ou partie des sommes perçues par le bénéficiaire par l'émission d'un titre de recette.

<u>Article 5</u> : durée et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2021.

Ladite convention pourra être modifiée par voie d'avenant signé entre les parties.

<u>Article 6</u> : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne	**La Présidente de la Fédération ADMR**
Nicolas LACROIX	**Brigitte JANNAUD**

Haute Marne le Département

Direction générale adjointe du pôle solidarités

Convention relative aux modalités de financement d'une subvention d'investissement octroyée à l'association « Le COLIBRI » de JAMBVILLE pour le site de Roôcourt-la-Côte

Entre d'une part :

Le Département de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny, CS 62127, 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Nicolas LACROIX, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 26 juin 2020, ci-après désigné sous le terme « le Département »,

Et d'autre part :

L'association « Le COLIBRI », 18 rue des Tilleuls, 78 440 JAMBVILLE, représenté par Monsieur Jérôme AUCORBIER, directeur général de l'association,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement d'une subvention d'investissement octroyée à l'association « Le COLIBRI » dans le cadre de l'ouverture de son site installé à Roôcourt-la-Côte.

Cette subvention a pour objectif :

- l'installation de mobilier,
- l'installation de matériel informatique,
- l'achat de véhicules.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le Département accorde une subvention d'un montant de **61 547 €** à l'association « Le COLIBRI ».

La subvention sera versée en une seule fois sur le compte ouvert au nom de l'association « Le COLIBRI » :

IBAN: FR 76 3000 4028 3700 0109 9989 394
Banque : BNP PARIBAS

<u>Article 3</u> : obligation de l'association et justificatifs

L'association fournira au Département un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions réalisées au regard de l'aide apportée par le Département dans les 6 mois qui suivent le versement de la subvention.

<u>Article 4</u> : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

<u>Article 5</u> : durée et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2020.

Ladite convention pourra être modifiée par voie d'avenant signé entre les parties.

<u>Article 6</u> : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne	**Le directeur général du « COLIBRI »**
Nicolas LACROIX	**Jérôme AUCORBIER**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-V_1-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	**N° V - 1**
OBJET : **Bilan d'activité 2019 du budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique, contribution 2020 des collectivités adhérentes et budget supplémentaire 2020**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4,

Vu le code général des impôts et notamment son article 256B, portant sur l'obligation fiscale des collectivités locales pour leurs activités relevant du domaine concurrentiel,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du conseil général n°II-11 des 16 et 17 décembre 1999 décidant de la création d'un service d'assistance technique à l'environnement au sein du département de la Haute-Marne,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 11 décembre 2008 décidant de la nouvelle organisation du service d'assistance technique à l'environnement,

Vu la délibération du conseil général n°II-1 du 27 mars 2009 approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales pour l'assistance technique départementale,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 27 juin 2014 décidant de la création du service d'assistance technique de la voirie et approuvant le modèle de convention à intervenir avec les collectivités,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion en visioconférence du 28 mai 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Fischer-Patriat, rapporteure au nom de la Ve commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- d'approuver le montant des contributions des collectivités pour l'année 2021 figurant dans le tableau ci-dessous pour les différentes missions assurées par le SATE (assainissement, eau potable et milieux aquatiques), en distinguant les collectivités qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,
- d'approuver le montant des contributions des collectivités pour l'année 2021 figurant dans le tableau ci-dessous en ce qui concerne l'assistance technique départementale dans le domaine de la voirie et l'aménagement du territoire, en distinguant les collectivités qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,

Domaines d'intervention	Collectivités éligibles	Collectivités non éligibles	
		Montant HT	Montant TTC
Assainissement	0,41 €	0,66 €	0,79 €
VAS pour les dispositifs d'assainissement > 2000 Eq hab	0,27 €	0,27 €	0,32 €
Eau potable	0,24 €	0,45 €	0,54 €
Gestion de l'eau potable des collectivités > 10 000 hab	0,09 €	0,11 €	0,13 €
Milieux aquatiques	0,10 €	0,19 €	0,23 €
Voirie et aménagement du territoire	0,75 €	0,75 €	0,90 €

- de fixer le seuil de recouvrement des contributions des collectivités à l'assistance technique départementale à 50 €,
- d'approuver les prestations et leurs tarifs proposés dans le cadre de l'offre départementale d'ingénierie territoriale (ODIT), détaillées dans l'annexe 9,
- de constater qu'aucune affectation du résultat 2019 n'est à effectuer,

- de reporter, en conséquence, dans le budget supplémentaire 2020 :
    - en dépenses de la section de fonctionnement le résultat déficitaire de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée D002 pour 16 786,72 € ;
    - en recettes de la section d'investissement le solde d'exécution excédentaire sur la ligne budgétaire codifiée R001 pour 16 876,72.

- d'inscrire 19 185,72 € de crédits de paiement supplémentaires en recettes de fonctionnement correspondant à la participation du conseil départemental au budget annexe (dont 16 786,72 € à l'imputation 75822//61 et 2 399 € à l'imputation 7473//61) ;

- d'ajuster le montant de la dotation aux amortissements et d'inscrire les crédits correspondants :

  - en dépenses de fonctionnement : + 2 399 € (chap. 042)

  - en recettes d'investissement : + 2 399 € (chap. 040)

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20200626-V_1-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

Référence	Libellé de la prestation	unité	prix HT	prix TTC
1	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes supérieures à 200 habitants	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
2	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes inférieures à 200 habitants	forfait	1 268,34 €	1 522,00 €
3	Assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, voirie, etc)	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
4	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour l'entretien de berges de cours d'eau (part fixe)	forfait	1 623,48 €	1 948,18 €
5	Assistance à maître d'ouvrage pour le suivi de la réalisation de travaux (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, entretien des berges, voirie,etc)	prix pour une réunion de chantier	152,20 €	182,64 €
6	Assistance à maître d'ouvrage pour recruter un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif	forfait	761,00 €	913,20 €
7	Réalisation d'un contrôle réglementaire de conception et d'exécution d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC)	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
8	Réalisation du diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) en cas de cession de l'immeuble	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
9	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une Aire d'Alimentation de Captage pour une commune	forfait pour une commune	2 536,67 €	3 044,00 €
10	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une aire d'alimentation de captage pour un groupement de communes	forfait par AAC	1 522,00 €	1 826,40 €
11	Assistance pour le recrutement d'un consultant pour établir un contrat de délégation de service public (DSP) et suivi de la prestation	forfait	1 522,00 €	1 826,40 €
12	Réalisation d'un contrôle annuel de l'exécution d'un contrat de délégation de service public (DSP)	prix pour une 1/2 journée	177,57 €	213,08 €
13	Localisation des fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable	prix pour une première intervention	88,78 €	106,54 €
14		prix pour une intervention complémentaire	63,42 €	76,10 €
15		intervention courte (< 2h)	50,73 €	60,88 €
16	Contrôle par caméra vidéo de captages et de réseaux (eau ou assainissement)	prix pour une première intervention	177,57 €	213,08 €
17		prix pour une intervention complémentaire	88,78 €	106,54 €
18	Suivi administratif du marché attribué à l'issue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	forfait	253,67 €	304,40 €
19	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'environnement complétée par des missions de VRD, aménagements urbains…	forfait	4 439,17 €	5 327,01 €

20	Consultation des entreprises pour des travaux d'entretien courant de la voirie	forfait	1 358,80 €	1 630,56 €
21	Relevé des vitesses	1 relevé des vitesses sur une semaine ou deux	235,00 €	282,00 €
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération	deuxième relevé des vitesses, en parallèle	110,00 €	132,00 €
23	Mise à disposition d'un miroir de sécurité	forfait	195,00 €	234,00 €
24	Expérimentation de chicane - Mise à disposition de blocs de type K16 avec la signalisation temporaire sur une période d'un mois	forfait	300,00 €	360,00 €
25	Comptage manuel des mouvements des véhicules dans un carrefour sur une journée (7h30 -18h30) en semaine	forfait/1journée	450,00 €	540,00 €
26	Relevé des dégradations du réseau routier sur ½ journée - Relevé sur site sur une ½ journée (environ 1 000 m) avec élaboration d'un document de restitution	forfait / 1/2 journée	345,00 €	414,00 €
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs (un devis est établi en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site)	prix pour une journée d'intervention	270,81 €	324,97 €
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs	forfait	100,00 €	120,00 €
29	Etat des lieux des cours d'eaux principaux	forfait/ km	100,00 €	120,00 €
30	Etat des lieux de cours d'eau sur les affluents	forfait/km	30,00 €	36,00 €
31	réalisation de plans à partir du SIG 52	forfait par 1/2 journée	150,00 €	180,00 €
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées.	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
1 et 2	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de l'étude (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour désignation d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études. Cette mission consiste à aider les collectivités à choisir un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
4	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des entreprises de travaux (phase de consultation des entreprises, ouverture des plis, analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres, présentation du rapport d'analyse des offres, assistance à la notification du marché de travaux) et le suivi des chantiers d'entretien des cours d'eau et de leurs berges dans la limite de 4 réunions de chantier (Au delà de 4 réunions chantier, après accord du maître d'ouvrage, celles-ci seront facturées à l'unité sur la base du forfait défini au point 5).
5	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des chantiers (participation à une réunion, assistance au suivi technique et financier du projet).
6	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
7	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de contrôles réglementaires de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif.
8	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement dans le cas de la vente d'un immeuble ou d'une habitation.
9	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation d'un captage (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
10	Cette mission consiste à aider les structures intercommunales à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation de plusieurs captages situés dans des communes différentes (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres. Le prix indiqué concerne un forfait pour un bassin versant.
11	Cette mission consiste à assister le maître d'ouvrage pour désigner un prestataire chargé d'une étude comparative des différents modes de gestion possibles du service public et, en fonction des conclusions de cette première étape, puis pour permettre la mise en œuvre du mode de gestion retenu (voire d'établir le contrat de délégation de service public).
12	Cette mission consiste à assurer un contrôle technique et financier de l'exécution du contrat de délégation du service public. En fonction du contenu du contrat de délégation de service public, de l'attente de la collectivité demandeuse, un devis sera proposé par le SATE pour préciser le temps envisagé pour la réalisation totale de la prestation.
13 à 15	Assistance d'un technicien et du matériel pour aider une collectivité à la localisation de fuites sur le réseau d'eau potable ; le prix est appliqué en fonction du temps nécessaire au technicien pour son intervention.
16 & 17	Assistance d'un technicien et du matériel pour réaliser une inspection télévisée des captages, des réseaux eau potable et eaux usées permettant de visualiser l'état des canalisations, les obstacles à l'écoulement des eaux, etc…

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
18	Cette mission fait suite au recrutement d'un prestataire (maître d'œuvre ou bureau d'études) pour assister le maître d'ouvrage pour vérifier les demandes d'acomptes et établir les certificats de paiements.
19	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme de travaux (niveau étude de faisabilité) et désignation d'un maître d'œuvre dans les domaines de l'environnement complétée par des missions de VRD, d'aménagement urbain... Cette mission consiste à aider les collectivités à établir une étude de faisabilité de leur projet (aspects techniques et financiers) d'une part et à choisir d'autre part un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
20	Mission d'Assistance technique en vue de désigner une entreprise pour réaliser des travaux d'entretien de la voirie, La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) : rédaction du cahier des clauses techniques particulières et des pièces administratives du marché (règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement…) ; o le suivi technique et administratif de la consultation (réponse aux questions des candidats, visites sur site si nécessaire..) ; o l'analyse des offres, la mise au point du marché, l'assistance à la notification du marché, o un suivi de réalisation de chantier comprenant 4 réunions : une réunion zéro initialisant la phase de préparation, une réunion de piquetage, une réunion intermédiaire en phase d'exécution de travaux et enfin une réunion finale de travaux préalablement à la réception des travaux.
21	Relevé de vitesse en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o une rencontre sur site pour analyse de la section de voirie avec un représentant de la collectivité pour optimiser la pose du compteur ; o le déplacement des agents techniques et fixation du compteur à l'endroit défini lors de la rencontre ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; o l'analyse technique des résultats ;
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission, comprend les prestations suivantes : o la mise en place du compteur à un endroit étudié pour un deuxième relevé de vitesses, en complément du premier ; o la mise à disposition d'un deuxième compteur sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; La mission est prévue dans le cadre d'une même lettre de commande prévoyant deux relevés de vitesse concomitants
23	Mise à disposition d'un miroir La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le nettoyage du miroir et la fixation des éléments d'attache ; o la fixation du miroir sur un support spécifique dans la commune ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit un mois environ) ; o la dépose du miroir
24	Mise à disposition de balises La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition d'un plan d'implantation selon la règlementation en vigueur ; o la préparation des plots en plastique de type K16 et de la signalisation temporaire ; o l'implantation des balises ; o le retrait des balises ; o l'analyse technique des résultats ;

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
25	Comptage manuel La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition du plan retenu pour comptabiliser les mouvements ; o le comptage effectué par un agent sur le lieu préconisé sur une période de 7h 30 à 18h30, une journée en semaine du lundi au vendredi ; o l'analyse technique des résultats ;
26	Relevé des dégradations du réseau routier La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le relevé sur site par un agent des dégradations, sur une durée d'environ 4 h pour environ 1 000 ml, o l'analyse technique des résultats
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs tels que le dossier de déclaration « loi sur l'eau » ; en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site un devis est proposé au maitre d'ouvrage
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs pour la cession de propritété
29 et 30	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau principaux et des affluents. Cette prestation concerne les cours d'eau pour lesquels aucun diagnostic n'a à ce jour été réalisé (zone blanche). Cette mission comprend : - les reconnaissances de terrain à pied sur le ou les bras principaux et de manière sommaire sur les affluents - l'établissement d'un rapport de diagnostic - l'établissement d'un rapport de propositions d'actions.
31	Edition de plans à partir des données de la collectivité hébergées sur le Système d'information géographique 52. Un devis est établi par le SDAT pour préciser le temps nécessaire à la réalisation de la prestation, en fonction de l'échelle et du format souhaités,
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées : - pour les chemins ruraux : aliénation, création d'une nouvelle portion de chemin, élargissement n'excédant pas 2 mètres ou redressement) ; - pour les voies communales ou intercommunales : déclassement, création de voie, élargissement ou redressement, plans d'alignement et nivellement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2020 à 14h28
Référence de l'AR : 052-225200013-20200626-V_2-DE
Affiché le 29/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/06/2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2020**	
Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	**N° V - 2**
OBJET : **Bilan d'activité 2019 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse et budget supplémentaire de l'année 2020**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT à M. Nicolas LACROIX
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 28 mai 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Laurent Gouverneur, rapporteur au nom de la Ve commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 33 voix Pour

DECIDE

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2019 n'est à effectuer,
- en conséquence, dans le budget supplémentaire 2020 :

- de reporter en dépenses de la section d'investissement le solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 2 367,00 € ;

- d'inscrire un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 2 367,00 €.

- d'inscrire 69 800 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses de fonctionnement ;
- d'inscrire 79 393 € de crédits de paiement supplémentaires en recettes de fonctionnement
- d'inscrire 9 593 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses d'investissement
- d'ajuster le montant des dotations aux amortissements et d'inscrire les crédits correspondants :
    - en dépenses de fonctionnement : + 9 593 € (chap. 042)
    - en recettes d'investissement : + 9 593 € (chap 040)

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 26 juin 2020

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX